

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Région de Sédhiou

Département de Bounkiling

COMMUNE DE NDIAMACOUTA

Plan de Développement Communal de Ndiamacouta

Janvier 2017



Groupe d'Etude de Recherche et d'Appui au Développement

Sicap Sacré Cœur 3 Villa 9231- BP : 16473 Dakar Fann

Tél : 33-869-37-93 - Email : geradsn@geradsn.org

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
A. CONTEXTE D'ELABORATION DU PDC.....	7
B. PRINCIPES ET OBJECTIFS DU PDC.....	8
C. STRATEGIE D'ELABORATION DU PDC.....	8
D. PLAN DU RAPPORT.....	11
PREMIERE PARTIE DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	12
I- CADRE GENERAL DES CONDITIONS DE VIE.....	13
1. Point sur l'occupation de l'espace.....	13
1.1 Situation de la commune de Ndiamacouta dans son département	13
1.2 -Processus d'occupation et d'organisation de l'espace.	16
2. Conditions de vie et besoins de la population	18
2.1 Caractéristiques socio démographiques :	18
2.2 Activités et sources de revenus.....	21
2.3 Cadre de vie des ménages.....	23
3. La desserte de la commune en infrastructures et équipements	29
3.1 La desserte en infrastructures.....	29
3.2 La desserte en équipements	35
3.3 Niveau de classement des quartiers selon les équipements et infrastructures	48
II- DONNEES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES	59
1. Économie locale	59
1.1 Une agriculture de subsistance dominée par les cultures vivrières.....	59
1.2 Une forte tendance vers la diversification des activités économiques.....	61
1.3 Éléments de synthèse de l'économie locale : Enjeux et défis.....	62
2. L'enjeu nouveau de l'environnement.....	63
1.1.1 Un climat soudano-guinéen, chaud et humide	63
2.1 Un relief plat et des sols sablo-argileux	64
2.2 Bilan environnemental et changements climatiques.....	66
III- JEUX DES ACTEURS ET GOUVERNANCE LOCALE	70
1. La gouvernance locale et l'organisation des acteurs	70
1.1 Dynamique organisationnelle	70

1.2	Vision stratégique et réseau de partenariat	75
2.	Le cadre institutionnel.....	78
2.1	L'organe exécutif : le maire	78
2.2	L'organe délibérant: le Conseil municipal.....	79
2.3	Le personnel communal	81
☐	Participation des citoyens à la gestion des affaires communales.....	82
2.4	L'état des ressources financières	83
IV- SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....		85
1.	Synthèse des forces, faiblesses et des pistes de solutions.....	85
DEUXIÈME PARTIE PROJET DE TERRITOIRE		88
V- Présentation générale du projet de territoire		89
1.	Contexte et problématique du projet de territoire	89
1.1	Contexte de mise en œuvre	89
1.2	Problématique.....	90
1.3	Localisation géographique et durée de mise en œuvre.....	91
1.4	Objectifs du projet de territoire	91
1.5	Axes stratégiques du projet de territoire.....	91
1.6	Les parties prenantes	93
1.7	Structure de pilotage de la mise en œuvre.....	93
2.	Faisabilité du projet de territoire	94
2.1	Moyens de mise en œuvre.....	94
2.2	Maturité.....	95
2.3	Synergie avec d'autres interventions	95
3.	Résultats et plan de mise en œuvre du projet de territoire	95
3.1	Résultats attendus.....	95
3.2	Alignement	97
3.3	Plan de mise en œuvre.....	97
3.4	Durabilité.....	101
3.5	Risques.....	101

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition de la population par quartier	18
Tableau 2: Type d'Occupation du sol par quartier.....	23
Tableau 3 : Répartition des équipements hydrauliques par quartier	32
Tableau 4 : Niveau d'électrification de la Commune	34
Tableau 5: Présentation de l'école selon le niveau d'équipements	35
Tableau 6 : Effectif des élèves Ecole1	36
Tableau 7 : Situation des classes école 1.....	36
Tableau 8 : Situation des classes école 2.....	37
Tableau 9 : Effectif des élèves Ecole 2.....	37
Tableau 10 : Rayon d'accès au collège	38
Tableau 11: Présentation du CEM selon le niveau d'équipements	38
Tableau 12: Effectif des élèves (Collège).....	38
Tableau 13 : Organisation académique et programme d'enseignement	39
Tableau 14 : Polarisation poste de santé	41
Tableau 15 : Equipement poste de santé.....	41
Tableau 16 : Aire de polarisation du marché	44
Tableau 17: Principales spéculations agricoles : tonnage /an	60
Tableau 18 : Cheptel de la commune.....	61
Tableau 19: Identification, niveau de conservation des espèces végétales et types d'usages.....	65
Tableau 20: Etat de dégradation et de conservation des ressources naturelles de la commune	67
Tableau 21 : Paramètres des changements climatiques dans la commune	68
Tableau 22: Structuration des organisations de la commune	72
Tableau 23: Dynamique institutionnelle et gestion démocratique	73
Tableau 24: Capacités financières des organisations de base	75
Tableau 25: Vision stratégique et réseau partenarial	76
Tableau 26 : Les activités du Conseil Communal	81
Tableau 27 : Participation citoyenne.....	82
Tableau 28 : Moyens de communication sociale habituellement utilisés	82
Tableau 29 : Documents à la disposition du public pour consultation	83
Tableau 30 : Répartition par sexe des élus locaux	83
Tableau 31 : AFOM	86
Tableau 32: Cohérence entre le PDC de Ndiamacouta et le PSE	97
Tableau 33: Plan d'action du projet de territoire (2017-2021).....	98
Tableau 34: Présentation des risques	101
Tableau 35: Analyse du profil des risques.....	101
Tableau 36: Mesures de mitigation des risques.....	102

Liste des graphiques

Graphique 1: Niveau d'instruction des chefs de ménage	21
Graphique 2: Secteurs d'activités des chefs de ménage.....	21
Graphique 3: Niveau de revenus des chefs de ménages	22
Graphique 4: Postes de dépenses des ménages	22
Graphique 5 : Les logements selon le type de matériaux des murs	25
Graphique 6 : Les logements selon le type de matériaux de toiture	25
Graphique 7: Statut d'occupation des chefs de ménage	26
Graphique 8: Existence d'électricité dans les ménages	26

Graphique 9: Temps d'accès au poste de santé.....	27
Graphique 10: Temps d'accès aux structures éducatives	28
Graphique 11: Temps d'accès au marché	28
Graphique 12: Identification des types de sols et de leurs aptitudes agro-pastorales.....	64
Graphique 13 : Présentation des relations de causalité entre ressources naturelles et conditions de vie	69
Graphique 14: Identification des organisations communautaires.....	70
Graphique 15: Typologie des organisations communautaires.....	71
Graphique 16: Répartition des membres du conseil selon l'âge	79
Graphique 17 : Répartition des membres du conseil selon le sexe	80
Graphique 18 : Répartition des membres du conseil selon le niveau d'instruction	80
Graphique 19 : Origine des conseillers	80

Liste des cartes

Carte 1 : Présentation de la Commune de Ndiamecoua.....	14
Carte 2 : Limite des quartiers de la Commune de Ndiamecoua	15
Carte 3 : Population et densité de la Commune de Ndiamecoua.....	19
Carte 4 : Occupation du sol de la Commune de Ndiamecoua	24
Carte 5 : Voirie et assainissement de la Commune de Ndiamecoua	31
Carte 6 : Equipements hydrauliques de la Commune de Ndiamecoua	33
Carte 7 : Equipements scolaires et sanitaires de la Commune de Ndiamecoua.....	43
Carte 8 : Equipements marchands de la Commune de Ndiamecoua	46
Carte 9 : Equipements administratifs de la Commune de Ndiamecoua	47
Carte 10 : Typologie de la Commune de Ndiamecoua.....	49
Carte 11 : Projets prioritaires de la Commune de Ndiamecoua	100

Liste des sigles et abréviations

ADAK	Association pour le développement de l'agriculture dans le Kabada
APE	Association des Parents d'Elèves
ARD	Agence Régionale de Développement
ASC	Association Sportive et Culturelle
ATDDL	Aménagement du Territoire, Décentralisation et Développement Local
CADL	Centre d'Appui au développement local
CC	Conseil Communal
CL	Collectivité Locale
CR	Conseil Rural
FDD	Fonds de dotation de la décentralisation
FECL	Fonds d'équipement des collectivités locales
GERAD	Groupe d'Etude de Recherche et d'Appui au Développement
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	Groupements de Promotion Féminine
OCB	Organisations communautaires de base
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAID	Programme d'Appui aux Initiatives pour le Développement
PDC	Plan de Développement Communal
PLD	Plans locaux de développement
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRODAC	Programme des Domaines Agricoles Communautaires
PRODAC	Programme des Domaines Agricoles Communautaires
PSE	Programme Sénégal Emergent

INTRODUCTION

A. CONTEXTE D'ELABORATION DU PDC

Depuis son accession à l'indépendance, l'Etat du Sénégal a opté pour un processus irréversible de décentralisation avec l'objectif majeur de renforcer la participation des acteurs locaux dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques de développement.

Si dès 1960, le statut de commune de plein exercice a été élargi à l'ensemble des communes et que le cadre juridique a été renforcé par la loi 66-64 du 30 juin 1966 portant code de l'administration communale, ce n'est qu'en 1972 que le premier véritable acte de la décentralisation (Acte 1) sera posé avec la création des communautés rurales qui reçoivent le statut de collectivités locales librement administrées par des conseils élus. Cependant, cette réforme fût limitative car le Sous-préfet préparait encore et exécutait le budget en tant qu'ordonnateur des crédits. Ce n'est qu'en 1990 que la responsabilisation des communautés rurales sera renforcée par la loi 90-37 qui confère désormais la compétence de la gestion financière des communautés rurales aux Présidents des conseils ruraux.

Ensuite, c'est en 1996 que le second acte de la décentralisation (Acte 2) sera posé. En effet, les lois de décentralisation de 1996 entraînent des avancées significatives sur deux points :

- D'une part, les compétences des collectivités locales sont renforcées avec le transfert de neuf (9) domaines de compétences que sont : l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; la santé, la population et l'action sociale ; la jeunesse, les sports et loisirs ; la culture ; l'éducation ; la planification ; l'aménagement du territoire ; l'urbanisme et l'habitat et, enfin, la gestion domaniale. De plus, le contrôle d'opportunité est remplacé par un contrôle de légalité rapproché du représentant de l'Etat (Gouverneur pour les régions, Préfets pour les communes, Sous-préfets pour les CR), et la tutelle à priori est substituée par la tutelle à posteriori sur un grand nombre d'actes (à l'exception du budget des CL). En outre, les communautés rurales bénéficient d'appuis financiers à travers le Fonds d'équipement des collectivités locales (FECL) et le Fonds de dotation de la décentralisation (FDD).
- D'autre part, la régionalisation avec la création entre l'Etat central et les collectivités de base d'un échelon intermédiaire. La région est érigée en collectivité locale devenant ainsi le cadre de programmation du développement régional tout en assurant l'articulation des projets de développement des collectivités de base et de l'Etat.

Cependant, en dépit des progrès réalisés en matière de décentralisation notamment du point de vue institutionnel, juridique et réglementaire, la situation des ménages surtout ruraux est toujours préoccupante. En effet, si les progrès en matière de démocratie locale sont indéniables, les résultats en termes de développement local sont mitigés.

C'est dans ce contexte qu'à la suite de la seconde alternance politique survenue en avril 2012, que le Gouvernement du Sénégal a engagé une réforme en vue de soutenir le développement des territoires. L'Acte 3 de la décentralisation est entré en vigueur en 2013 avec la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités locales. Sa vision est « **Organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022** ». L'objectif de l'Acte 3 est de renforcer la décentralisation et la territorialisation des politiques publiques, en vue de donner une plus forte impulsion au développement des territoires. Concrètement, la réforme prévoit :

- La communalisation intégrale avec l'érection des communautés rurales et des communes d'arrondissement en communes de plein exercice ;
- La création du département collectivité locale ;
- La suppression de la région collectivité locale et son remplacement par les pôles-territoires ;
- La réforme de la fiscalité locale ;
- Le renforcement de la déconcentration ;
- L'amélioration de la gouvernance locale.

En faisant des anciennes communautés rurales des communes de plein exercice, l'Acte 3 vise une meilleure justice socio-spatiale et un renforcement des collectivités locales du milieu rural. A la place des Plans locaux de développement (PLD), ces communes doivent désormais se doter d'un Plan de Développement Communal (PDC) qui est leur outil de planification.

Par ailleurs, il faut noter que la réforme de l'Acte 3 qui vise l'émergence du Sénégal à partir du développement de ses territoires intervient dans le contexte de l'adoption du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui constitue aujourd'hui le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et long terme. La vision du PSE qui est celle d'« **Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit** » cadre ainsi parfaitement avec les ambitions de l'Acte 3 de la décentralisation.

B. PRINCIPES ET OBJECTIFS DU PDC

A travers l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC), qui constitue un niveau opérationnel privilégié dans le cadre de la décentralisation, le Conseil municipal de Ndiamacouta vise à mettre en place un outil de planification et de gestion du développement local.

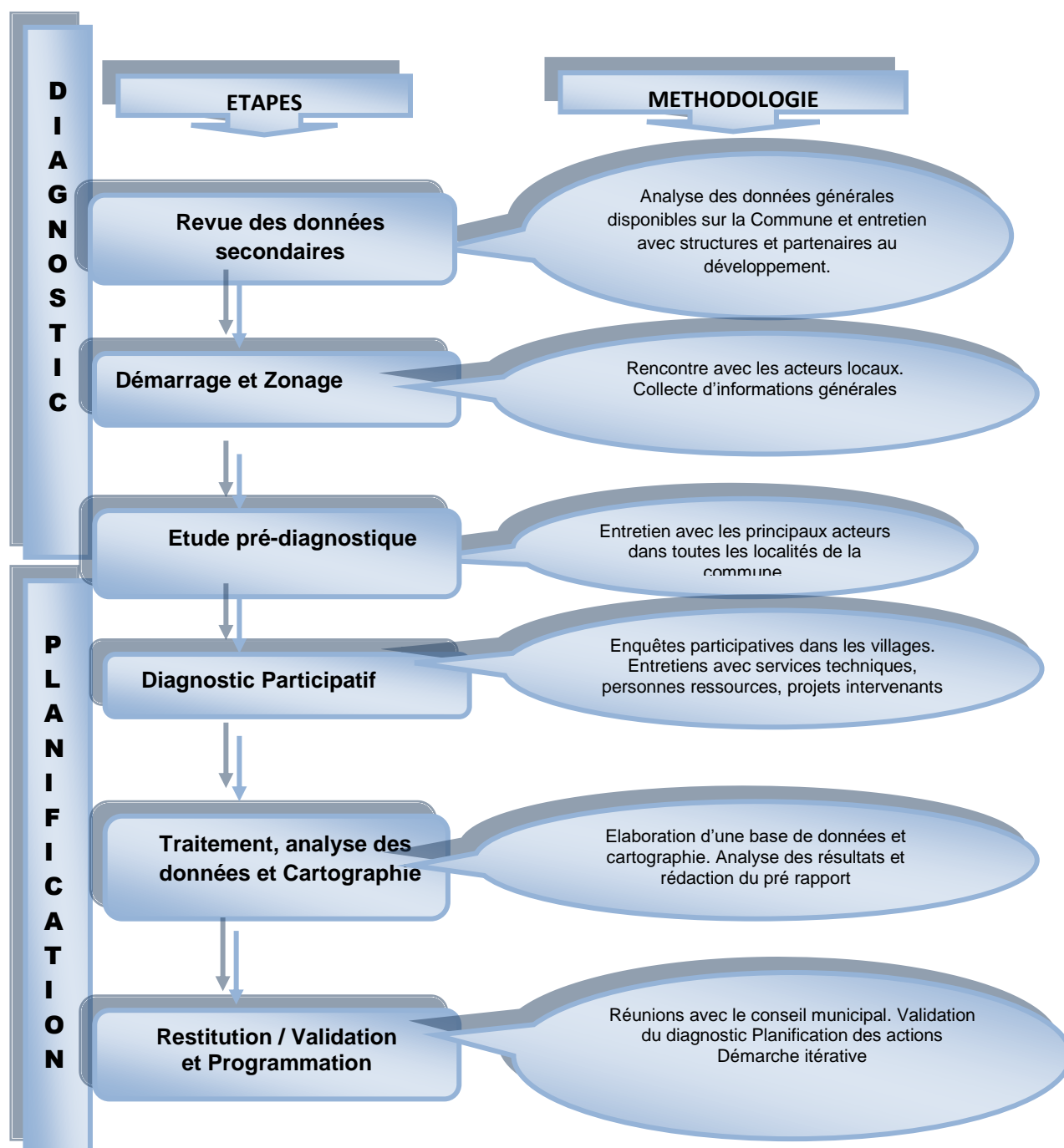
Le PDC est un ***outil de planification*** qui vise à doter les communes d'instruments nécessaires pour une meilleure maîtrise de leur environnement naturel, socio-économique et institutionnel. Il constitue donc un cadre de référence et aura comme rôle essentiel l'identification des contraintes et des opportunités relatives au développement de la commune pour permettre la formulation des actions à mener, leur priorisation et localisation dans l'espace local.

Le PDC de la commune de Ndiamacouta constitue donc un document d'***orientation stratégique*** qui fixe les lignes directrices en matière d'aménagement et de développement à la base. En priorité, les actions inscrites dans ce plan relèvent de celles qui visent à promouvoir toutes stratégies d'exploitation et de gestion durable des potentialités économiques. A cet effet, il est réalisé en étroite collaboration avec les acteurs locaux.

C. STRATEGIE D'ELABORATION DU PDC

L'élaboration d'un Plan de Développement Communal requiert non seulement une approche mais aussi une stratégie à mettre en place pour la conduite de l'exercice. La méthodologie utilisée par le GERAD se fonde essentiellement sur l'***approche participative*** qui vise la participation de l'ensemble de la population locale, ainsi que le partenariat avec les autres acteurs en appui (CADL, ONG, Projets, Services Techniques), au processus de planification.

La stratégie déployée pour l'élaboration du PDC s'articule autour de deux (2) grandes phases comprenant six (6) étapes (cf. **Schéma 1**) :



➤ **Revue des données secondaires**

La **revue des données secondaires** est une étape préparatoire qui constitue le premier niveau d'investigation. Elle a consisté à rassembler toutes les informations concernant la commune auprès des partenaires et services techniques tels que l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Sédhiou, le Centre d'Appui au développement local (CADL), la statistique, etc. Cette étape a permis également de recueillir des informations sur les organisations et structures d'appui au développement local.

➤ **Information /sensibilisation**

La mission portant réalisation du PDC de Ndiamacouta a démarré par une rencontre avec les principaux acteurs du développement de la commune que sont le Sous-préfet, l'équipe municipale et les chefs de quartiers. Ces premières rencontres ont permis :

- de sensibiliser les acteurs concernés sur le processus de mise en œuvre du PDC pour les amener à s'impliquer et à s'approprier cet exercice de planification ;
- de collecter des données primaires pour une meilleure planification des étapes à venir.

➤ **Etude pré diagnostique**

L'étude **pré diagnostique** constitue le troisième niveau d'investigation. Des enquêtes quantitatives par questionnaire ont été effectuées dans tous les quartiers de la commune pour recueillir des données démographiques et socio-économiques à l'aide de questionnaires élaborés par le GERAD.

L'approche participative étant le maître mot de la démarche du GERAD, les enquêteurs étaient des étudiants du Master Aménagement du Territoire, Décentralisation et Développement Local (ATDDL). Ces enquêteurs sous la supervision d'experts du GERAD ont séjourné dans tous les quartiers pour collecter les données.

Son objectif est de faire l'état des lieux institutionnel et organisationnel de la commune et d'orienter les futures actions.

➤ ➤ **Diagnostic Participatif**

Le Diagnostic Participatif est à la base de l'élaboration du PDC. Il constitue la composante essentielle du processus de participation et un cadre de référence pour la définition de projets locaux futurs liés à l'amélioration des conditions de vie des populations.

A cet effet des échanges ont eu lieu au niveau de chaque zone entre l'équipe de la mission et les acteurs locaux. L'objectif était de faire un diagnostic participatif au niveau des quartiers pour une meilleure prise en compte des préoccupations des populations à la base. Il s'agit à travers ces échanges :

- d'évaluer la situation démographique et socio-économique ;
- d'évaluer les ressources naturelles, les potentialités et les contraintes ;
- d'analyser le mode de gestion des ressources naturelles ;
- d'analyser avec les différents acteurs le changement climatique et les questions de genre ;
- de définir des actions nécessaires dans chaque secteur ;
- d'identifier les besoins en communication et en formation.

L'intérêt du diagnostic réside dans la collecte d'informations qualitatives susceptibles de soutenir des stratégies de développement. En effet, l'objectif final est d'identifier des stratégies de conservation et de rééquilibrage de l'espace et de l'environnement tout en augmentant les revenus des populations à partir de l'exploitation durable des ressources naturelles.

L'approche qui est mise en œuvre est pratique et participative. Elle favorise les échanges et l'interaction entre les participants. Elle fait appel à l'utilisation d'une diversité de techniques et méthodes d'animation et d'outils pratiques.

Des équipes composées d'agents du GERAD et d'étudiants du Master ATDDL ont assuré la collecte des données et l'animation des échanges avec les acteurs locaux.

➤ **Traitement, Analyse des données et Cartographie**

L'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) passe d'abord par le traitement et l'analyse des données d'enquêtes (étude pré-diagnostique et diagnostic participatif) pour l'établissement d'une base de données préalable à la cartographie. C'est ainsi qu'à la suite du traitement informatique des données d'enquêtes, plusieurs cartes thématiques ont été réalisées sur :

- la localisation de la commune dans le département ;
- les limites des quartiers de la commune ;
- l'occupation de l'espace ;
- la répartition spatiale de la population ;
- les équipements scolaires et sanitaires ;
- les équipements marchands ;
- les équipements administratifs et socio-collectifs ;
- les équipements hydrauliques ;
- la polarisation des équipements sanitaires ;
- la polarisation des équipements scolaires ;
- la polarisation des équipements marchands ;
- la voirie de la commune ;
- la localisation des projets de la commune.

➤ Restitutions / Validation et Programmation

Les étapes de **restitution/validation** constituent des moments d'échanges au cours desquels les informations du pré-diagnostic et du diagnostic sont présentées aux acteurs locaux. Elles permettent ainsi, aux populations locales de vérifier, de discuter et de valider les données recueillies qui vont servir à définir les objectifs stratégiques de la commune.

Les **programmations**, quant à elle, permettent de décliner la suite du processus à chaque étape de restitution/validation.

La programmation se fonde sur la réalisation d'un projet de territoire. Il s'agit de décliner sur le court terme les stratégies à mettre en œuvre pour promouvoir le développement local de la commune.

D. PLAN DU RAPPORT

Le document est le fruit d'un travail de collecte basé sur une enquête approfondie, de traitement des données à travers une analyse quantitative mais aussi qualitative des résultats, d'interprétation des tendances lourdes relevées sur le territoire et de mise en perspective par rapport aux réponses qui doivent être apportées aux attentes des populations. Il est organisé autour de deux parties :

1. **Diagnostic territorial de la commune de Ndiamacouta**
2. **Projet de territoire de la commune de Ndiamacouta.**

Commune de Ndiamicouta

PREMIERE PARTIE



Diagnostic Territorial

I- CADRE GENERAL DES CONDITIONS DE VIE

1. Point sur l'occupation de l'espace

1.1 Situation de la commune de Ndiamacouta dans son département

Le département de Bounkiling est situé dans la région de Sédhiou. Il est érigé en département suite au redécoupage territorial de 2008 par le décret n° 2008-747 du 10 juillet 2008 portant création de départements et d'arrondissements. Pour rappel, la modification des articles 1 et 2 de la loi n° 72-02 du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale par la loi n° 2008-14 du 18 mars 2008 change les contours du découpage administratif du territoire national et induit la réduction du ressort territorial de certaines entités administratives.

Le département compte trois arrondissements que sont : Boghal, Bona et Diaroumé. Bounkiling constitue le plus vaste département de sa région avec une superficie de 2 829,38 km² soit 38,6 % de la superficie régionale. La population totale du département est estimée à 145 570 habitants, soit une densité moyenne de 51,45 habitants/km².

Le climat soudano-guinéen, chaud et humide, se caractérise par de fortes précipitations qui s'étalent de juin en octobre et une saison sèche qui couvre la période de novembre à mai. La moyenne des précipitations tourne autour de 1.000 mm par an. Le relief est essentiellement composé de plateaux, de vallées et de bas-fonds. Le département est arrosé par le fleuve Soungrougrou qui le sépare du département de Sédhiou.

La spécificité de ce département est qu'il constitue dans toute sa partie septentrionale, une frontière avec la Gambie. Son organisation et son expansion se déroulent, en trame de fond, dans un espace trans-gambien. Cette position transfrontalière lui confère un potentiel géostratégique énorme dans les dynamiques économiques, sociales et culturelles de la sous-région. Egalement, elle explique en partie le processus de recomposition territoriale amorcé depuis sa création.

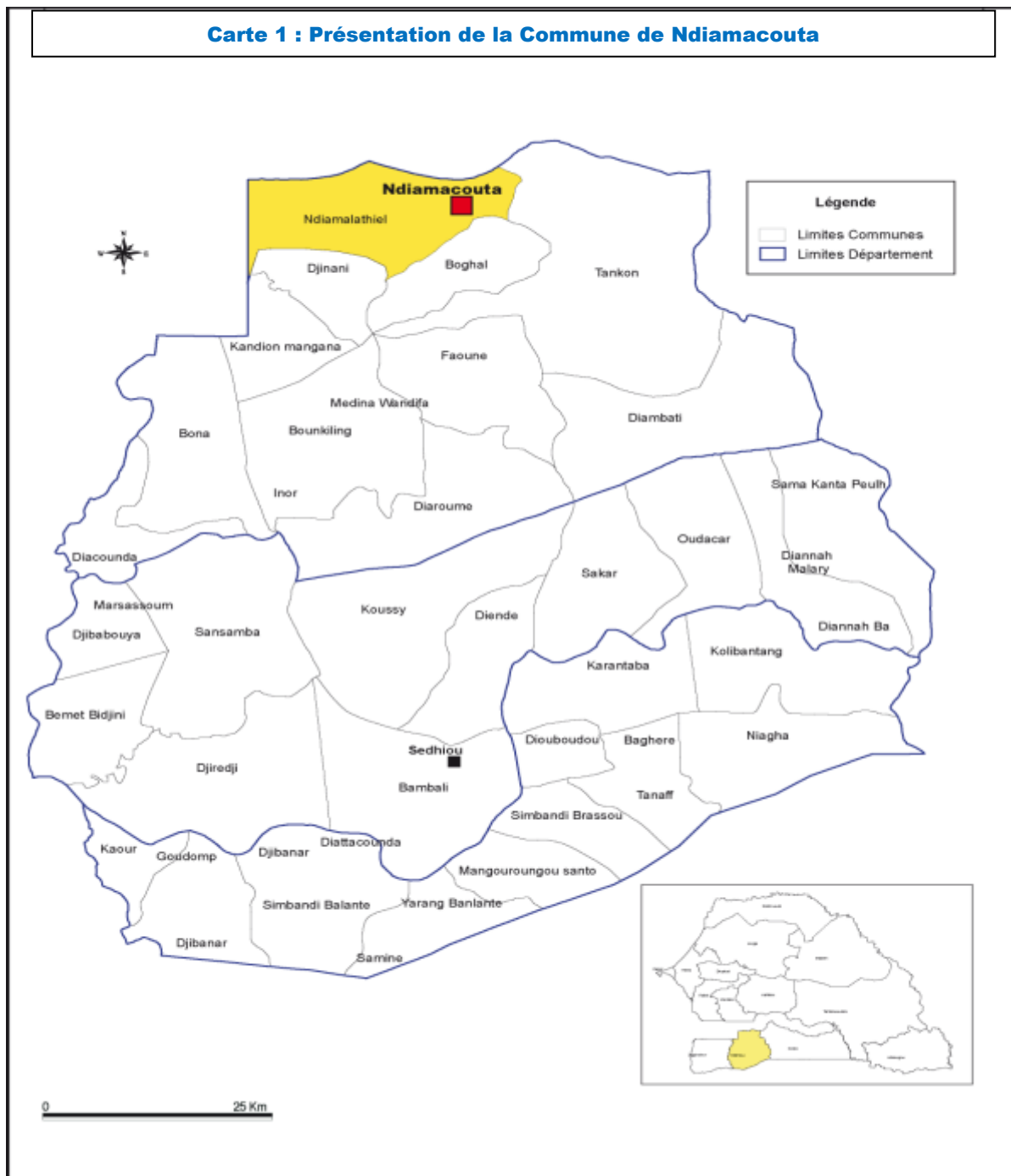
La commune de Ndiamacouta, avec une superficie de 1,5 km² et une population de 8.108 habitants a une densité moyenne de 5 405,33 habitants au km². C'est une ancienne communauté rurale de l'arrondissement de Boghal et du département de Bounkiling. C'est en 2011, qu'elle a été scindée pour créer la commune de Ndiamacouta et une nouvelle commune Ndiamalathiel.

La carte n°1 montre les limites de la commune avec :

- au Nord par la République de la Gambie ;
- à l'Est et au sud-ouest par la commune de Ndiamalathiel.

Le Décret n°2011-705 portant création d'une commune et d'une communauté rurale(Ndiamalathiel) dans le département de Bounkiling, région de Sédhiou fixe les limites de la commune de Ndiamacouta, à partir de la grande Mosquée du village comme suit :

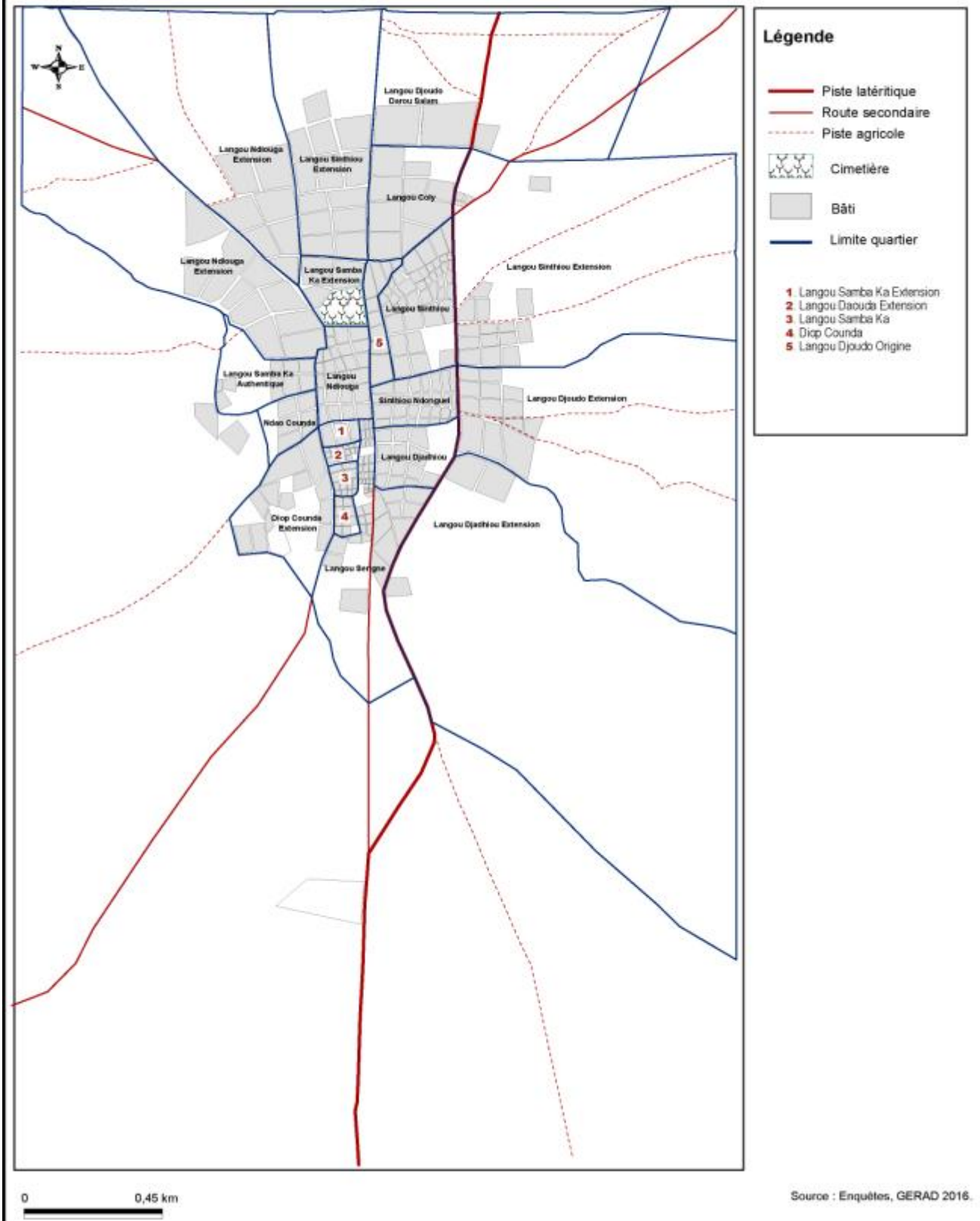
- Au nord : 2,5 km en direction du village de Kayeff (Gambie) ;
- Au sud : 1,5 km en direction de la commune de Ndiamalathiel ;
- A l'est : 1,5 km en direction du village de Touba Fall ;
- A l'ouest : 1,5 km en direction du village de Dator.



Ndiamacouta se singularise par sa position stratégique sur la trans-gambienne à quelque 5 km de la ville de Soma (Gambie). Elle est également marquée par des activités agropastorales qui participent à la diversification de l'économie locale.

La commune est découpée en 11 quartiers ou « langou » qui sont interconnectés et marqués par une absence totale de lotissements comme indiqué dans la carte n°2 ci après.

Carte 2 : Limite des quartiers de la Commune de Ndiamacouta



1.2 -Processus d'occupation et d'organisation de l'espace.

L'**occupation territoriale** de Ndiamicouta est l'aboutissement d'un processus migratoire, marqué par le déplacement de trois frères et qui remonte d'avant la colonisation. Les facteurs qui ont dicté le déplacement de ces trois frères sont l'expansion de la religion et l'exploitation des terres agropastorales.

- La commune de Ndiamicouta est essentiellement peuplée par l'ethnie Al Puular, des Torodo provenant du Fouta. En effet, les trois frères Ismaël Mba, Demba Mba et Alkaly Mba accompagnés de leur sœur (Mahany Mba) ont quitté le village de Dimate Diery vers le Halwar (Fouta) vers 1800 pour d'abord faire une escale dans le Saloum où l'un des frères Alkaly Mba a perdu l'âme.
- Par la suite (vers 1803), ils se sont déplacés en Gambie (Diègnère) pour poursuivre la recherche de ladite cité religieuse. C'est vers 1805 que les frères ont localisé le site actuel de la commune Ndiamicouta. Ismeal Demba Mba fût le 1er chef de village. Après son règne il y'a eu 40 successeurs. Les Cissé de l'Ouest sont les gardiens de la chefferie, ils sont les descendants d'Ismaël Mba. Les Cissé de l'Est descendant de la sœur ne pourront pas être chef de village.
- L'organisation spatiale de la commune de Ndiamicouta se traduit par un découpage historique et clanique. En effet, les réalités traditionnelles et coutumières de la commune ont dicté le découpage des quartiers qui sont morcelés en fonction de l'appartenance familiale. En raison de l'expansion démographique, chaque quartier d'origine appelé **Langou** (en langue locale) a son extension appelé **Sinthiou** qui maintient le même nom que leur site originel. De ce fait, les habitants de ces extensions dépendent toujours de leur localité d'origine où ils viennent s'acquérir du partage des biens, des investissements, des projets, etc.
- Par ailleurs, l'occupation spatiale de la commune met en évidence la localisation des habitations en nébuleuse très désordonnée sans aucune forme d'organisation. Les quartiers Langou Samba Kâ, Langou Ndiouga et Langou Serigne qui constituent le noyau originel sont mal tracés et parsemés de cases en terre cuite ou Banco avec des terrains non lotis : les habitats y sont congestionnés et souvent discontinus. Ils sont séparés par de petites ruelles très exigües, ce qui marque fortement la promiscuité de la population.
- Les quartiers périphériques qui correspondent à la nouvelle zone d'extension connaissent une mutation faisant état de différenciation dans le mode d'habitat : dans ces quartiers, les habitats sont de caractère moderne dominés par des constructions nouvelles avec des toits en dur. Les maisons modernes en matériaux durables (briques en ciment, terrasse) sont répertoriées généralement dans les quartiers d'extensions : Langou Ndiouga et Langou Samba Kâ. On note l'existence de quelques immeubles en R+1 ou R+2 au niveau de ces quartiers. On distingue ainsi deux caractéristiques majeures : un habitat en modernisation au niveau des zones d'extension et un habitat encore traditionnel dans le noyau originel de la commune. Les extensions rapides de la commune diminuent de plus en plus la disponibilité des terres arables.

La recomposition territoriale de Ndiamicouta révèle jusqu'à cette période un effort de régulation souple de la question foncière entre les populations de la commune. En effet, selon les témoignages recueillis et les informations triangulées, la terre qui appartient à un lignage ne constitue pas encore une valeur marchande. Elle ne constitue guère une source de conflit entre les populations de la

commune car chaque famille reconnaît éminemment les limites traditionnelles de son patrimoine foncier.

Cependant, les enjeux sont plus importants entre Ndiamacouta et la commune de Ndiamalathiel. L'érection de Ndiamalathiel en commune a entraîné un enjeu de leadership entre ces deux communes. En effet, suite à la communalisation intégrale, Ndiamacouta qui était la commune mère se retrouve dans un espace réduit, ceinturé de part et d'autre par la nouvelle commune de Ndiamalathiel qui, administrativement, détient toute la puissance foncière au détriment de Ndiamacouta. De ce fait, la commune de Ndiamacouta perd la majeure partie de son patrimoine foncier qui, à l'heure actuelle, appartient à la nouvelle commune de Ndiamalathiel.

Cette situation entraîne des conflits de leadership entre ces deux communes: traditionnellement, les populations de Ndiamacouta considèrent toujours leurs terres qui se trouvent dans l'enceinte du territoire de Ndiamalathiel comme leur propriétaire mais administrativement ces terres font parties du patrimoine foncier de Ndiamalathiel. D'ailleurs, des conflits fonciers ont opposé ces deux communes lors de l'implantation du barrage de Ndiamacouta. Le site choisi faisant parti de la limite administrative de Ndiamalathiel, les autorités locales de cette commune, ont considéré que son implantation entraînerait une violation de leurs terres alors que traditionnellement les populations de Ndiamacouta considèrent le site comme leur propriétaire. Il a fallu, l'intervention de l'autorité administrative (sous-préfet Boghal) pour que l'implantation du barrage ait lieu.

« Victime du nouveau découpage administratif », que les populations considèrent comme purement politique, la commune de Ndiamacouta se retrouve actuellement sans réserve foncière. Cette situation constitue un véritable enjeu pour la commune car malgré sa tendance vers l'urbanisation, Ndiamacouta reste une commune rurale avec une prédominance des activités agropastorales.

Le système agraire repose sur des productions vivrières et des cultures de rente. La terre appartient aux lignages, elle est héritée d'un ancêtre commun et se transmet de père en fils par héritage. Le secteur primaire, avec l'agriculture et l'élevage, constitue le moteur du système de production. Ce secteur agropastoral représente la principale source de revenus des ménages de la commune. L'arachide, le mil, le maïs, le sorgho, le niébé sont les principales spéculations exploitées sur deux types de champs: (i) les champs de brousse, plus nombreux et distants de plus de 5 km des zones d'habitation, portent une association de cultures d'arachide, de mil, de sorgho ; (ii) les champs de savanes situés derrière les cases portent les cultures de maïs, de mil et de légumes dans une moindre mesure. Les exploitations sont de type familial et traditionnel avec une utilisation des équipements rudimentaires constitués par la houe, la machette et le coupe-coupe, ainsi que des techniques culturales peu élaborées. Les principales opérations culturales pour toutes ces spéculations sont globalement le défrichage, le brulis, le semis et la récolte. Ce système de production est un indicateur du déficit de productivité.

La position de la commune de Ndiamacouta en tant qu'espace transfrontalier constitue un atout majeur qui pourrait le rendre attractif à partir d'une mise en valeur axée sur l'implantation des équipements structurants (désenclavement de la zone par la construction d'infrastructures routières) et la promotion des ressources existantes pour un développement des filières, dans le cadre d'une politique d'aménagement des espaces transfrontaliers couplée d'une stratégie de gestion efficace et durable rendue possible dans le cadre de l'intercommunalité.

Eléments de synthèse

Contraintes

Habitat précaire, congestionnées et discontinus ;
 Quartiers mal tracés et ruelles exigües au niveau des quartiers traditionnels ;
 Insuffisance de réserve foncière ;
 Système agricole traditionnel avec un matériel rudimentaire et vétuste.

Atouts

Position géographique privilégiée sur la trans-gambienne qui en ferait une zone carrefour avec des infrastructures structurantes.

2. Conditions de vie et besoins de la population

Le diagnostic des conditions de vie et besoins de la population permet de faire un état des lieux sur :

- les caractéristiques sociodémographiques de la population et des ménages ;
- le niveau de vie analysé à travers les activités, les sources de revenus et les dépenses ;
- le cadre de vie des ménages qui fait référence à l'habitat et ses commodités.

2.1 Caractéristiques socio démographiques :

La commune de Ndiamacouta, au-delà de l'aspect groupé de son habitat, présente une inégale répartition de sa population au gré des anciennes installations familiales.

■ Une inégale répartition démographique

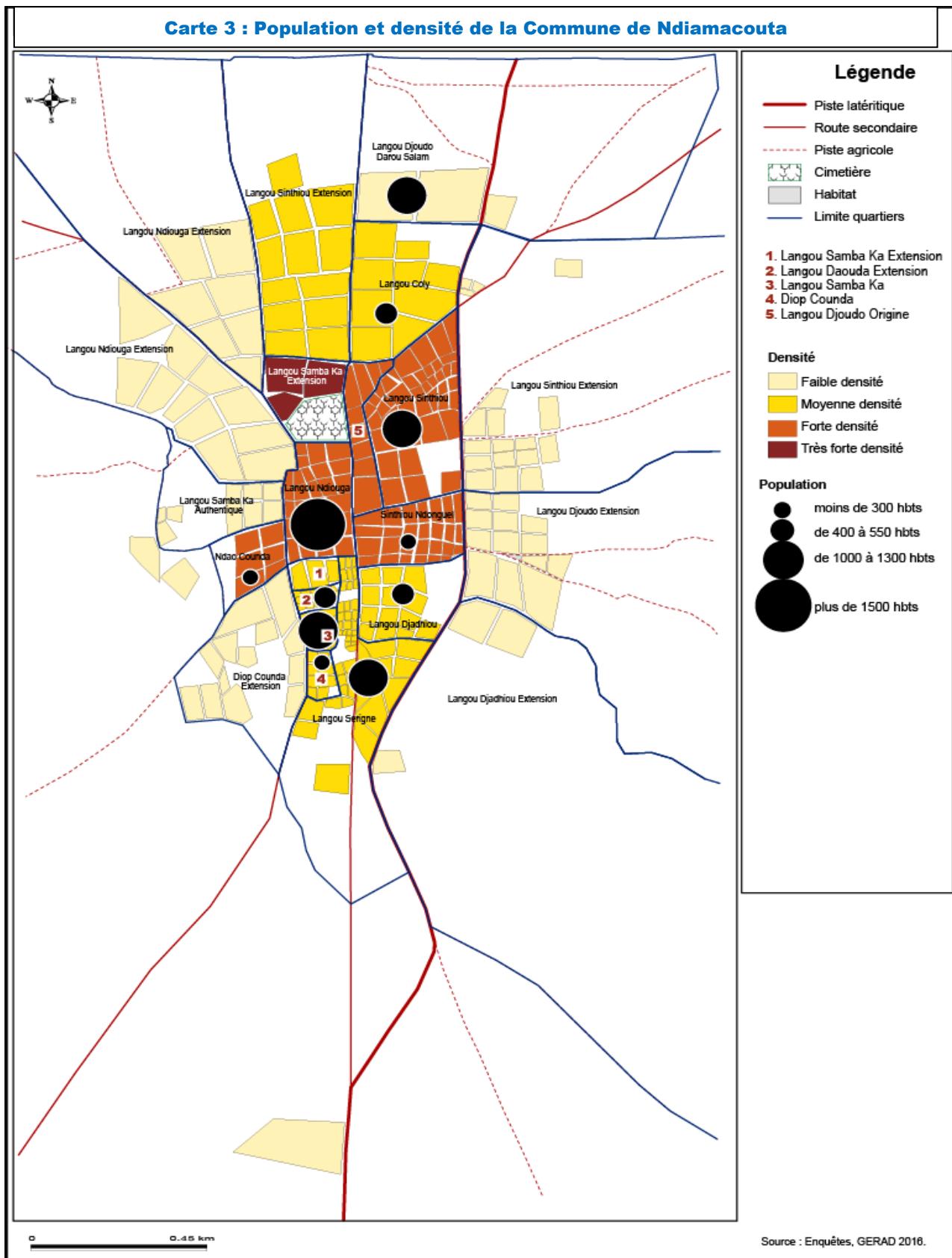
D'après les résultats du diagnostic, la commune compte 8 108 habitants, répartie entre 11 quartiers et 624 ménages. Le tableau et la carte ci-après donnent une présentation détaillée de la répartition démographique des quartiers de la commune.

Tableau 1 : Répartition de la population par quartier

Quartier	Population	Nombre de ménage
Langou Ndiouga	1502	102
Langou Djoudo	1203	70
Langou Sinthiou	1106	78
Langou Samba Ka	1088	94
Langou Serigne	1075	102
Langou Coly	506	32
Langou Daouda	472	37
Langou Diadhieu	453	50
Ndao counda	289	15
Diop Counda	216	18
Sinthiou Ndonguel	198	17
Total	8108	615

Source : Enquêtes GERAD, juin 2016

D'après le tableau sur la répartition de la population selon les quartiers, il existe une plus grande concentration de la population dans certaines zones d'animation avec plus de 1000 habitants, une zone de moyen peuplement (400 à 600 habitants) et une zone de bas peuplement avec moins de 300 habitants. La carte suivante en permet une nette appréciation.



La carte sur la répartition de la population ci-dessus montre une variation de la taille démographique entre les quartiers périphériques et centraux avec quatre (04) catégories :

- **un quartier de plus de 1500 habitants** : Le quartier de Langou Ndiouga se démarque dans la commune avec un îlot d'habitations de 1502 habitants. L'importance de cette zone d'animation située au nord-ouest de la commune relève du fait qu'elle accueille beaucoup de main d'œuvre venant du Nord (au niveau des localités gambiennes et sénégalaises). Ce qui favorise de nouvelles installations qui ne subissent pas de réelles contraintes relatives à la présence d'un réseau hydrographique ou d'un relief imposant une certaine logique ;
- **Des quartiers de 1 000 à 1 300 habitants** : il s'agit des quartiers de Langou Djoudo (1203 habitants), de Langou Sinthiou (1106 habitants), Langou Samba Ka (1088 habitants) et Langou Serigne (1075 habitants). Ces quartiers font partie des premiers foyers de peuplement de la commune. Leur croissance démographique a d'ailleurs permis la mise en place de nouveaux quartiers ;
- **Des quartiers de 600 à 300 habitants** : cette catégorie est formée des quartiers de Langou Coly (506 habitants), de Langou Daouda (472 habitants) et de Langou Diadhiou (453 habitants). A l'exception de Langou Daouda, dont l'étalement est freiné par le mode d'occupation de l'espace, les deux autres intègrent les nouveaux quartiers de la commune installés dans sa périphérie ;
- **Des quartiers de moins de 300 habitants** dans cette catégorie, nous avons les quartiers de Ndao Counda (289 habitants), celui de Diop Counda (216 habitants) et Sinthiou Ndonguel, le quartier le moins peuplé de la commune avec 198 habitants. Ces petits blocs d'habitations ont un étalement contraint par deux facteurs d'ordre naturel (réseau hydrographique) ou spatial (proximité avec d'autres quartiers).

Il faut noter que la dynamique de peuplement d'ensemble de la commune relève, en dehors d'un héritage socio-culturel, de l'attractivité de la localité qui dispose d'importantes potentialités agropastorales. Ces dernières permettent à la population de propulser l'économie locale.

■ **Composition ethnique, vie religieuse et aspects migratoires**

Un peuplement ethnique Peulh : la commune est majoritairement peuplée par les Peulhs. Les autres communautés sont minoritaires et sont représentées par les wolofs, les sérères et les mandingues. Les wolofs sont plus concentrés dans les quartiers de Langou Coly et de Sinthiou Ndonguel. Ce dernier est également le siège des sérères et des mandingues.

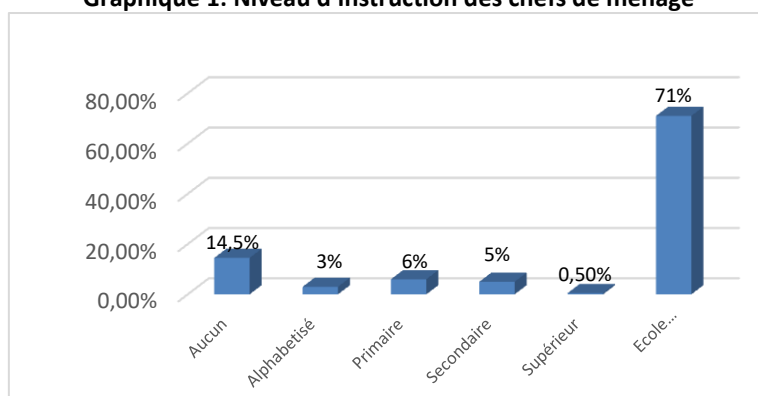
Une vie religieuse marquée par l'islam : sur le plan religieux, le diagnostic de la commune révèle le poids de la religion musulmane qui reste la seule pratiquée. Une réalité qui prévaut en grande partie du fait du poids socio-culturel : le père fondateur du village est un disciple de la famille Oumarienne.

Des mouvements migratoires qui touchent les franges les plus jeunes. La migration surtout tournée vers l'extérieur, est de type temporaire avec comme principales destinations: l'Europe (30%) et la Gambie (20%). Les autres destinations des migrants sont : le Mali (5%), la Guinée Bissau (5%), l'Afrique du Nord (5%), la RCI (10%). Dakar avec 15% est la principale destination des migrants internes. Les motifs de ces départs sont essentiellement économiques.

■ Niveau d'instruction des chefs de ménage

L'enseignement coranique est privilégié dans la commune de Ndiamicouta pour des raisons historiques marquées par la forte influence de l'islam. 71% des chefs de ménage enquêtés ont fréquenté l'école coranique comme le montre le graphique ci-après. Il est noté un taux très faible de chefs de ménage ayant fréquenté l'école française : 6% ont atteint le primaire, 5% le secondaire et 0,5% le supérieur. Nous notons également un taux faible des chefs de ménage qui ne sont pas instruits soit 14,5%. En outre, le pourcentage des chefs de ménages ayant bénéficié d'une alphabétisation fonctionnelle s'élève à seulement 3%.

Graphique 1: Niveau d'instruction des chefs de ménage



Source : Enquêtes GERAD, juin 2016

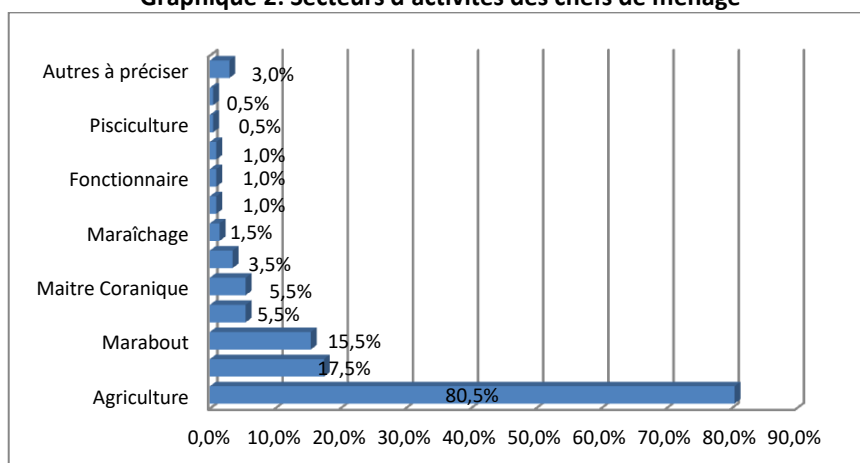
2.2 Activités et sources de revenus

Ce chapitre permet d'apprécier le niveau de vie des ménages, d'analyser les secteurs d'activités et les sources de revenus. Les postes de dépenses les plus importants et leur couverture y sont aussi étudiés.

■ Secteurs d'activités des ménages

L'activité principale des chefs de ménage de la commune de Ndiamicouta est l'agriculture pratiquée par plus de 80% de la population locale. Les autres activités tournent autour du commerce, de l'élevage, l'exploitation forestière, le maraîchage, la pisciculture, la pêche, l'artisanat comme le montre le graphique ci-dessous. Il faut noter l'importance des chefs de ménages qui s'activent dans la promotion des activités religieuses notamment l'enseignement du coran et la pratique maraboutique. En effet la commune de Ndiamicouta est réputée pour ses activités maraboutiques : 15.5% des personnes interrogées travaillent dans ce domaine et 5.5% sont des maitres coraniques.

Graphique 2: Secteurs d'activités des chefs de ménage

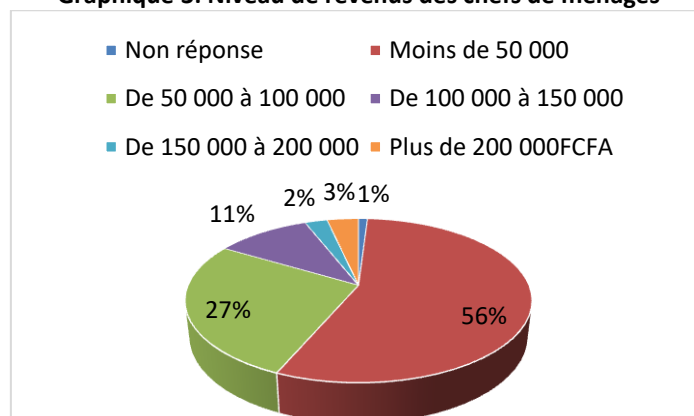


Source : Enquêtes GERAD, juin 2016

■ Sources de revenus des ménages

Les revenus des ménages sont procurés par les principaux secteurs d'activités analysés ci-dessus. Les entretiens effectués auprès des chefs de ménage montrent que l'essentiel des ressources monétaires provient de l'activité agricole. Les ressources tirées de l'élevage, du commerce et l'exploitation forestière constituent, aussi, des apports substantiels. La classification des revenus des ménages est présentée dans le graphique ci-après:

Graphique 3: Niveau de revenus des chefs de ménages



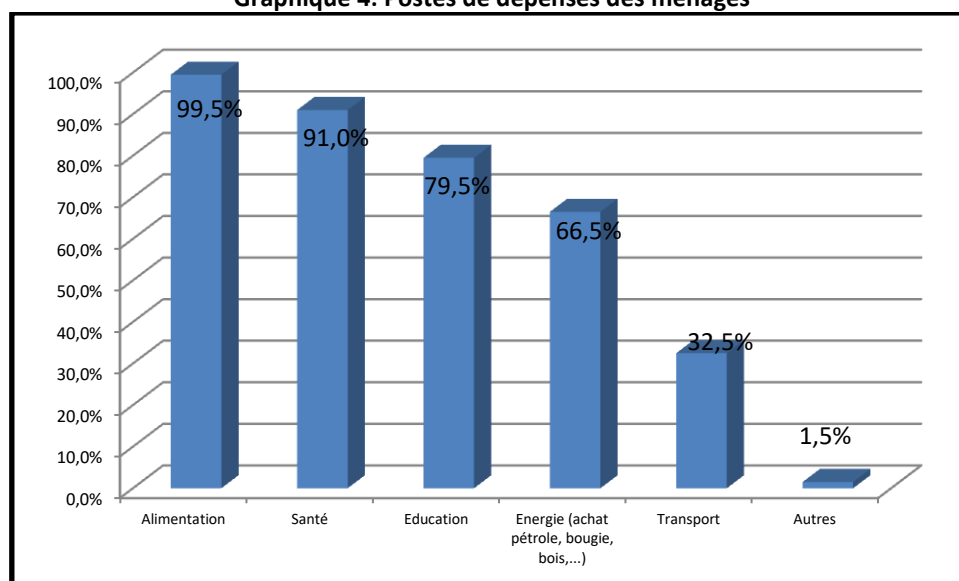
Source : Enquêtes GERAD, juin 2016

La lecture du graphique montre un niveau de revenus très faible des populations : 56% des personnes interrogées ont des revenus mensuels inférieurs à 50 000 F CFA, seuls 3% ont plus de 200 000 F CFA le mois.

■ Structure des dépenses et niveau de couverture

Le graphique de la répartition des dépenses fait apparaître que quatre fonctions de consommation absorbent l'essentiel du budget des ménages. Il s'agit de l'alimentation (99.5%), de la santé (91%), de l'éducation (79.5 %) et la fourniture en énergie (66.5%). Le poste de dépenses relatif au transport s'élève à 32.5%. L'importance des postes non-alimentaires (santé, éducation, énergie etc.) traduit un niveau de vie relativement appréciable.

Graphique 4: Postes de dépenses des ménages



Source : Enquêtes GERAD, juin 2016

2.3 Cadre de vie des ménages

Dans ce chapitre, il sera question d'étudier des aspects déterminants du cadre de vie des ménages. Il s'agit de la qualité de vie à travers la structure de l'habitat et de l'accès aux services sociaux de base.

■ Occupation du sol

Les principaux types d'occupations du sol sont représentés dans la carte n° ci-après. Il s'agit de :

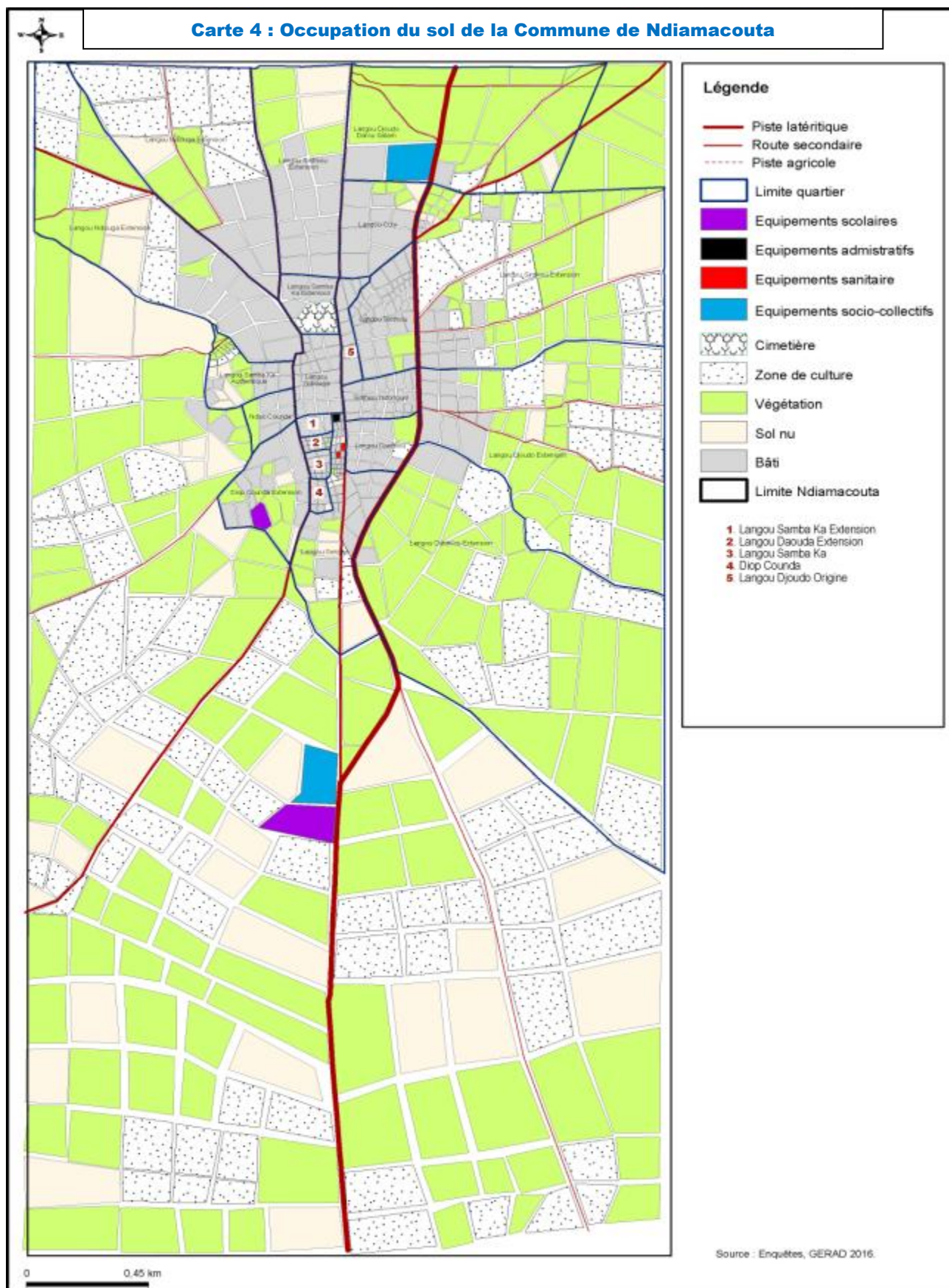
- l'habitat qui occupe 62 ha soit 84% de la superficie totale ;
- les équipements 1,03 ha soit 1% de la superficie totale ;
- les espaces verts occupent 0,05 ha.

Tableau 2: Type d'Occupation du sol par quartier

Nom du quartier	Superficie totale (ha)	Superficie occupée par l'habitat (ha)	Superficie occupée par les équipements (ha)	Superficie des espaces verts (ha)	Reserve disponible (ha)
Langou Serigne	12	10	0,30	0,04	1,7
Langou Ndiouga	10	10	0,25	0,01	0,0
Langou Diouldo	9	9	0,00	0	0,1
Langou Sinthiou	9	9	0,11	0	0,4
Langou Samba Ka	11	11	0,20	0	0,2
Diop Counda	3	3	0,00	0	0,1
Ndaw Counda	2	2	0,00	0	0,0
Langou Coly	4	3	0,15	0	0,5
Langou Diadhiou	3	3	0,00	0	0,3
Langou Daouda	3	2	0,00	0	4,1
Sinthiou Ndonguel	1	1	0,02	0	0,2
Total	67	62	1,03	0,05	7,6

Si l'on se réfère aux normes appliquées en milieu urbain, on constate un déséquilibre réel dans l'occupation de l'espace. Les espaces verts par exemple qui devraient représenter au moins 20% du périmètre communal sont presque inexistants (0,05 ha). Par contre, l'habitat occupe la quasi-totalité de la superficie communale (84%) or les normes d'occupation urbain souhaitables sont fixées entre 45 et 55%. Les équipements, en revanche n'occupent que 1% de la superficie totale, ce qui souligne un déficit en équipement et en infrastructure au niveau de la commune.

La réserve foncière de la commune n'est estimée qu'à 7,6 ha. Cette situation cumulée à la croissance démographique accélérée fait du foncier un enjeu important vu les possibilités d'extensions très limités au niveau de la commune. Des efforts doivent être consentis en matière d'aménagement urbain dans la Commune.



■ Distribution de l'habitat

La commune de Ndiamicouta est répartie en 11 quartiers. Cependant, les réalités traditionnelles ou coutumières de la commune ont fait que les quartiers se sont morcelés. La distribution se fait par clan, respect de la distribution familiale (la distribution prend en compte la maison familiale). Par exemple, si un ménage quitte une maison pour se recaser ailleurs, il part directement s'installer dans un champ de la maison mère et maintient toujours les liens de parentés. Ce qui fait que chaque quartier origine a ses extensions qui maintiennent le même nom que leur site originel. Par ailleurs, les habitants de ces extensions dépendent toujours de leur origine où ils viennent s'acquérir du partage de biens, des investissements, des projets, etc.

Les quartiers ne sont pas lotissés dans la commune : les maisons sont congestionnées ; les pistes étroites et souvent discontinues ; il n'y a pas d'espace libre à l'intérieur du quartier. On note une promiscuité des populations surtout au cœur de la zone (par exemple à Langou Samba Ka, Langou Serigne, Langou Djoudo, etc.)

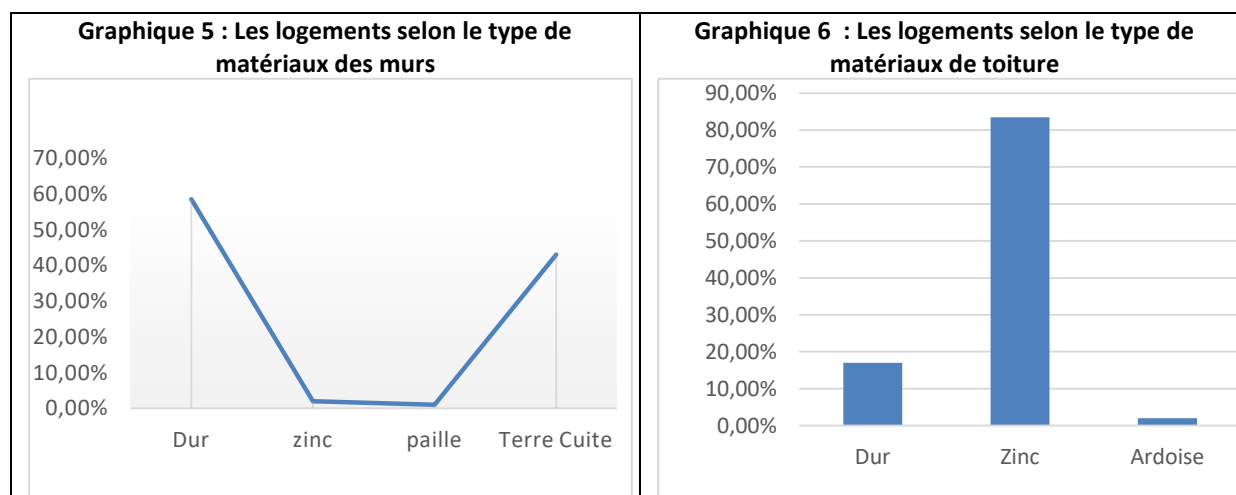
■ Caractéristiques de l'habitat

L'habitat est l'ensemble des conditions de peuplement d'un espace par l'homme. Qu'il soit planifié, urbanisé ou non, les populations y vivent par attachement ou intégration. Il convient de noter que dans la commune de Ndiamicouta, les modèles de constructions sont dominés par le dur et la terre cuite.

Le cadre de vie constitue une dimension importante dans l'analyse des conditions de vie. Même si les chefs de ménage ont tendance à sous-évaluer leurs revenus, l'élévation du niveau de vie se traduit par une amélioration de l'habitat. Les personnes interrogées ont été unanimes pour confirmer que le signe le plus visible réside dans la transformation des matériaux de construction.

L'analyse des matériaux de construction des toitures des habitations montre ainsi :

- une prépondérance des matériaux de constructions en zinc avec 83,5% ;
- des constructions en dur pour seulement 17% des ménages ;
- une faible présence de l'ardoise retrouvée chez 2 % des ménages.

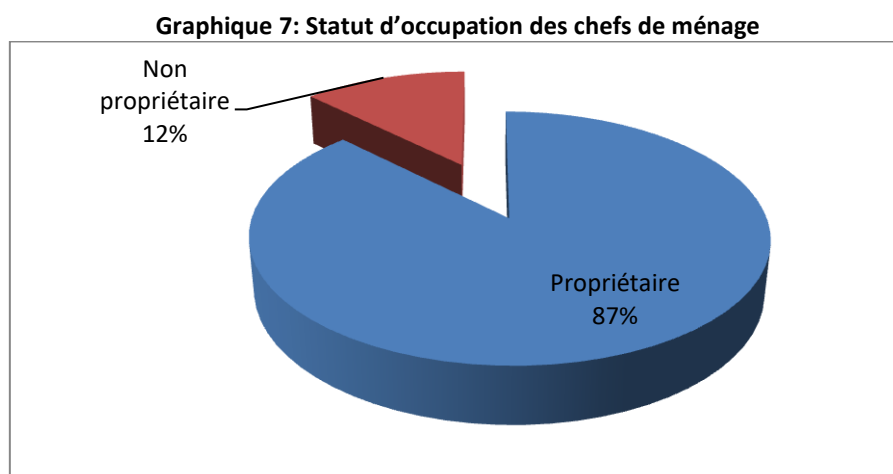


Source : Enquêtes GERAD, juin 2016

L'amélioration de l'habitat est également perceptible au niveau du choix des matériaux de construction des murs : sur les 200 ménages enquêtés, 117 soit 58,5% sont bâtis en dur. Les possibilités locales sont également largement utilisées pour la confection des murs : 86 soit 43% des maisons visitées sont en terre cuite. Le zinc (2%) et la paille (1%) sont peu utilisés.

■ Le statut d'occupation des ménages

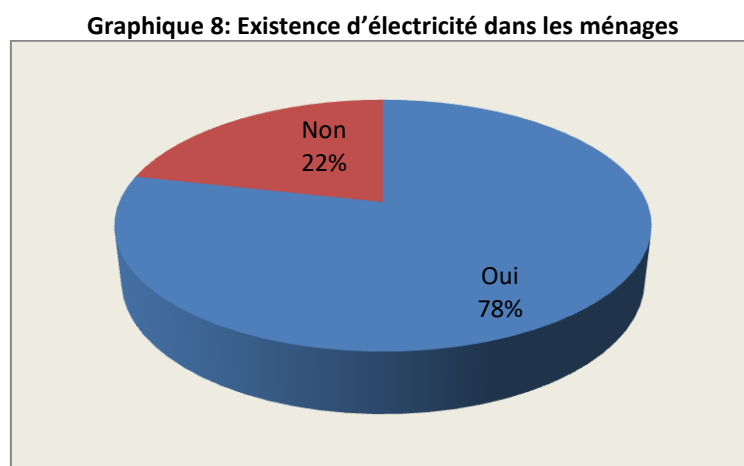
D'une manière générale, le statut d'occupation de l'habitation rurale est dominé par la propriété individuelle. A Ndiamacouta, pour l'ensemble des ménages interrogés, on note que 87% d'entre eux sont propriétaires du logement occupé contre 13% des chefs de ménages qui sont hébergés ou locataires.



Source : Enquêtes GERAD, juin 2016

■ Eclairage des ménages

La commune de Ndiamacouta est branchée à l'électricité, raison pour laquelle la plupart des ménages visités, utilise l'électricité comme mode d'éclairage. La diversité des avoirs des ménages et l'amélioration du pouvoir d'achat confirme cette transition vers un milieu semi-urbain. Cependant du fait de la faiblesse du réseau, les nouveaux quartiers ne sont pas alimentés et beaucoup de délestages sont notés.



Source : Enquêtes GERAD, juin 2016

■ L'accès à l'eau : un problème crucial

La commune de Ndiamacouta ne dispose que d'un seul forage de faible capacité et qui est incapable de couvrir les besoins de la population. En effet, il y a certains extensions qui n'ont pas accès à l'eau courante et d'autres qui peuvent rester 4 jours ou une semaine sans avoir de l'eau (coupures d'eau). Ils sont donc obligés d'aller puiser l'eau des puits. Cependant, ces derniers sont très profonds (30 m) et ne disposent pas d'une eau potable.

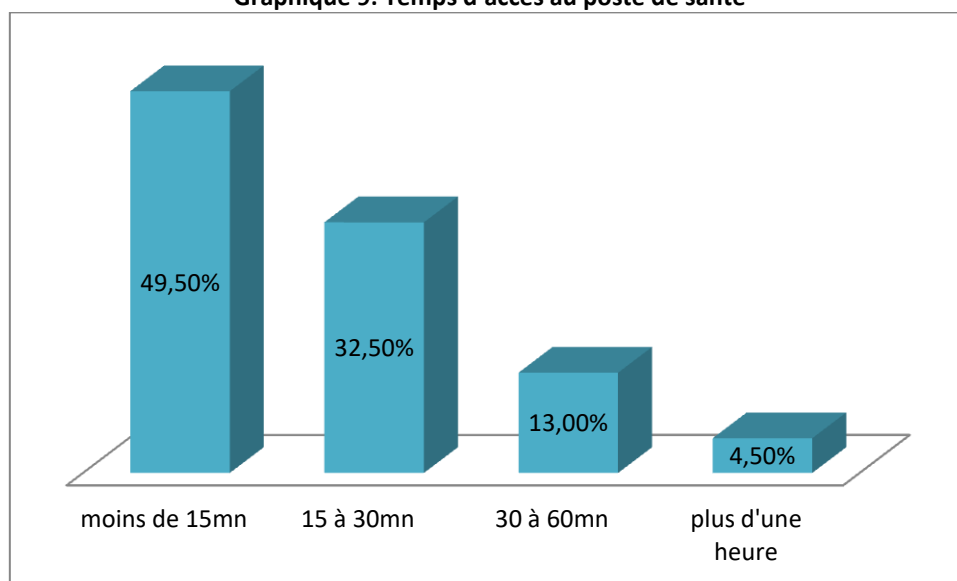
■ L'accès à la santé

La commune de Ndiamecoute dispose d'un poste de santé localisé au centre de la commune. Les résultats du diagnostic montre un bon niveau d'accessibilité physique des populations de la commune à une structure sanitaire : près de 82% des ménages enquêtés font moins de 30 mn pour accéder au poste de santé et 49,5% d'entre eux mettent peu de temps, moins de 15 mn pour arriver au poste de santé. Seuls les quartiers situés dans les zones d'extension font plus d'heure pour accéder au poste de santé.

Le ratio équivalent à un poste de santé pour 8 108 habitants respecte les normes préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui est d'un poste de santé pour 10 000 habitants.

Même si l'accès au poste de santé reste globalement satisfaisant, des déficits sont notés au niveau de la qualité de l'offre de santé.

Graphique 9: Temps d'accès au poste de santé



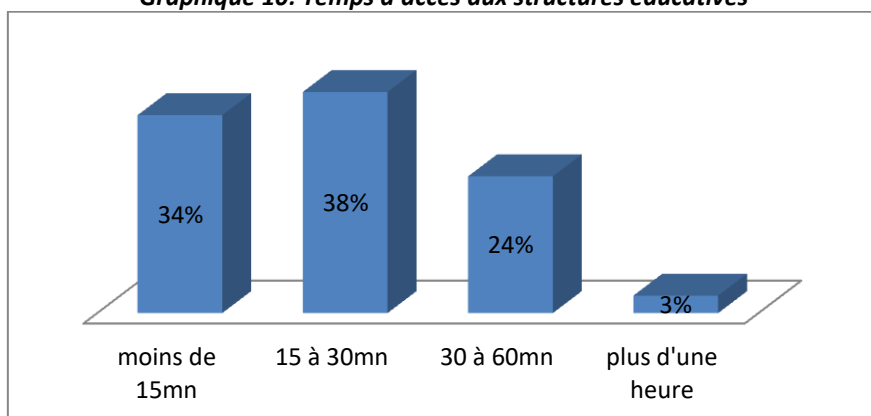
Source : Enquêtes GERAD, juin 2016

■ L'accès à l'éducation : une amélioration notée

L'offre scolaire du village est constituée :

- 02 écoles élémentaires localisées dans les quartiers de Langou diouga et Sinthiou Ndoguel ;
- 01 CEM situé dans le quartier de Langou Serigne ;
- 01 lycée nouvellement crée avec une seule classe pédagogique (seconde) ;
- 20 daaras répartis entre 08 quartiers.

L'accessibilité à ces différentes structures éducatives de la commune s'apprécie à travers les distances parcourues à partir des maisons par les élèves. L'analyse des données d'enquêtes représentées dans le graphique ci-après révèlent un niveau d'accessibilité physique des écoles élémentaires assez satisfaisant.

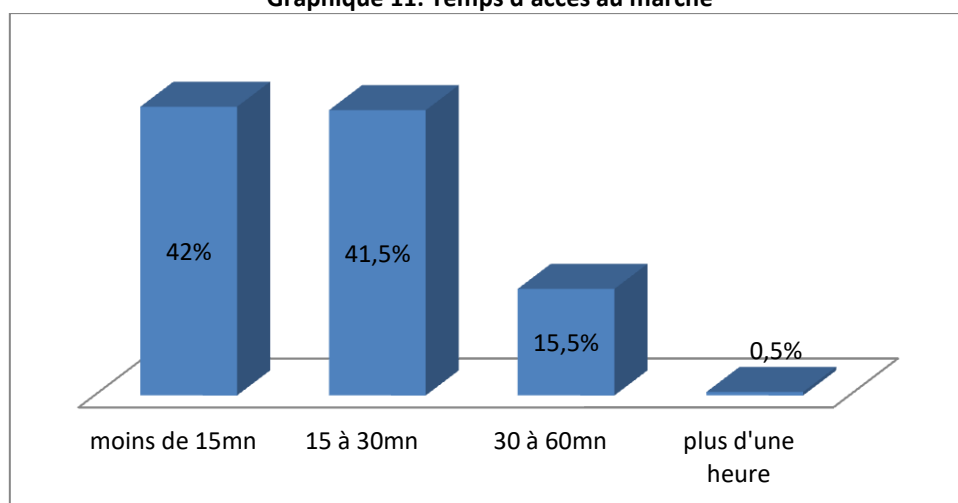
Graphique 10: Temps d'accès aux structures éducatives

Source : Enquêtes GERAD, juin 2016

En revanche, le CEM se trouve dans la zone d'extension de la commune, ce qui rend difficile l'accessibilité de certains enfants notamment des quartiers de Langou Coly et Langou Daouda.

■ L'accès au marché

La commune de Ndiamicouta compte un seul marché qui polarise les 11 quartiers. La lecture du graphique ci-après montre un temps d'accès satisfaisant avec 84% des personnes interrogées qui font moins de 30 mn pour accéder au marché.

Graphique 11: Temps d'accès au marché

Source : Enquêtes GERAD, juin 2016

Éléments de synthèse

Atouts

- Amélioration de l'habitat avec une prédominance des maisons en dures
- Existence de l'électricité qui alimente 78% des ménages
- Accessibilité des équipements sociaux de base dans la commune

Contraintes

- Non raccordement des quartiers périphériques à l'électricité ;
- Déficit noté dans le fonctionnement des services sociaux de base (eau éducation, santé).

3. La desserte de la commune en infrastructures et équipements

Le diagnostic du patrimoine permet d'apprécier le niveau de dotation de la commune en infrastructures et équipements. L'analyse porte essentiellement sur la composition, l'évaluation de l'état du patrimoine et son niveau de desserte.

3.1 La desserte en infrastructures

■ Le réseau de communication

Le réseau de communication est une condition nécessaire pour assurer la mobilité des personnes et des biens, et par conséquent, un pilier de développement territorial. Cependant on note l'absence de routes butinées, ce qui accentue les difficultés rencontrées par les populations pour accéder aux villages environnants et pour le transport de marchandises. La commune est desservie par une route latéritique qui la relie au village de Saré Alkali situé sur la route nationale.

Le **réseau interne de communication** est représenté par des pistes latéritiques, souvent dégradés surtout pendant la saison des pluies, qui relie la commune aux champs et aux villages environnants:

- Ndiamacouta – Kayaff (6km)
- Ndiamacouta - Ndiolofene (6km)
- Ndiamacouta- Dator (5km)
- Ndiamacouta-Saré Bakari (7km)
- Ndiamacouta-Ndiamalathiel (5km)
- Ndiamacouta-saré Ndiaga (5km)
- Ndiamacouta-Medina Kayaff (5km)
- Ndiamacouta Touba Fall (5km)

Le secteur du transport est faiblement développé à Ndiamacouta. La commune ne dispose pas de gare routière. Le trafic est assuré par les motos *diakartas*, les mini cars et quelques charrettes. Ils assurent le transport des populations, des biens et des marchandises jusqu'au site de Saré Alkali où ils prennent d'autres moyens de transports pour rallier les grandes villes. Les contraintes liées au secteur du transport sont :

- l'absence de gare routière ;
- l'insuffisance des moyens de transport ;
- l'impraticabilité des routes pendant l'hivernage ;
- les tarifs élevés notamment pour les populations à pouvoir d'achats limités.

Le réseau GSM existe dans la localité via la SONATEL et Tigo. La téléphonie mobile a beaucoup amélioré la communication interne et externe selon les populations. Cependant l'accès à l'internet demeure faible dans la commune (absence de cyber-cafés, pas de connexions wifi).

■ L'assainissement

L'accès aux services d'assainissement constitue un grand défi au niveau de la commune de Ndiamacouta.

Les questions liées au cadre de vie et à l'hygiène domestique figurent parmi celles abordées lors du diagnostic. Elles concernent en premier lieu l'accès et l'utilisation des lieux d'aisance au niveau des ménages, mais aussi la collecte et l'évacuation des déchets solides et liquides.

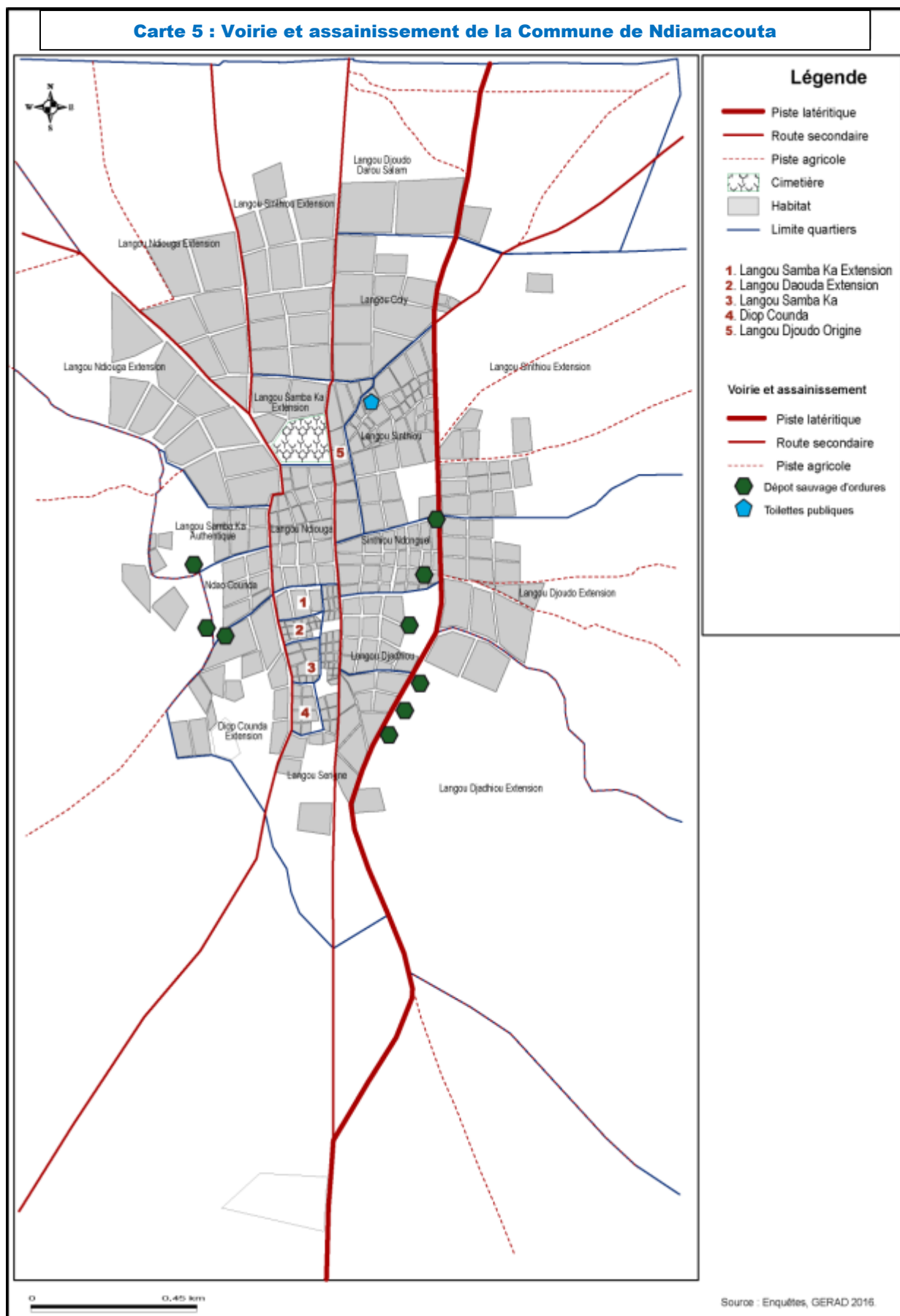
L'essentiel des ménages disposent de latrines traditionnelles (77%) qui ne répondent à aucune règle d'exigences minimales d'hygiène. Il s'agit de lieu d'aisance traditionnel, sous forme de trou, le plus souvent à ciel ouvert avec de gros risques de contamination de la nappe phréatique. Pour 19% des ménages, c'est les latrines modernes qui servent de lieu d'aisance. Seuls 4% des ménages enquêtés sont dépourvus de toilettes. On note l'existence d'une seule toilette publique dans toute la commune.

Le mode d'évacuation des eaux usées se présente comme suit :

- 57% des ménages les évacuent dans la rue ;
- 21% des ménages les évacuent dans les fosses septiques ;
- 14% des ménages les déversent derrière la cour des maisons ;
- 5% les évacuent dans les toilettes ;
- Et 2% versent les eaux usées au niveau des égouts.

La gestion des ordures reste une véritable équation au niveau de Ndiamacouta. Il n'existe aucun système réglementaire de gestion des déchets au sein de la commune. Les populations utilisent des méthodes archaïques telles que le jet en plein nature (37%), dans les champs (26,50%). La méthode de l'incinération qui est assez positive pour l'environnement est utilisée par 35,5% des ménages comme modes d'évacuation des déchets domestiques. Quelques rares ménages payent des charrettes pour le ramassage des ordures (0,50%).

La carte n°5 ci-après présente la voirie communale avec les pistes, les routes et le niveau d'assainissement public de la commune.



■ L'alimentation en eau potable

L'inventaire des équipements montre que les habitants de Ndiamicouta font principalement recours à quatre types de sources d'approvisionnement : les puits à exhaure manuel, les bornes fontaines, les branchements individuels et les mini forages pour les ménages les plus nantis. Pour ce qui est des abreuvoirs, aux abords du château d'eau, ils constituent les sources d'abreuvement réservées au bétail. Ainsi, on compte au total dans la commune :

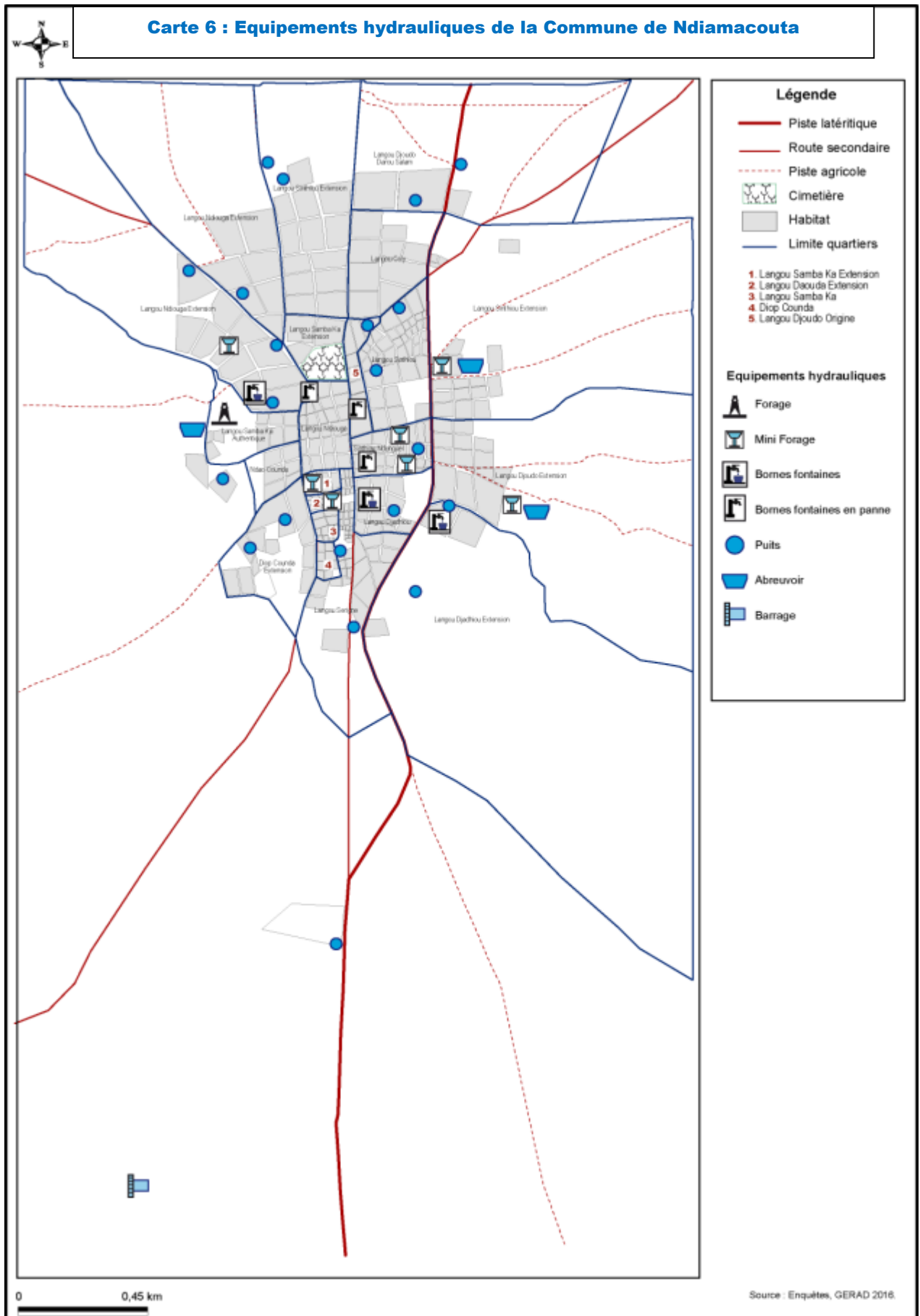
- 01 forage ;
- 403 branchements individuels ;
- 06 bornes fontaines ;
- 21 puits à exhaures manuels ;
- 03 abreuvoirs et
- 02 mini forages.

Le tableau ci-après donne la répartition des équipements par quartier :

Tableau 3 : Répartition des équipements hydrauliques par quartier

Quartiers	Puits à exhaure manuel	Bornes fontaines	Branchements individuels	Abreuvoirs	Mini-forage
Diop Counda	0	0	9	0	
Langou Coly	3	0	29	1	
Langou Daouda	1	0	16	0	
Langou Diadhiou	2	1	17	1	1
Langou Djoudo	5	0	35	0	1
Langou ndiouga	3	4	90	0	
Langou Samba Ka	2	1	71	1	
Langou Serigne	4	1	53	0	
Langou Sinthiou	1	0	63	0	
Ndao counda	0	1	11	0	
Sinthiou Ndonguel	0	0	9	0	
Total	21	6	403	3	2

Ces données montrent une distribution géographique des infrastructures hydrauliques très satisfaisante comme indiqué dans la carte ci-dessous qui présente leur localisation. Globalement, le ratio population/branchements individuels fait état d'un branchement privé pour 20,37 personnes (moins de 30 habitants). Cependant le problème au niveau de la commune c'est la disponibilité du liquide précieux.



Toutefois, il faut noter que ces résultats cachent des disparités. En effet, malgré l'existence des infrastructures hydrauliques dans la commune, l'accessibilité à l'eau reste une contrainte majeure au niveau de Ndiamacouta. Les adductions en eau ainsi que les bornes fontaines sont approvisionnés par le forage qui, pour des raisons techniques (faible capacité), ne peut pas assurer en permanence l'approvisionnement en eau de tous les ménages de façon simultanément. De ce fait, la distribution de l'eau au niveau des quartiers se fait à travers un système de rotation qui découpe la commune en trois zones :

- la zone Langou Samba Ka ;
- la zone Langou Diadhiou ;
- Et la zone Langou Ndiouga.

Selon cette distribution, une zone peut rester trois jours sans avoir de l'eau. Egalement, les heures d'écoulement des points d'eau (raccordement forage) sont règlementées : l'eau coule de 8h à 20h pour les quartiers à altitude basse et de 08 à 18h pour les quartiers à haute altitude.

Les extensions de Langou Sinthiou, Sinthiou Diop Counda, Sinthiou Langou Ndiouga et Sinthiou Mbayel/Langou Sinthiou sont dépourvus d'eau potable. Pour assurer leur ravitaillement en eau, les populations de ces quartiers sont contraintes d'utiliser l'eau des puits à exhaures manuels (profond de 30 m) ou parfois de parcourir de longues distances pour chercher de l'eau chez les voisins.

Les principales contraintes de l'accès à l'eau sont :

- une faible capacité de distribution du forage ;
- une absence de compteurs pour une bonne tarification de l'eau.

Selon, le Directeur de cabinet du Maire des négociations sont entamés par des partenaires pour la construction d'un château d'eau plus puissant et une mise en place des compteurs d'eau au niveau des ménages. Ce projet devrait être mis en exécution par la mairie dans les plus brefs délais.

■ Le réseau électrique

Ndiamacouta dispose d'un poste électrique de faible tension mais qui ne parvient pas à alimenter l'ensemble des populations (beaucoup de délestages). Mais, au regard du raccordement des poteaux électriques et des lampadaires publics, on constate que les quartiers situés au centre de la commune sont plus électrifiés que ceux de la périphérie qui sont partiellement ou non électrifiés.

Les contraintes notées dans le secteur sont :

- une mauvaise installation des poteaux électriques (certains sont presque à sol) ;
- une insuffisance des lampadaires publics ;
- le manque d'électricité de certains quartiers du fait souvent du retard des commandes de compteurs.

Pour résorber le déficit et alimenter les extensions, il est prévu l'installation de 200 poteaux électriques.

Tableau 4 : Niveau d'électrification de la Commune

ELECTRICITÉ	NBRE	FONCTIONNEL	NON FONCTIONNEL
Maisons ayant l'électricité	370	370	0
Nombres de poteaux dans le quartier	307	254	53
Groupe électrogène	2	1	1
Panneaux solaires	2	2	0

3.2 La desserte en équipements

Cette partie porte sur l'inventaire des équipements sociaux de base dans la commune : l'éducation, la santé, les équipements commerciaux et socioculturels.

■ Equipements éducatifs

La commune de Ndiamicouta dispose au total d'un préscolaire, de deux écoles élémentaires, un CEM et un lycée. Parallèlement à l'école classique l'enseignement arabe est très développé dans la localité avec les nombreux daaras.

➡ Le préscolaire

L'école préscolaire a été créée en 2008 pour améliorer le niveau de l'enfant et le préparer à l'élémentaire. L'école compte un effectif de :

- 144 élèves pour trois(3) salles de classe en 2015 ;
- trois enseignantes formées et une bénévole.

Les droits d'inscription s'élèvent à 1000F et la mensualité à 500F.

L'entretien et la gestion de l'école est assuré par l'APE (Association des Parents d'Elèves) et le CGE mise en place depuis 2008. Ils comptent chacun quatre membres. Cependant, tous les parents d'élèves et le corps enseignant de l'école sont membres du CGE. Comme actif de l'APE, il faut noter la construction de deux salles classe.

Les contraintes auxquelles est confrontée la maternelle sont :

- insuffisance des salles de classe et des tables bancs (nombre pléthorique d'enfants) ;
- manque d'eau et d'électricité ;
- manque de matériels scolaires ;
- manque de latrines pour le corps enseignant ;
- insuffisance du personnel et manque de logement ;
- taux d'abandon élevé au profit de l'apprentissage du coran ;
- manque de suivi à la maison et de motivation.

➡ Une Ecole 1 créée en 1961

Elle est localisée dans le quartier de Langou Diouga et date du début des indépendances. Comme l'indique le tableau, les caractéristiques physiques de l'école sont :

- 5 bâtiments comprenant 9 salles fonctionnelles avec un bureau administratif ;
- bâtiment en dur, d'un état acceptable mais avec 8 abris provisoires améliorés ;
- inexistence de mur de clôture pour l'école ;
- alimentation en eau à partir d'une BF mais pas d'électricité ;
- existence de toilettes mais dans un état délabré.

Tableau 5: Présentation de l'école selon le niveau d'équipements

Description de l'école	Etat physique	clôture	Eau	Energie	Mobiliers de bureau	Latrines
5 bâtiments de 9 salles pour 13 classes pédagogiques - Existence de toilettes avec 9 box	- bâtiment en dur acceptable - 8 abris provisoires améliorés	Néant	1 BF	Néant	3 Tables 8 Chaises 2 Armoires de Classement	9 blocs de toilette en mauvais état

L'école fonctionne en cycle complet du CI au CM2. On dénombre 9 salles de classes pour 13 classes pédagogiques pour un total de 160 tables-bancs. Le **personnel enseignant** est composé de 9 enseignants plus un directeur. L'école compte un effectif total de 779 élèves dont 536 filles et 243 garçons.

Tableau 6 : Effectif des élèves Ecole1

Catégorie	Nombre De Filles	Nombre De Garçon	Total
CI	123	93	216
CP	101	68	169
CE 1	102	28	130
CE 2	98	26	124
CM1	87	20	107
CM2	25	8	33
TOTAL EFFECTIF	536	243	779

Les indicateurs sont :

- 9 classes physiques pour 13 classes pédagogiques
- 59 élèves par classe pédagogique ;
- 1 enseignant pour 60 élèves ;
- 2,2 filles pour un garçon ;
- 4 élèves par table-banc ;

Le système pédagogique est basé sur un cycle complet, du CI au CM2 soit 9 classes pédagogiques pour 13 salles de classe. Ce qui implique un système de rotation pour combler le déficit de salles de classe. Ce système n'est pas toujours le plus adéquat car il contribue à la réduction du temps d'apprentissage des enfants.

Tableau 7 : Situation des classes école 1

Catégorie	Nombre de Classes	
	physique	pédagogique
CI	2	4
CP	1	2
CE 1	1	2
CE 2	2	2
CM1	2	2
CM2	1	1
TOTAL EFFECTIF	9	13

L'administration est appuyée dans la gestion de l'école par une Association des parents d'élèves (APE) et un comité de gestion de l'école (CGE).

L'**APE** a été créé en 1998 puis renouvelée en 2014, elle compte 6 membres. Elle a pour mission l'organisation de réunion périodique pour diagnostiquer les problèmes de l'école, la médiation entre élèves et professeurs.

En revanche, le **CGE** qui est de création récente (2014), compte 9 membres. Il a en charge la gestion de l'école, la restauration des étrangers en cas de visites d'Inspection par exemple, la réparation du matériel de l'école etc.

➤ Une Ecole 2 sous abri provisoire

L'école élémentaire 2 quant à elle, est établie dans un abri provisoire qui est un bâtiment de la mairie parce que le site de l'école n'est pas encore construit. Selon le directeur de l'école, l'établissement devait bénéficier d'un projet de construction de deux(2) salles de classe en 2009 et de 3 salles de classe en 2014 mais ces projets n'ont pas été réalisés. En plus de l'administration constituée des enseignants, l'école bénéficie de l'appui de l'APE et du CGE dans la gestion.

L'école compte 5 classes physiques en mauvais état (abris) pour 6 classes pédagogiques. Le cycle est incomplet en 2016 et va du CI au CM1.

Tableau 8 : Situation des classes école 2

Catégorie	Nombre De Classe	
	physique	pédagogique
CI	1	2
CP	1	1
CE 1	1	1
CE 2	1	1
CM1	1	1
CM2	Néant	Néant
TOTAL EFFECTIF	5	6

Le **personnel enseignant** est composé de 5 enseignants. Le tableau ci-après présente l'effectif de l'école avec un ratio favorable aux filles.

Tableau 9 : Effectif des élèves Ecole 2

Catégorie	Nombre de Filles	Nombre de Garçon	Total
CI	78	42	120
CP	62	28	90
CE 1	48	17	65
CE 2	35	16	51
CM1	18	15	33
CM2	Néant	Néant	
TOTAL EFFECTIF	241	118	359

L'école connaît également un déficit au niveau des équipements avec seulement 71 tables bancs soit 1 table pour 5 élèves, le manque d'eau et d'électricité et des latrines délabrées.

De manière générale **les principales contraintes de l'enseignement primaire** sont :

- l'insuffisance de salles de classe et de table-banc en bon état ;
- l'absence d'eau et d'électricité ;
- les latrines mal entretenues et inadaptées ;
- l'absence de mur clôture ;
- l'accès difficile au logement pour les enseignants ;
- le manque de matériels didactiques/ mobilier/ documentation ;
- le déficit d'enseignants.

➤ Un CEM de proximité

Le CEM est créé en mai 2009 (fonctionnel en 2010) suite à la politique du Gouvernement de l'ancien Président Abdoulaye Wade de créer des collèges de proximité pour rapprocher les enfants de leur localité. Les frais de scolarité s'élève à 5 000F destiné à prendre en charge la tenue de l'élève.

La situation géographique du CEM situé dans une zone d'extension de la commune pose des problèmes d'accès pour beaucoup d'élèves qui font plus d'une heure de marche pour accéder à l'école. Les quartiers périphérique (extension Langou Coly et Daouda) parcourent plus d'heure (2km) pour arriver au CEM

Le collège polarise en plus de la commune, les localités de Ndiamalathiel, Medina France, Diallocounda. L'accès pour les élèves de ces derniers villages est difficile comme le montre le tableau ci-dessous avec des distances de 20 à 25 Km

Tableau 10 : Rayon d'accès au collège

Localités polarisés par le CEM	Distance
Ndiamcouta- CEM	rayon de 2 à 3km (plus d'heure de marche pour ceux qui habitent les quartiers d'extension)
Ndiamalathiel -CEM	6km
Medina France -CEM	25km
Diallo counda -CEM	20km

Les caractéristiques physiques du CEM sont présentées dans le tableau ci-dessous avec des salles de classe en bon état et la disponibilité de l'eau potable. En revanche les toilettes sont délabrées et mal entretenues et l'électricité inexistante.

Tableau 11: Présentation du CEM selon le niveau d'équipements

Patrimoine Bâti	Nombre	État	Mobiliers de bureau	Nombre	État
Nombre de Salles	4	bon	Table	5	bon
Nombre Bâtiment	2	bon	Chaise	3	bon
Existence De Toilettes	oui	mauvais	Placard	4	bon
Eau	oui	bon			
Électricité	non				

Le cycle pédagogique du CEM est complet avec 7 classes qui vont de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Au total, l'école compte 317 élèves pour 12 enseignants, soit un ratio d'encadrement d'un enseignant pour 26 élèves. L'effectif des filles s'élève à 212 contre 105 garçons d'où un indice de parité de 2,01 filles pour un garçon.

Tableau 12: Effectif des élèves (Collège)

Catégorie	Nombre de classe		Nombre de filles	Nombre de garçons	Total	Nombre tables-bancs	Nombre d'enseignants
	Physique	Pédagogique					
6 ^{ème}	2	2	46	32	78	40	12
5 ^{ème}	2	2	73	28	101	40	
4 ^{ème}	2	2	63	29	92	40	
3 ^{ème}	1	1	30	16	46	23	
TOTAL EFFECTIF	7	7	212	105	317	143	

La lecture du tableau ci-dessus permet de voir un recul progressif de l'effectif des filles au niveau de la 3^{ème}. Elle s'élève à 1,87 fille pour un garçon. D'après le directeur de l'école, cette situation s'explique particulièrement par une migration de travail vers la ville et par les mariages et grossesses précoces. Il s'y ajoute les cas d'abandons. Par exemple pour l'année scolaire 2015, l'établissement a enregistré des cas d'abandons de l'ordre de 25% de l'effectif global.

Pour ce qui est de la gestion du collège, il est assuré par le principal en collaboration avec l'APE et le CGE qui sont créés en 2010. L'APE qui compte 15 membres assiste le principal dans les réfections et réparations. Le CGE avec ses 7 membres assure la gestion, élabore et vote le budget.

Le collège a noué un partenariat avec l'ONG Aide and Action qui les appuie dans la capacitation des organisations de gestion de l'école.

➤ Un lycée en gestation

Le lycée de Ndiamacouta est une nouvelle création qui ne compte qu'une seule classe pédagogique : la seconde. C'est un bâtiment de deux salles de classe en bon état mais qui ne dispose d'aucune commodité : pas d'eau ni de latrine.

Les principales contraintes de l'enseignement secondaire sont :

- Accessibilité physique du CEM ;
- Ouverture du CEM sur la forêt qui pose des problèmes d'insécurité ;
- Absence de clôture ;
- Absence de cantine scolaire ;
- Problème d'eau, d'électricité et d'assainissement ;
- Manque de moyens didactiques ;
- Taux d'abandon élevé surtout du côté des filles (mariage précoces) ;
- Délaissement de l'école au profit des darras ;
- Manque de moyen des parents d'élève ;
- Absence de suivi des élèves (population voyageur) ;
- Problèmes d'hébergement et d'insertion des enseignants ;
- Enclavement de la zone par rapport au chef- lieu département ;
- Qualité enseignement et grève répétitive.

➤ Les daaras pour un développement de l'enseignement arabe

Parallèlement à l'enseignement classique, l'apprentissage du coran et de l'arabe est très développé dans la commune. **25 écoles coraniques** sont disséminées à travers la commune avec comme objectif de répandre l'enseignement et la connaissance de l'islam. L'enseignement coranique est généralement associé à des activités génératrices de revenus comme l'agriculture, l'élevage ou le commerce pour soutenir le fonctionnement des darras. Le daara de l'Association Islamique pour le Développement, l'Enseignement Coranique, l'Education et la Formation Professionnelle est le seul à avoir son propre local clôturé avec 3 pièces et deux toilettes. Les autres daaras sont dans des ménages. Les tableaux ci-dessous donnent des indications sur le calendrier journalier des apprenants et l'exemple de l'organisation de quelques daara.

Tableau 13 : Organisation académique et programme d'enseignement

Horaires	Activités
05H-07H	Récital de coran
08H-11H	Cultiver, collecte du bois de chauffe
11H-13H	Récital de coran et descente pour les externes
13H-14H	Pause déjeuné
14H-17H	Récital de coran
17H-19H	Pause
19H-23H	Récital de coran et et Pause diner
23H	Au lit pour les internes

Nom du daara : DARA SERIGNE AL ASSANE LY

Localisation :

Année de création : Il y a 217ans

Activités Principales : c'est le premier darra de Ndiamacouta qui a formé de nombreuses générations, mis en place pour l'apprentissage et l'expansion islamique

Origine des talibés : Gambie (Diolfène, Tandjé), Coboyè, Bourabou Ndiolfène, Tankong, Kouthiack, Dator et Ndiamalathiel.

Statut des talibés : interne public, externe public pour les résidents et les non-résidents

Age des talibés : Age minimum 7 ans, Age maximal 35ans.

Prise en charge des talibés : par le maître coranique, les recettes de certaines activités (agriculture).

Sources de financement : pas de financements extérieurs

Tâches effectuées par les talibés : nettoyage daara, collecte bois de chauffe, linge et agriculture.

Existence d'eau (robinet public, puits publics) **et d'électricité** dans les lieux d'apprentissage.

Nom du daara : DAARA IBRAHIMA DOULA

Localisation : Quartier Langou Samba KA

Année de création : Il y a trois générations

Origine des talibés : Bourabou Djiolfen ; Casamance ; Carrefour ; Ndiamacouta

Statut des talibés : interne public, externe public

Age des talibés : Age minimum 4 ans et 16 ans maximum

Existence d'eau (puits interne) et d'électricité

Prise en charge des talibés : Maître Coranique

Sources de financement : Enda tiers monde (soutien financier ; Vêtements ; habits ...)

Nom du daara : DAARA EL HADJI ALPHA COUMBAROU CISSE

Localisation : Langou Daouda Sinthiou (Darou Salam)

Année de création : 2010

Activités Principales : l'enseignement Coranique ; le Récital du coran ; conférence pour sensibiliser la population sur l'enjeu de l'Islam. L'entraide, le soutien mutuel, métier ou formation des jeunes garçons et filles (couture, culture et maraichage, élevage, volaille).

Former les jeunes afin d'obtenir un emploi au sortir de la formation.

Moderniser le système du daara

Source de financement :

- vente de cartes de membres
- recettes issues des activités agricoles, élevage et commerce
- Participation de chaque membre : 2000frs et plus

Partenaires : Enda tiers monde (soutien financier ; Vêtements ; habits ...)

Effectif des membres : environs 500 personnes composées d'hommes et de femmes

Les localités adhérant à l'association : Ndiamacouta ; Ndiamalathiel ; Coboyé ; Boudouk ; Dator ; Sélo français et anglais ; Djédina ; Sinthiou Darou Salam Fodé.

Les principales contraintes de l'enseignement islamique sont :

- difficulté d'apprentissage : Abris provisoire, manque de moyens matériels ;
- difficulté d'accès aux soins médicaux ;
- difficulté de prise en charge des talibés (alimentation, habillement) ;
- manque d'eau courante et d'électricité dans certains daara ;
- manque d'infrastructures pour le logement des talibés etc.

■ Equipements sanitaires

La commune de Ndiamacouta dispose d'un poste de santé pour une population de plus de 8 000 habitants. Le ratio équivalent à un poste de santé pour 8 108 habitants réconforte les normes préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui est d'un poste de santé pour 10 000

habitants. Le poste de santé de Ndiamicouta polarise les localités voisines sur un rayon de 2 à 14 km. Le tableau ci-après indique le lieu de provenance des malades avec les distances/temps. Les charrettes et les motos constituent les principaux moyens de transport des patients.

Tableau 14 : Polarisation poste de santé

Equipement sanitaire	lieu de provenance des patients	Distance
Poste de santé	Ndiamicouta	2 km (zone extension)
	Ndiamalathiel	5 km (25 à 30 mn) charrettes
	Koboyel	7km (20 mn) en moto
	Saré Baffé	9km (45 mn) en charrettes
	Sinthiou el baba boula	10 km (1H et plus)en charrettes
	Touba fall	(14km) 1h en charrettes
	Rouka	7km 1h en charrettes
	Dattor	5km (45 mn) charrettes
	Saré Bakary	7km (20 mn) en moto 1h en charrettes
	Saré Kéba	7km 1h en charrettes
	Medina Kayaff(rarement)	5km (45mn) charrettes

Le poste de santé est composé de 3 bâtiments de 21 pièces avec des salles d'hospitalisation et des toilettes. Le détail de la composition physique de la structure est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Equipement poste de santé

Données Générales	Nombre	Fonctionnalité		État Physique	logement personnel
		F	Nf		
Bâtiment	3	3	0	Bon	2 Bâtiments
Pièces	21	21	0	Bon	
Salle D'accouchement	1	1	0	Bon	
Chambre D'observation	1	1	0	Bon	
Salle De Suite Des Couches	1	1	0	Bon	
Salle Parturiente	1	1	0	Bon	
Existence De Source D'eau	oui	2(puit et BF)	0	Mauvaise	
Électricité	oui		0	Mauvaise	
Toilettes Pour Malades	Oui (2 bloc)	4	0	Acceptable	
Toilettes Pour Corps Médical	0	0	0		

L'équipement médical se résume à :

- 10 lits et 10 matelas dans un état moyen
- 1 ambulance
- 150 petits matériels pour soins élémentaires en bon état
- 10 petits matériels de chirurgie
- 2 chambres froides
- 300 moustiquaires
- 2 tables d'accouchement

Le personnel est composé de 3 agents :

- un(1) infirmier ;
- une (1) sage femme ;
- trois (3) matrones ;

Le plateau médical du poste de santé offre à son sein huit (8) services :

- Réception/ Consultation
- Dépôt pharmacie
- Laboratoire Pour Analyse

- Petit Chirurgie
- Médecine Générale
- Maternité
- Planification familiale
- Vaccination PVE

Le **poste de santé** accueille en moyenne 15 à 25 patients par jour, 30 accouchements en moyenne par mois. Ce qui montre plus ou moins sa très grande affluence. **Les frais de consultations** s'élèvent à 300 FCFA et ils sont gratuits pour les enfants âgés de 0 à 5 ans et les élèves de l'école primaire. Les maladies les plus fréquents :

- IST
- Maladie Anémie
- Infertilité
- HTA
- Infection respiratoire aigu
- IP gastralgie
- Diarrhée
- Maladie dermatologique
- Fatigue générale
- Paludisme
- Traumatisme

Le taux d'infection important au niveau de la zone 08 cas de VIH lors du dernier dépistage dans les villages de Sare Bafe et Kobeyel en 2016, 3 cas à Ndiamalathiel s'explique par la forte mobilité de la population, la cohabitation avec la Gambie, le manque de sensibilisation, de responsabilisation, de protection et le manque de conscience des populations (cas de malades infectés par le VIH et qui refuse d'accepter leur état et de se faire suivre).

Un Fonds de dotation est alloué chaque année au poste de santé (3 600 000 en 2015, 2 000 000 en 2014) par la mairie pour l'appuyer dans son fonctionnement. Les fonds sont destinés aux médicaments, produits d'entretien et carburant.

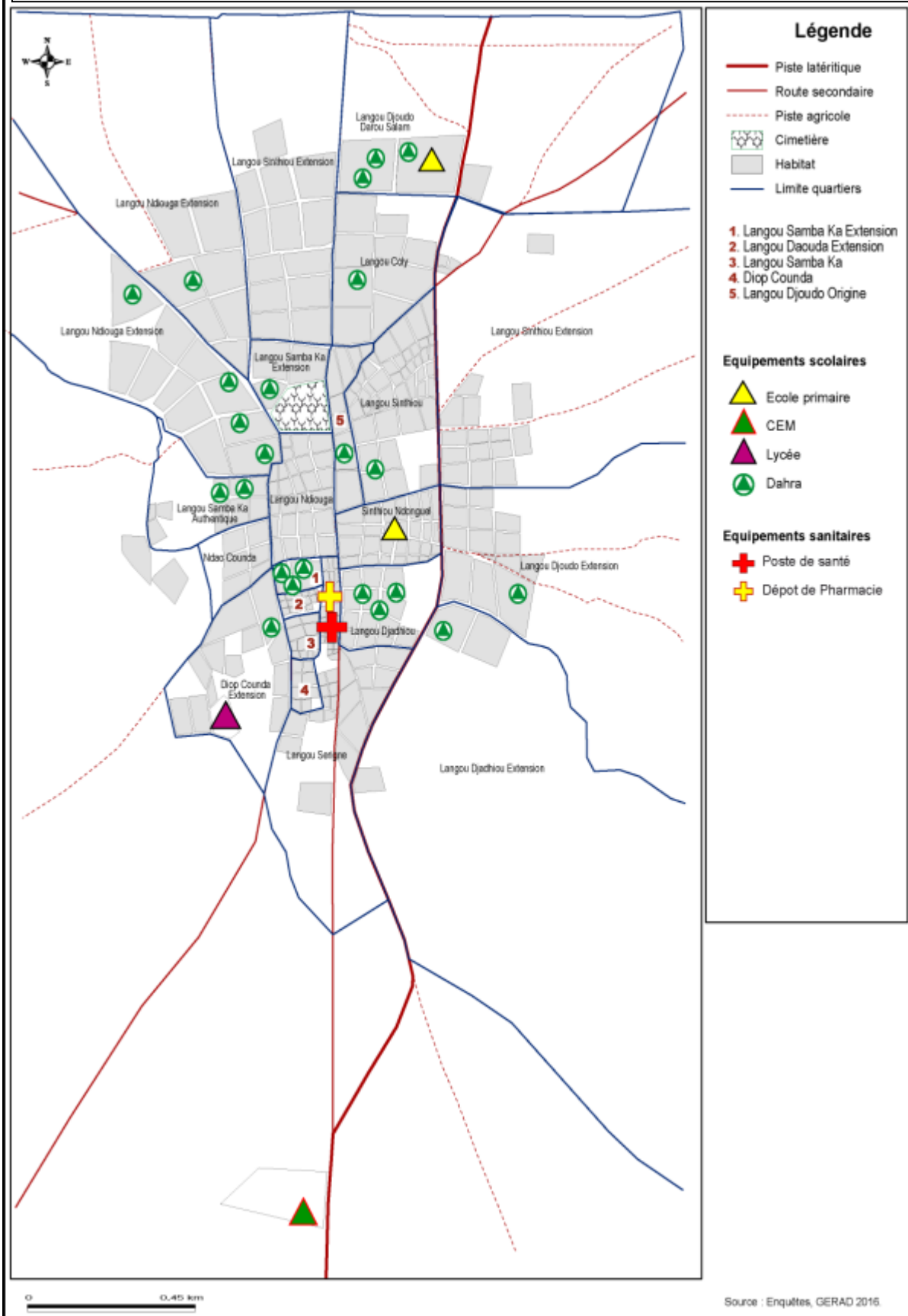
Pour l'**ambulance**, les malades prennent en charge eux-mêmes les frais d'évacuation. En effet en cas d'urgence, les malades sont transférés à Bounkiling ou à Sédhiou. Un partenariat est noué avec les postes de Bounkiling, Boghal, Jolofenn Senegal, Boudonc, Dialacounda. Certains malades fréquentent les structures sanitaires de la Gambie plus précisément Soma (30 km) et Fara Fenie (20 km).

Le fonctionnement de la structure est géré par le comité de santé qui s'occupe de la gestion financière, le paiement du personnel et les petites réparations. Les **contraintes majeures** soulevées par l'infirmier concernent :

- Problème d'évacuation des malades (mauvais état de l'ambulance)
- Problème d'eau
- Problème d'électricité
- Inaccessibilité aux produits pharmaceutiques (pauvreté des populations)
- Insuffisance de matériels sanitaires
- Insuffisance de recettes
- Rupture de médicament
- Taux de prévalence des IST

Pour pallier à tous ces manquements, le chef de poste préconise le remboursement des CMI, et l'augmentation des fonds de dotations. La carte 7 ci-après présente la localisation des équipements éducatifs et sanitaires au niveau de la commune.

Carte 7 : Equipements scolaires et sanitaires de la Commune de Ndiamacouta



■ Equipements marchands

Ndiamacouta dispose d'un marché hebdomadaire, de boutiques, de magasins-tailleurs, d'une dizaine de boulangeries, de menuiseries métalliques et bois, d'un multi-service et d'un local de fabrication de savons locaux.

➤ Le marché

Ndiamacouta dispose d'un marché permanent créée en 2010 et qui a été construit en 2014. Il compte :

- neuf cantines,
- un grand hangar,
- un espace restreint pour les étalements,
- deux toilettes en mauvais état,
- deux points d'eau (BF et Puits) et de l'électricité dans les cantines.

Un marché hebdomadaire se tient tous les mercredis dans la commune. Les vendeurs viennent de divers horizons. Les résidents de Ndiamacouta occupent les cantines et le grand hangar et les étrangers étalent sous les « mbar ». Il n'y a pas un gestionnaire du marché. Le nettoyage se fait par les vendeuses la veille et après le marché hebdomadaire. L'évacuation des ordures se fait par système d'incinération, les latrines sont en mauvais état à cause d'un manque d'eau, ceci qui pousse les usagers à aller se soulager dans les maisons environnantes.

Le marché dispose d'un collecteur de taxes municipaux : vendeurs de poisson (100 FCFA par jour) ; étalés par terre (100 FCFA par jour) ; hangar (100 FCFA par jour) ; cantines (2000 FCFA par mois) ; les voitures (poisson) : 500 FCFA ; camions : 1500 FCFA. Le fonctionnement du marché se fait de 7heures à 17heures,

Le marché polarise beaucoup de villages et villes environnants tels que Soma, Farafénié, Boudouk, Saré Bakary, Diallo Counda, Madina Français, Madina Anglais, Sara Kébé, etc. Les marchandises proviennent de Carrefour DIAROMBE, Touba Mouride, Kaolack, Dakar, Gambie...

Tableau 16 : Aire de polarisation du marché

Equipement marchand	Origine des vendeurs	Origine des clients	Produits vendus
Marché	Soma (Gambie) (20à25km)	Ndiamalathiel (5km)	tomates, oignons, oseille, mangues, poisson fumés, poisson séchés, les légumes, les médicaments, l'huile de palme, les poulets, etc.
	Carrefour Diaroumbé	Ndiamacouta	
	Kaolack	Djioloffen anglais (5km)	
	Djiamel Samba Ba	Djiamel samba ba	
	Touba Mourid	Touba Mourid	

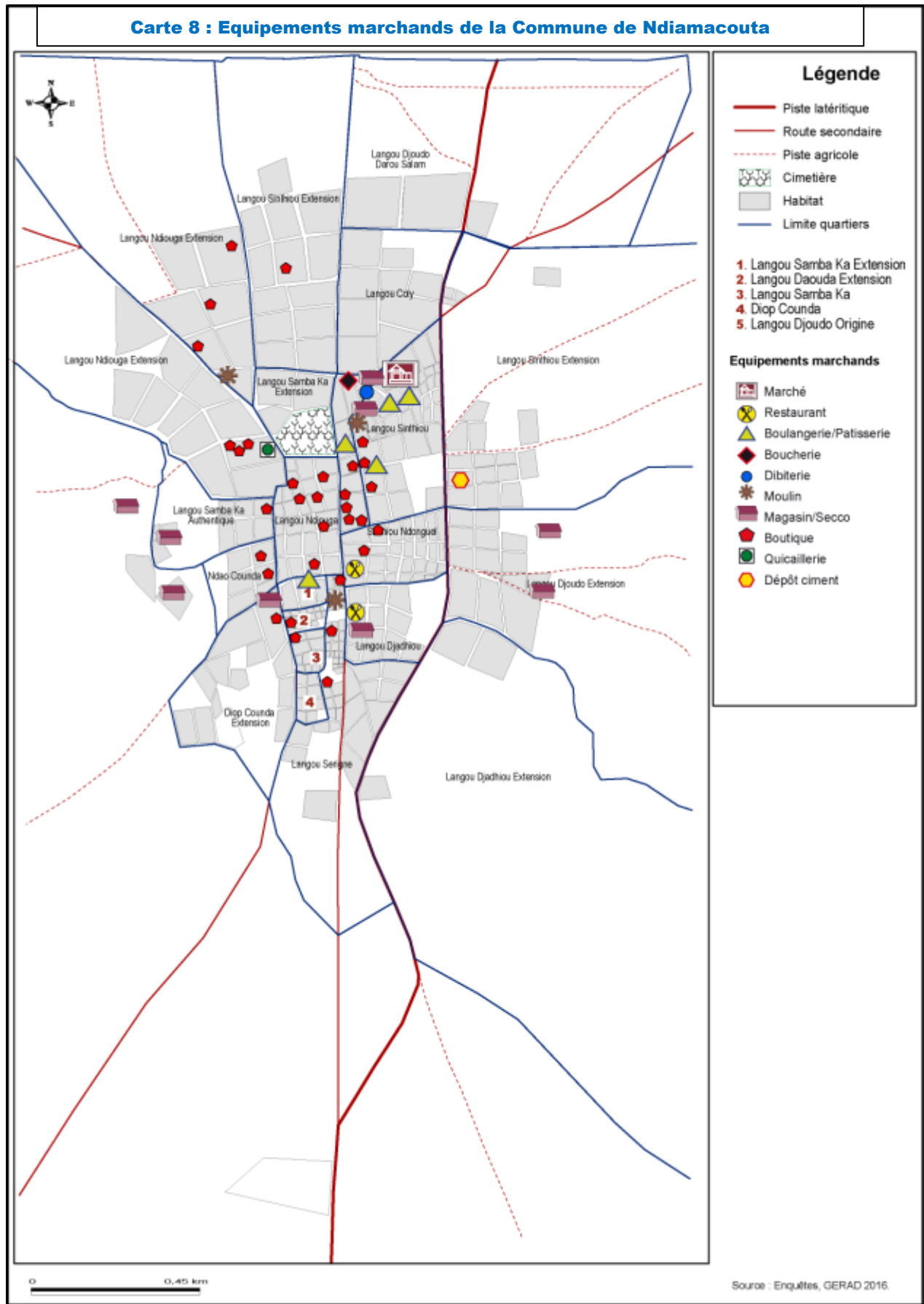
Les contraintes majeures auxquelles est confronté le marché

- manque de sécurité ;
- manque d'eau, insalubrité et difficulté d'accès surtout pendant l'hivernage ;
- problème d'évacuation des ordures (incinération) ;
- insuffisance de l'électricité ;
- insuffisance des cantines.

- **Les boutiques** : Il n'existe pas de grands magasins qui vendent en gros ou demi-gros dans la commune, ce sont des boutiques en détail dont certains ne sont pas bien équipées. La majorité des propriétaires des boutiques viennent de la Guinée. Les problèmes majeurs rencontrés par les boutiquiers sont la cherté des marchandises, le coût élevé des taxes, l'insécurité (vols), l'enclavement de la zone. Il faut également noter des difficultés d'insertion et d'intégration dans la société locale, assez enfermée.

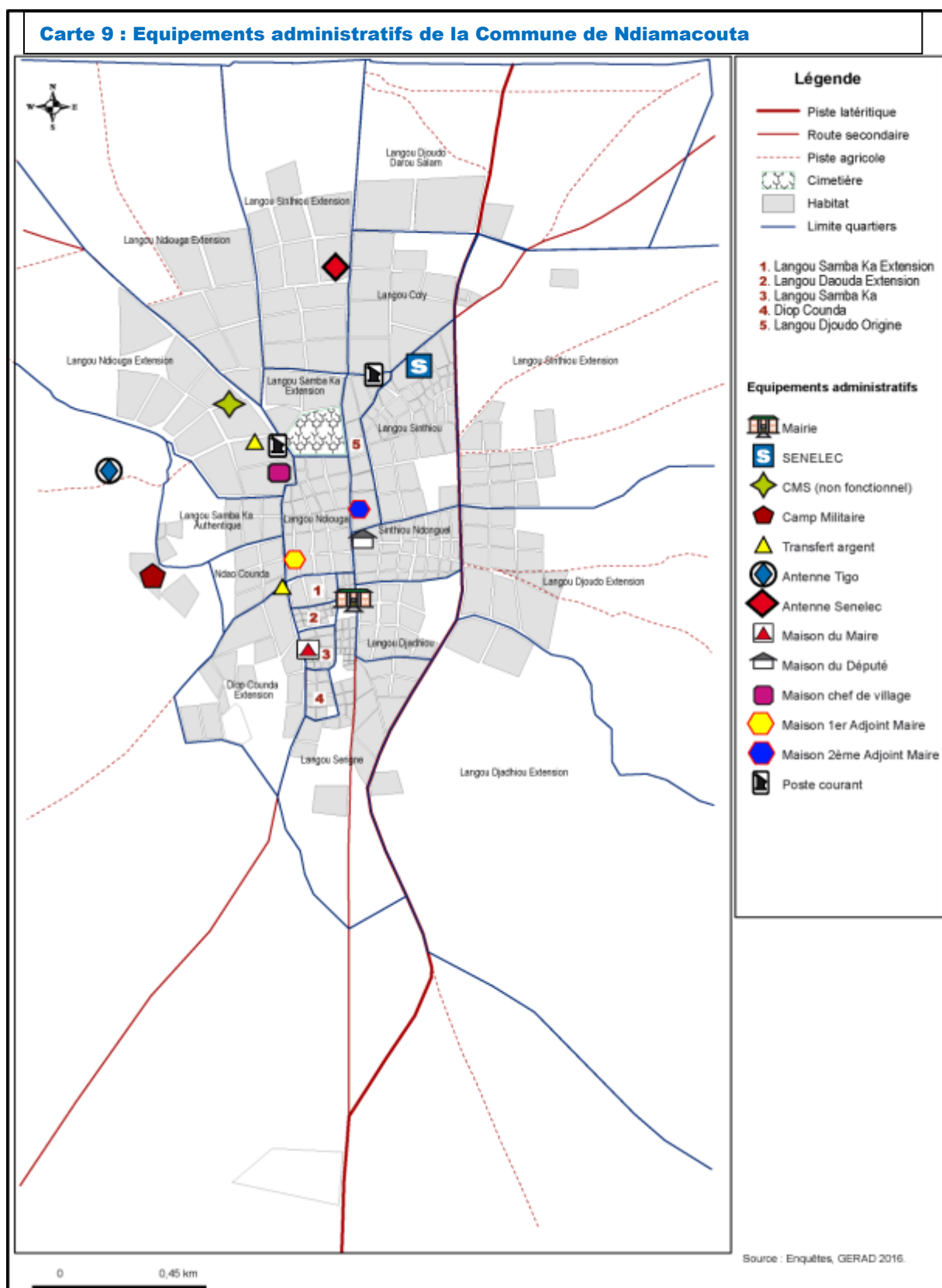
- **Les magasins-tailleurs** : on dénombre quatre tailleurs dans la Commune. Ils sont originaires de la commune de Mbar dans le département de Gossas. Les cantines qui abritent leurs ateliers de couture ne sont pas en bon état, elles sont inondées pendant la saison des pluies. En outre, les tailleurs sont confrontés à d'énormes difficultés notamment l'insécurité, les délestages, l'accès aux matériels et tissus (ils achètent la plupart de leurs marchandises à Dakar).
- **Les boulangeries** : Au total, il y a 10 boulangeries au niveau de Ndiamacouta. Ce sont des fours traditionnels, construites en terre cuite, clôturées en paille, toitures en zinc. Elles fabriquent dans leur ensemble des pains traditionnels (« tapalapa »). La majorité des boulangers viennent de la Guinée Conakry. Les produits de fabrication du pain sont achetés au niveau des boutiques locales ou au Carrefour. Elles assurent l'approvisionnement en pain de la localité et de certains villages environnants tels que Dator, Ndiamalathiel, Soma, etc. Cependant, les difficultés rencontrées dans les activités de boulangerie sont le nombre croissant de pains invendus, le manque d'eau, le manque de moyens de transport pour rallier les autres localités, le manque de partenaires financiers, l'instabilité du prix de la farine.
- **Les menuiseries métalliques et bois** : ces équipements ne sont pas nombreux mais parviennent à satisfaire les besoins de la population en la matière. Ces menuisiers qui sont des étrangers venant de la Guinée, de Diourbel achètent leurs matériels et meubles à Ndiamacouta, Carrefour, Saré Alkaly, Dakar, Bignona, Ziguinchor et Gambie. Les problèmes majeures des menuiseries bois sont : la taxe communale très onéreuse, le contrôle quotidien et la confiscation de certains bois par les services des eaux et forêts, le vol fréquent de matériels d'ouvrages et de meubles, la cherté des matériels, les coupures d'électricité.
- **La Fabrique de savons ordinaires** : elle est exploitée par une association mise en place suite au rapatriement de ressortissants de Ndiamacouta qui étaient en Gambie, sous l'initiative d'Enda Jeunesse et Action qui avait formé les membres du groupement en savonnerie, en 2013. Le groupement s'est subdivisé en 3 équipes de 11 personnes et chaque équipe travaille en moyenne trois fois/semaine. Les lieux de vente de ces savons sont Ndiamacouta et environs. Cependant la fabrique est confrontée à des difficultés liées à l'absence de local (le groupement est hébergé à la maison du maire) et au déficit en matériels.

La carte n°8 ci-dessous localise les équipements marchands de la commune.



■ **Autres équipements**

Ils sont constitués de la grande mosquée, la radio communautaire, les postes des réseaux Sonatel et Tigo, le terrain de football etc. comme indiqué dans la carte n°9 ci-après.



3.3 Niveau de classement des quartiers selon les équipements et infrastructures

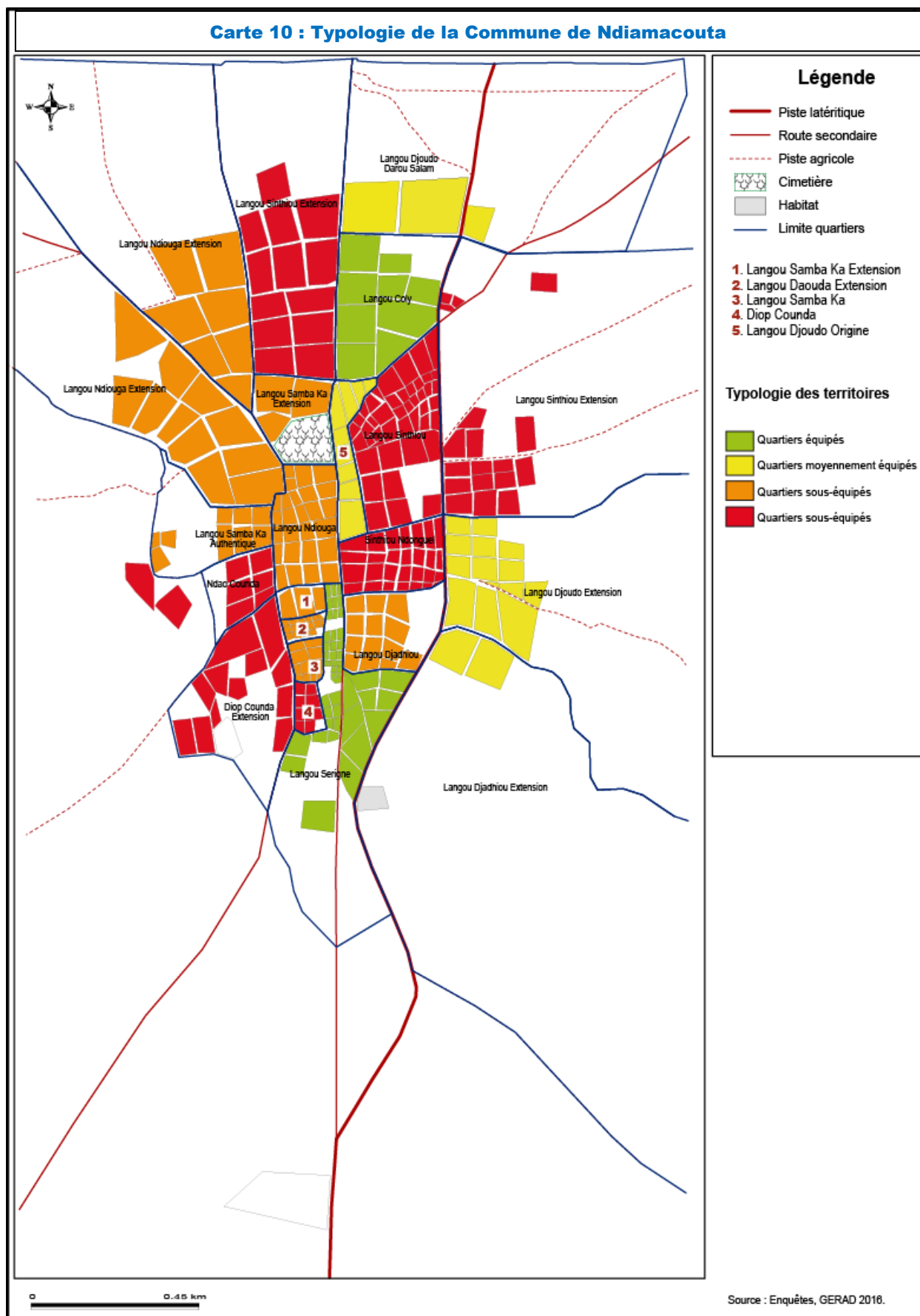
L'analyse de la situation des différents équipements, montre que leur concentration varie d'un quartier à un autre. Ainsi, le classement des quartiers selon le niveau d'équipement s'annonce comme suit :

1. Langou Serigne : ce quartier abrite l'essentiel des équipements : la maison communautaire, le poste de santé, la radio communautaire, l'école élémentaire 1, le préscolaire et des équipements marchands tels que boulangerie, boutique, menuiserie, quelques lampadaires publics.
2. Langou Coly : on y trouve le marché hebdomadaire, le plus grand daara, le poste SENELEC, trois(3) boulangeries, quelques boutiques et l'école élémentaire 2 est à côté de ses extensions.
3. Langou Djoudo : il y a la grande mosquée, des boutiques, une boulangerie, une menuiserie, un magasin-tailleur.
4. Langou Samba Ka : on peut noter l'existence de boutiques, de tailleurs, de moulins, d'une place multi-services.
5. Langou Ndiounga : on note la présence de trois tailleurs, des boutiques et une place publique pour les vieux.
6. Langou Daouda, Langou Diadhiou suivent le rang avec l'existence dans ces quartiers des boutiques et/ou des boulangeries, des menuiseries.
7. Les quartiers comme Ndao Counda, Diop Counda, Langou Sinthiou, Sinthiou Ndonguel sont marqués par une rareté ou l'absence d'équipements.

Aussi ces quartiers peuvent être regroupés en quatre catégories comme indiqué dans la carte ci-après avec :

- Les quartiers équipés comme Langou Serigne
- Les quartiers moyennement équipés Langou Coly
- Les quartiers sous équipés : Langou Djoudo, Langou Samba Ka, Langou Ndiounga, Langou Daouda et Langou Diadhiou
- Les quartiers non équipés Ndao Counda, Diop Counda, Langou Sinthiou, Sinthiou Ndonguel

L'intérêt de cette cartographie est qu'elle constitue un outil d'aide à la décision permettant aux autorités locales de pouvoir orienter les futurs investissements de la commune vers les quartiers défavorisés.



Photos : Piste rurale



Photos : abris provisoires de l'école 2 (batiment de la mairie + autres abris)



Photos : conditions d'apprentissage des élèves de l'école2



Poste de santé de Ndiamacouta



Abreuvoir du bétail



Forage de Ndiamicouta caractérisé par un état de vétusité



FOCUS SUR LE MARCHÉ DE NDIAMACOUTA : LIEU D'ÉCHANGE POUR LES HABITANTS DE NDIAMACOUTA ET ENVIRONS



LA BOULANGERIE TRADITIONNELLE : ACTIVITE GENERATRICE DE REVENU A NDIAMACOUTA



LA TRANSFORMATION DE SAVON : UNE ACTIVITE NOVATRICE POUR LES FEMMES DE NDIAMACOUTA



PHOTOS : RADIO COMMUNAUTAIRE DE NDIAMACOUTA : L'INFORMATION AU SERVICE DE LA POPULATION



Grande Mosquée



Photo : Place publique

Ces places publiques sont assez nombreuses dans la commune. Presque chaque quartier est doté de ce genre de bâti qui sert de palabre, de lieu de rencontre pour les hommes principalement pour les vieux, surtout pendant la saison sèche.



Exemple de toilettes traditionnelles à Ndiamicouta



Exemple de puits principales sources d'approvisionnement en eau des habitants des quartiers périphériques



Type d'habitat moderne à Ndiamacouta



Exemple de maison en construction caractéristique de la mutation de l'habitat à Ndiamacouta



Problématique de l'insalubrité à Ndiamacouta : exemple de rue transformées en dépôt d'ordure



L'Environnement de Ndiamacouta : Exemple de champs de culture



II- DONNEES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

1. Économie locale

L'économie de la commune de Ndiamécouta est caractérisée par une émergence des activités secondaires et tertiaires, signes précurseurs d'une urbanisation naissante. Ce phénomène est lié à la position stratégique de la commune sur la Trans gambienne (Soma) et la proximité avec les marchés hebdomadaires de Saré Alkaly et de Touba Mouride qui se trouvent sur la route Nationale et qui constituent des sites d'écoulement de produit pour la commune. La proximité avec la route nationale (10 km) est également un atout pour le développement d'activités extra-agricoles comme le commerce, les services, l'artisanat, etc.

1.1 Une agriculture de subsistance dominée par les cultures vivrières

■ Les activités du secteur primaire

L'agriculture est une activité de subsistance qui occupe la majorité de la population. Elle est pratiquée sur un terroir partagé entre les cultures de case et celles de brousse:

- Les *champs de case* qui jouxtent les habitations accueillent d'une part les spéculations à vocation maraîchère telles que l'oseille, l'oignon, la tomate, le piment, etc., et d'autre part les arbres fruitiers comme les manguiers, les goyaviers, les citronniers, les bananiers etc. Ces spéculations sont très encourageantes malgré leur faible extension. La proximité des marchés hebdomadaires de Saré Alkaly, Touba Mouride et la frontière gambienne est opportune pour l'écoulement de ces produits, ainsi, on peut envisager concomitamment le développement du maraichage et de l'arboriculture qui pourrait être d'un apport considérable.

Les champs de brousse qui occupent au moins 50% du terroir villageois constituent le domaine des cultures saisonnières telle que : l'arachide, le mil et le maïs. Dans cette partie, la faiblesse de l'humus fertilisant réduit la richesse des sols ainsi que les rendements.

- Les systèmes de production

Les systèmes de production sont basés sur la *culture sur brulis* après le *défrichage et la confection des buttes* en zone de savane. C'est donc une agriculture essentiellement traditionnelle et extensive basée sur l'utilisation d'un matériel de production essentiellement artisanal (houe, hache, pioche, machette, etc.). Il faut souligner, l'absence de recours aux équipements modernes comme le tracteur et le pulvérisateur qui constitue une contrainte majeure dans le développement du secteur agricole de la commune.

L'analyse croisée de la carte des ressources et de l'occupation des surfaces agricoles met en évidence l'existence d'un système dit de *cultures associées*. Cette association culturelle permet aux producteurs de faire plusieurs récoltes sur un même champ. En effet, ces différentes cultures sont faites simultanément en faisant correspondre convenablement leur cycle de production, les saisons et les récoltes de telle sorte qu'il n'y a pratiquement pas de période morte. Cependant, les techniques et les outils utilisés ne permettent pas une meilleure rentabilité des productions.

Le système de culture est également caractérisé par une faible utilisation d'intrants comme les fertilisants (engrais chimiques ou biologiques, etc.).

■ Les caractéristiques sociales du système de culture

Le système de production agricole avec un cycle saisonnier implique aussi bien les hommes que les femmes. Le système de culture s'inscrit dans un calendrier agricole qui se décompose en quatre (4) grandes périodes correspondantes chacune à des types d'activités mobilisant la population active :

- La première période : la préparation des champs : Mai- juin.
- La deuxième période : la semence des produits : début juin – fin juillet
- La troisième période : la période de culture : fin juin jusqu'à septembre
- La quatrième période : la récolte : novembre à Janvier

Ce calendrier saisonnier et agricole rythme la vie socioéconomique de la commune. Les temps de la préparation des champs et des cultures sont des moments d'intenses activités agricoles et mobilisent de ce fait l'essentiel des actifs. En revanche, pendant la période de saison sèche qui correspond à la période de soudure, une partie de la population s'adonne à l'immigration.

▪ Les spéculations.

La lecture du tableau ci-dessous permet d'avoir une bonne compréhension sur l'ossature de la production agricole de Ndiamacouta. Son agriculture est essentiellement vivrière avec comme principales spéculations l'arachide, le mil et le maïs.

Tableau 17: Principales spéculations agricoles : tonnage /an

Spéculation	Tonnage moyenne/An
Arachide	1500
Mil	1600
Mais	800
Niébé	80
Riz local (plateau)	5

Enquête Gerad- Ndiamacouta, septembre 2016

L'arachide. Il est la première spéculation avec une production totale qui s'élève à 1500 tonnes/an. Elle a une forte vocation alimentaire et occupe une bonne partie des superficies emblavées et mobilise tous les actifs agricoles. Culture vivrière par excellence, l'arachide tend à devenir la principale source de revenus monétaire des ménages de la commune.

Le mil vient en second position avec une production totale de 1600 tonnes / an. Culture vivrière par vocation, le mil est très peu commercialisé.

Le maïs avec une production moyenne de 800 tonnes/ an, est pratiqué dans certains ménages. Il connaît deux cycles dans l'année. Le premier cycle de Septembre à Janvier et le second de Février à Juillet.

La riziculture avec seulement une production annuelle moyenne de 5 tonnes/an est pratiquée au niveau des bas-fonds aux sols argileux. Elle est faiblement développée dans la zone. Elle utilise encore un matériel rudimentaire pour une production généralement autoconsommée.

Les autres cultures sont principalement dominées par les cultures maraîchères telles que l'oignon, l'oseille, la tomate, le chou, le piment, les légumes etc. Le maraichage est surtout pratiqué par les femmes.

■ Les autres activités du secteur primaire

Il s'agit de l'élevage, de l'exploitation forestière, et dans une moindre mesure de la pêche.

L'élevage est de type extensif semi-sédentaire et occupe 4% des chefs de ménage. Il s'agit, en effet, d'un élevage de case avec de faibles effectifs de cheptel. L'élevage est dominé par celui des petits ruminants (ovins et caprins) et surtout de la volaille. Dans le périmètre communale, les points d'abreuvement sont composés des mares en période hivernale et des puits où l'accès est libre en saison sèche. Le tableau ci-dessous présente en moyenne le cheptel de la commune.

Tableau 18 : Cheptel de la commune

Commune	Têtes / en moyenne
Volaille	3 407
Caprin	2 914
ovins	1 110
Bovins	998
Equins	513
Asins	470

Le secteur de l'élevage est confronté à un certain nombre de contraintes liées à :

- la divagation des animaux due à l'insuffisance voir l'inexistence des couloirs de passage du bétail ;
- l'inexistence de zone de sécurité autour des points d'eau destinés à l'abreuvement du bétail ;
- le vol du bétail (disparition élevage) ;
- le manque d'aliment;
- les difficultés d'accès à l'eau dues souvent à l'assèchement précoce des mares.

Tous ces facteurs combinés empêche le développement du secteur, ceci malgré les avantages pastoraux que recèle la commune de Ndiamacouta.

La pêche est peu développée dans la commune. Elle occupe seulement 1% des activités des ménages. Les captures sont très faibles et sont destinées essentiellement à l'autoconsommation.

L'exploitation forestière n'occupe que 2% des secteurs d'activités des ménages. En effet, l'exploitation économique des produits forestiers est très peu valorisée, malgré le potentiel existant au niveau du site. Le secteur subit l'effet des changements climatiques et une forte emprise anthropique réduisant de plus en plus les ressources. Selon les entretiens effectués, l'essentielle de la production forestière est autoconsommées. Elle est essentiellement composée de produits de ceuilletes : le mad, le pain de singe, le nété et le dankh .

1.2 Une forte tendance vers la diversification des activités économiques

S'il est vrai que l'économie locale reste principalement primaire, elle tend de plus en plus à évoluer avec l'émergence progressive d'un secteur tertiaire.

L'économie de Ndiamacouta repose aussi sur les activités de commerce, les services et l'artisanat qui occupent de plus en plus une place importante. Elle est symbolisée par de forts échanges commerciaux avec les localités de la Gambie comme Soma, Djoloffen anglais et de grands centres

économiques situées le long de la route nationale notamment : Touba mouride, Carrefour Diaroumbé etc.

■ Les activités du secteur tertiaire : commerce, transport et artisanat

● Le commerce : un fort potentiel de développement

Avec 12 % des activités des ménages, le commerce est un secteur important dans l'économie de la commune. Il porte sur des produits manufacturés et alimentaires de consommation courante (congelés, boisson, sucre, lait, huile, etc.). Ce commerce se passe sur le marché permanent et au niveau des boutiques réparties entre les quartiers. La présence de ce marché et l'existence d'une production locale appréciable offrent de bonnes perspectives pour le développement de l'activité commerciale.

Les résultats des enquêtes ont révélé qu'une bonne partie des produits commerciaux provient de la Gambie. Les produits les plus achetés au niveau de la Gambie sont : les produits cosmétiques et les produits alimentaires (**tomate, thé, sucre, épices, riz etc.**).

- **L'artisanat** représente 1% des activités. Il concerne les activités suivantes :

La menuiserie : les quelques ateliers menuisiers recensés dans la commune sont gérés par des ressortissants de la région de Diourbel et des étrangers venant de la Guinée.

La fabrication de pain local : (10 boulangeries). La majorité des boulangers viennent de la Guinée Conakry. Ces derniers assurent l'approvisionnement en pain de la commune de même que certaines localités environnantes telles que Dator, Ndiamalathiel, Soma, etc.

Les ateliers de tailleurs sont également gérés par des étrangers provenant surtout des villes intérieures du pays telles que : Touba, Kaolack. 4 ateliers de tailleurs sont recensés dans la commune.

■ Le transport : une activité faiblement développée dans la commune

L'activité est pratiquée par une très faible proportion de la population locale. Elle est représentée par des taxis en provenance des localités gambiennes limitrophes avec la commune et des motos Jakarta qui assurent le transport des populations entre Ndiamacouta et Saré Alkaly (sortie sur la route nationale). Il existe également un horaire qui transite une fois par semaine dans la zone pour assurer le transport de la population locale vers les zones plus éloignées (Carrefour Ndiaroumbé, Sédhiou).

- **Les transferts d'argent** sont représentés par quelques points de réseau de transfert Wari. Le seul point de microfinance qui existait dans la commune n'est plus fonctionnel.

L'inexistence de gare routièrre, constitue sans nul doute une contrainte majeure sur les transactions économiques de la commune. La construction d'une gare routièrre est un enjeu important pour le désenclavement de la zone et la redynamisation de l'économie locale de Ndiamacouta.

1.3 Eléments de synthèse de l'économie locale : Enjeux et défis

La commune de Ndiamacouta à caractère semi-urbain connaît une profonde mutation de son économie locale. Longtemps dominée par l'agriculture vivrière, l'économie se diversifie de plus en plus à la faveur d'une urbanisation naissante.

Le développement du commerce et l'émergence d'activités artisanales constituent de bons indicateurs de la mutation en cours de l'économie locale.

Aujourd'hui, l'économie locale présente de bonnes perspectives. Les mutations socio-spatiales en cours et les potentialités économiques de la commune offrent des possibilités de développement d'une économie semi-urbaine voire urbaine fondée sur des filières porteuses. Les projets pouvant s'inscrire dans une perspective de redynamisation de l'économie sont :

- un projet de ferme intégré (aquaculture, élevage, maraîchage)
- la mécanisation et modernisation de l'agriculture (renforcement de capacité des agriculteurs /Eleveurs ; unité de transformation pour les femmes
- la construction d'un centre de métier (couture, Menuiserie, tapisserie, Plomberie, teinture, maçonnerie, coiffure.
- le réaménagement du bassin de rétention (cause : tarissement précoce et ensablement)

Cependant, plusieurs défis devront être levés pour faire émerger une économie locale gage d'un développement territorial durable. Pour ce faire, il faudra penser à :

- l'agrandissement du marché ;
- la mise en place d'infrastructures de transformation, stockage et de conditionnement ;
- la prise en charge de la question foncière ;
- la facilitation de l'accès des producteurs aux équipements agricoles par la mise en place d'une maison à outil ;
- l'encadrement des groupements de producteurs de la commune dans le domaine organisationnel.

2. L'enjeu nouveau de l'environnement

En matière d'aménagement du territoire et de mise en œuvre de stratégies de développement durable des territoires, la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques constituent des actions fondamentales. Elles permettent, en effet, de mieux anticiper les mutations territoriales liées aux évolutions climatiques, notamment en termes de dégradation des ressources naturelles et de baisse consécutive des revenus des ménages. La commune de Ndiamécouta intègre, sur le plan éco géographique, la moyenne Casamance, dans la zone forestière du Sud qui regroupe la basse, moyenne et haute Casamance. Ce qui lui a globalement conféré les mêmes caractéristiques physiques.

■ Caractéristiques topographiques et climatiques du village

I.1.1 Un climat soudano-guinéen, chaud et humide

Il s'agit d'un climat de type soudano-guinéen, de caractéristiques chaud et humide. C'est ce qui est à l'origine des pluies relativement abondantes que réceptionne la zone, soit 1400 mm d'eau en moyenne par an. Le climat est constitué de deux saisons qui s'alternent comme suit :

- une saison sèche qui dure de novembre à mai, soit une période de 7 mois ;
- une saison pluvieuse qui dure cinq mois, de juin à octobre (autour de 1000 mm en moyenne par an).

Pour ce qui est des températures, les moyennes mensuelles les plus basses sont enregistrées entre décembre et janvier (entre 25 et 30°C), et les plus élevées sont notées entre mars et septembre (entre 30 et 40°C). Elles présentent ainsi d'importantes variations : une saison sèche de l'ordre de 26°C en moyenne et une saison chaude qui s'accompagne de hautes températures pouvant dépasser les 35°C.

Le diagnostic de la pluviométrie montre des variations sensibles d'une année à une autre. Tantôt on note une baisse au niveau de la station, tantôt on note une augmentation. Cette dernière se manifeste de différentes manières : elle peut se sentir en termes de nombre de jours de pluie ou encore en termes d'intensité de la pluie (durée journalière). Ce qui illustre une instabilité climatique qui peut constituer une menace sur les activités agropastorales et par conséquent impacter sur le niveau de vulnérabilité des populations.

2.1 Un relief plat et des sols sablo-argileux

Située dans la partie nord-est du département de Bounkiling, Ndiamecoua se particularise par un relief plat marqué essentiellement par deux (02) principales unités orographiques: des plateaux et des vallées. Ce relief bas est formé par des plateaux qui atteignent rarement 45 mètres de hauteur. C'est cette topographie qui commande la répartition des types de sols.

En ce qui concerne les sols, ils sont globalement riches avec de grandes aptitudes pour la pratique de l'agriculture. Trois types de sols y sont essentiellement représentés comme indiqué dans le tableau ci-après :

Graphique 12: Identification des types de sols et de leurs aptitudes agro-pastorales

Types de sols	Aptitudes agro-pastorales
Les Deck-Dior	Nature : Sols argileux et hydro-morphes, présents sur les plateaux. Aptitude : Sols aptes aux cultures maraîchères, céréalières et arachidières
Les sols Deck	Nature : Sols argilo-sableux rencontrés au niveau des bas-fonds Aptitude : Sols très aptes à la culture des céréales et de l'arachide Spéculations : Mil, arachide, riz, maïs et maraîchage
Les Kaadje	Nature : Sols pierreux Aptitude : Sols inaptes à l'agriculture réservés au pâturage et au parcours du bétail

Malgré des caractéristiques pédologiques assez favorables, les sols sont néanmoins très exposés aux différentes érosions différentielles. Il s'agit d'abord des eaux de ruissellement qui sillonnent la commune du Nord au Sud favorisant une érosion hydrique. D'ailleurs des risques d'inondations sont diagnostiqués au niveau de certains quartiers notamment : langou Diouga, langou dioudo, langou samba ka extension. De plus l'érosion éolienne et le mouvement du sable occasionné par les déplacements du bétail en plus de l'absence de végétation aux alentours des plans d'eau accélèrent le processus d'ensablement des cours d'eau.

- **Le réseau hydrographique.** Le patrimoine hydrographique est représenté par quelques vallées et mares à faibles profondeurs. Ces cours d'eau sont généralement repérés dans les parties Est et Ouest de la commune et sont caractérisés par leur aspect temporaire durant l'année (maximum 02 à 03 mois).
Les mares Ranerou (35m), Kouy kouy (20m), Belal (47 m), et Dialacounda (26 m) constituent les principaux lieux de prédilection des agriculteurs et éleveurs. Ces derniers utilisent ces points d'eaux pour l'abreuvement du bétail et le développement de certaines activités agricoles tels que le maraîchage dans une moindre mesure. Ces zones agropastorales sont affectées par leur tarissement précoce.
- La commune dispose d'un barrage aménagé qu'il partage avec la commune de Ndiamalathiel, Alimenté par la vallée Dator, le barrage a également une durée de rétention d'eau temporaire (2 mois maximum) d'où la nécessité de cibler des mesures d'aménagement pour assurer une rétention plus longue pendant la saison sèche.

Encadré : Barrage de la vallée d'Ilo gogo Dator

Cet ouvrage de l'Agence de Promotion du réseau Hydrographique National (APRHN) est un mini barrage avec un endiguement complémentaire protégé par un perré maçonné. Sa vocation intrinsèque est l'abreuvement du cheptel. Les objectifs socio-économiques concernent l'élevage (abreuvement du bétail), le maraîchage et la pisciculture. Sur le plan environnemental, les objectifs sont essentiellement tournés vers la recharge de la nappe, l'amélioration de la biodiversité et la lutte contre les inondations. Les principaux partenaires à la réalisation de cet ouvrage sont le service départemental des Eaux et Forêts de Bounkiling, la commune de Ndiamecoua, la DGPPE.

Une végétation surexploitée

Les facteurs pluviométriques en plus des caractéristiques pédologiques ont favorisé la mise en place d'un peuplement arborescent assez dense. La composition végétale de la commune, malgré une surexploitation, continue à garder une certaine diversité. La végétation de type soudano-guinéen est en effet marquée par deux caractères essentiels : la diversité et la densité des espèces. Le tissu végétal présente les spécificités suivantes :

- **une strate arborée composée d'arbustes et d'arbres,**
- **une strate herbacée bien fournie,**
- **une strate arbustive.**

Un couvert végétal marqué par la présence de la savane et des forêts dégradées. Le tissu végétal de la commune se distingue par la présence d'une grande zone de savane et d'une zone de forêt moins représentée et, dégradée. Les zones de savane sont herbeuses et dans une moindre mesure arbustives. Elles sont généralement destinées à la culture sur brûlis avec des exploitations moins extensives, contrairement aux zones de forêt.

Les îlots de forêts dégradées sur terre ferme sont la résultante des actions anthropiques qui ont entraîné un net recul voire une disparition des forêts denses. On assiste aujourd'hui, à une reconversion progressive de ces zones de forêts en zones d'habitation et de culture.

De cette situation végétale résulte une faible diversité des essences forestières. Ce sont des lambeaux de forêt qui y sont identifiés, le plus souvent secondaires avec une mise en culture intense. Les grandes forêts primaires s'étendent sur le territoire gambien; de ce fait, Ndiamacouta partage ces ressources avec les localités gambiennes frontalières.

La coupe abusive du bois, notamment le Dimb (*Cordyla Pinnata*) et le Venn (*Pterocarpus erinaceus*), est très répandue dans les forêts de la zone de Ndiamacouta, surtout vers la partie frontalière avec la Gambie. De ce fait, il y est observé : une nette diminution des espèces en termes de densité. Plusieurs espèces autrefois abondantes ne sont plus représentées que par quelques individus souvent isolés.

Malgré les menaces qui planent sur la végétation, les mesures de protection des espèces restent encore au stade embryonnaire dans la commune de Ndiamacouta. Aucune forêt classée, ni forêt communautaire n'a été diagnostiquée aux alentours de la commune. Les actions anthropiques qui se traduisent essentiellement par une exploitation abusive des forêts impactent négativement sur la végétation.

Tableau 19: Identification, niveau de conservation des espèces végétales et types d'usages

Famille	Espèce végétale (nom courant ou vernaculaire)	Nom local	Nom scientifique	Type d'usage	Tendance
Mimosaceae	Kadd	Kaski	<i>Acacia albida</i>	Bois d'œuvre/Médecine traditionnelle	X
Papillonaceae	Venn	Bane	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Bois d'œuvre	XX
Bombacaceae	Fromager	<i>Bantagne</i>	<i>Ceiba pentandra</i>	Bois d'œuvre	X
Caesalpinaceae	Dimb	Duude	<i>Cordyla Pinnata</i>	Bois de chauffe	XX
Bombacaceae	Gouye	Bokki	<i>Adansonia digitata</i>	Alimentation	XX
Combretaceae	Nguer	Eloko	<i>Guiera senegalensis</i>	Pharmacopée	XX
Sterculiaceae	Taba	Tabaje	<i>Cola cordifolia</i>	Pharmacopée	XXX
Apocynaceae	madd	Lammude	<i>Saba senegalensis</i>	renforcement nutritionnel	XXX
Caesalpinaceae	daxaar	Jabbe	<i>Tamarindus indica</i>	Alimentation	X
Bombacaceae	Garabou lawbé	Jooyi	<i>Bombax costatum</i>	Bois d'œuvre	XX
Poaceae	Bambou	Kewi	<i>Oxytenantera</i>	Bois d'œuvre	X

Source : Enquêtes GERAD – Ndiamacouta, Octobre 2015

Légende : X = Espèces faiblement conservées ; XX = Espèces Moyennement conservées ; XXX = Espèces relativement bien conservées

L'état de dégradation des espèces, comme le montre le tableau ci-dessus, relève d'une très grande sollicitation du peuplement végétal à des fonctions multiples : bois d'œuvre et de service (construction et autres matériels domestiques), énergie combustible, pharmacopée, alimentation, médecine traditionnelle, fertilisants. C'est une intensité de l'action anthropique (prélèvements intenses, défrichements pour les besoins agricoles, abattage abusif des arbres) conjuguée aux feux de brousse.

Les formes d'organisation locale pour remédier à cette situation à l'échelle de la commune sont encore timides. La défense des ressources environnementales en particulier les forêts n'est pas encore très portée par les populations. Le diagnostic a révélé l'existence d'une structure locale mise en place en 2013 pour veiller à une bonne gestion des forêts de la commune.

La structure dénommée Association pour la protection de l'environnement et de la forêt (APEF) s'est donnée comme mission d'organiser des activités de veille contre les pilleurs de la forêt, notamment en zone de frontière avec la Gambie. Ils veulent contribuer à l'effort communautaire de protection des forêts de cette zone frontalière à la Gambie soumise à une surexploitation. Cette approche participative face à l'ampleur de la destruction des massifs forestiers et le constat d'une exploitation à très grande échelle des ressources forestières a suscité un éveil de conscience chez les populations. Toutefois des limites sont senties quant à l'absence de soutien des pouvoirs publics pour l'obtention d'équipements de mobilisation et de lutte pour la protection de l'environnement tels que les outils de reboisement et d'extinction des feux de brousse. De plus il y'a une synergie avec l'ensemble des structures de la zone engagée dans la préservation des ressources des forêts.

■ **Éléments de synthèse du cadre naturel : enjeux et défis à relever**

Le cadre naturel de la commune de Ndiamacouta subit les contrecoups de l'action anthropique et des changements climatiques. Cette situation invite à des efforts en matière de préservation et de conservation des ressources du cadre naturel pour inscrire la commune dans une perspective de développement durable.

A ces défis environnementaux majeurs autour d'une gestion rationnelle des ressources forestières, un ensemble de stratégies de conservation peut éventuellement être adopté avec les populations locales. Ces actions se résument comme suit :

- favoriser la mise en place de cadres locaux (les CGRN) de gestion et de protection des forêts ;
- mettre en place un dispositif d'agents des eaux et forêts dans la localité de Ndiamacouta (frontière avec la Gambie);
- prévoir des actions de reboisement dans les périphéries de l'aire communale;
- prévoir un cadre de concertation pour la délimitation d'aires de réserve ou de mise en défens, avec les acteurs et usagers gravitant autour de la forêt.

2.2 Bilan environnemental et changements climatiques

Dans le cadre du développement durable, il s'agit de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures. Dans un territoire à caractère rural comme Ndiamacouta où l'économie tourne essentiellement autour du secteur primaire avec donc une forte sollicitation des ressources naturelles (terres de culture, ressources forestières), les politiques de développement devront impérativement intégrer le volet environnement et changements climatiques. C'est pourquoi, ce volet a été étudié sur la base des résultats des entretiens avec les personnes ressources et des focus groupes avec la population locale.

■ Etat d'évolution des ressources naturelles et changements climatiques

L'analyse de l'évolution des ressources naturelles dans un contexte de changements climatiques et de pression anthropique revêt une importance capitale dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de développement dans la commune. Le constat qui se dégage est le faible niveau de conservation des ressources comme le montre la matrice ci-dessous :

Tableau 20: Etat de dégradation et de conservation des ressources naturelles de la commune

Ressources	Ressources forestières			Sols	Eaux			Faune			Système de production (champs)		
	Ligneuses	N. ligneuses	Cueillette		Pluviales	Souterraine	Surface	Sauvage	Domestique	Oiseaux	Champs de culture	Jachère	
CONSERVATION/DEGRADATION DES RESSOURCES	En voie de disparition	△	△	-	△	△	-	-	-	△	-	△	-
	Plus ou moins dégradées	△	△	-	-	△	-	-	-	△	-	△	-
	Dégradées	△	△	-	-	△	-	△	-	△	-	△	-
	Plus ou moins conservées	-	-	-	△	△	△	△	△	△	△	△	-
	Bien conservées	-	-	-	△	△	△	△	△	△	△	△	-

Légende : △ moyen - Faible

L'analyse de la matrice ci-dessus révèle :

- des ressources ligneuses et non ligneuses en voie de disparition ;
- des espèces convoitées pour les activités de cueillette en diminution ;
- des sols dégradés du fait de la forte érosion ;
- une faune sauvage en forte régression voire même une nette disparition de certaines espèces compromettant ainsi la biodiversité ;
- une réduction du temps de jachère et des champs de cultures.

La pression démographique constitue également une tendance lourde. La commune compte 8108 habitants dont la quasi-totalité pratique l'agriculture extensive avec des techniques culturales inadaptées et très destructrices de l'environnement.

Globalement, l'environnement de la commune se caractérise par une modification des conditions écologiques :

Tableau 21 : Paramètres des changements climatiques dans la commune

Changements climatiques	Forêt	Eaux			Sols	Faune/ Flore	Systèmes de productions (champs)
		Pluviales	Souterraines	Surface			
Action anthropique	++	--	+	-	++	++	++
Augmentation chaleur	-+	-+	--+	-	-+	-	++
Baisse pluviométrique	--	-	++	-	+	-+	++
Erosions	-+	-+	--+	-+	++	-+	++
Durée des saisons	+	+	+	+	+	-+	++
Vents plus violents	-+	--+	-+	--+	+	-	+

Source :

Légende : ++ = Impact très fort + = Impact fort - + = Impact moyen - = Impact faible -- = Impact très faible

A la lecture de la matrice ci-dessus, réalisée de manière participative avec des personnes ressources de la commune, plusieurs facteurs interviennent dans le processus des changements climatiques :

- une action anthropique à impact très fort sur la forêt, les eaux de surface (pollution), sur les sols avec les cultures extensives, sur la faune et la flore de même que sur les systèmes de production ;
- une disparition de la faune et de la flore ;
- un processus d'érosions qui intensifie les ravinements.

Pour pallier ces impacts négatifs, un ensemble de stratégies devraient être mises en place :

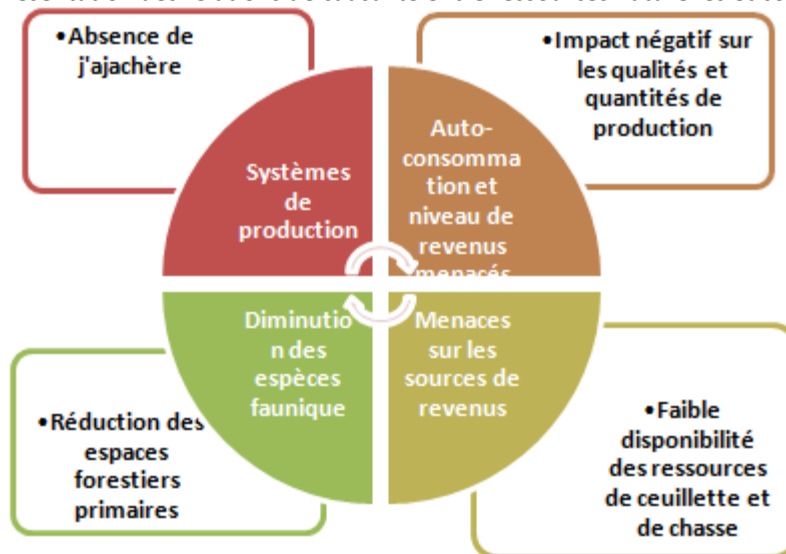
- des stratégies de réglementation et de gestion des espaces forestiers ;
- des actions de préservation de ce qui reste des ressources fauniques ;
- des campagnes de sensibilisation auprès des populations pour une meilleure prise de conscience des dégradations des sols et de leurs impacts sur l'économie locale.

En somme, il s'agit d'œuvrer dans le sens d'une protection de l'environnement et d'une adaptation aux changements climatiques, d'autant plus que des enjeux socio-économiques en découlent.

■ Bilan des ressources naturelles et conditions de vie à Ndiamicouta

Dans un territoire où les revenus sont essentiellement tirés de l'agriculture, il est nécessaire de faire une analyse des conditions de vie à partir du bilan environnemental, pour mieux s'inscrire dans une perspective de développement durable. En effet, l'agriculture qui est tributaire des ressources naturelles a, outre, sa fonction alimentaire, une fonction monétaire avec la commercialisation d'une partie de la production.

Graphique 13 : Présentation des relations de causalité entre ressources naturelles et conditions de vie



Sous ce rapport, les ressources naturelles nécessitent une bonne gestion qui prend en compte les besoins futurs, d'autant plus que la commune présente de grandes tendances de croissance démographique.

La disponibilité des ressources naturelles (foncières et forestières notamment) est à la base du développement de l'agriculture vivrière. Une faible proportion de ménages s'adonne à la pêche ou encore à la chasse du fait de la rareté des ressources. Mais, la prédominance des zones de savane et les potentialités de pâturages, pouvaient permettre une importante pratique de l'élevage pour mieux diversifier les sources de revenus des ménages et accroître leur niveau de vie.

■ Éléments de synthèse de la problématique environnementale

Il ressort du diagnostic environnemental un ensemble de facteurs déterminants sur les conditions de vie des ménages en particulier et sur le développement durable en général; il s'agit :

- d'une baisse de la qualité des récoltes ;
- d'une régression des potentialités forestières dû à la **réurrence du trafic de bois (sillonne Ndiamacouta, Senoba, Djiollofen surtout la frontière avec la Gambie), liée notamment à la présence d'une usine de bois à la frontière gambienne ;**
- une Absence de la pratique de jachère liée à la réduction des espaces de culture ;
- des espèces fauniques en disparition (pigeon vert, gros oiseau, panthère, gorilles, etc.) ;
- des perturbations saisonnières conséquences des changements climatiques ;
- des impacts sur l'économie locale et à terme sur les conditions de vie (très faible diversification des sources de revenus des ménages avec l'agriculture comme activité exclusive).

III- JEUX DES ACTEURS ET GOUVERNANCE LOCALE

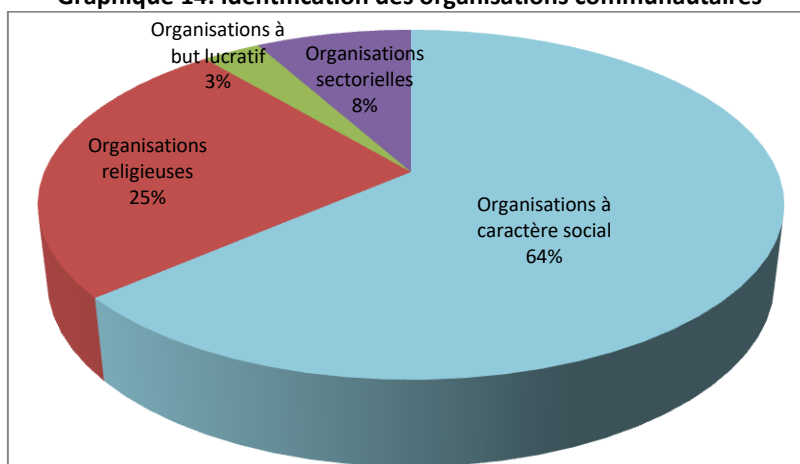
1. La gouvernance locale et l'organisation des acteurs

Le développement territorial qui demande une mobilisation de toutes les ressources humaines du territoire, a besoin d'un mode de coordination capable de réguler l'ensemble des auteurs qui adhèrent à la construction des projets de portée territoriale. C'est en ce sens que la gouvernance territoriale est vue comme un important facteur de tout projet de développement territorial. Dans le cas de la commune de Ndiamacouta, l'analyse de l'exercice du pouvoir de régulation locale permettra de mettre en évidence le jeu d'acteurs existants après avoir identifié les différentes parties prenantes. La ressource foncière va illustrer les interactions entre acteurs dans le cadre de la gouvernance.

1.1 Dynamique organisationnelle

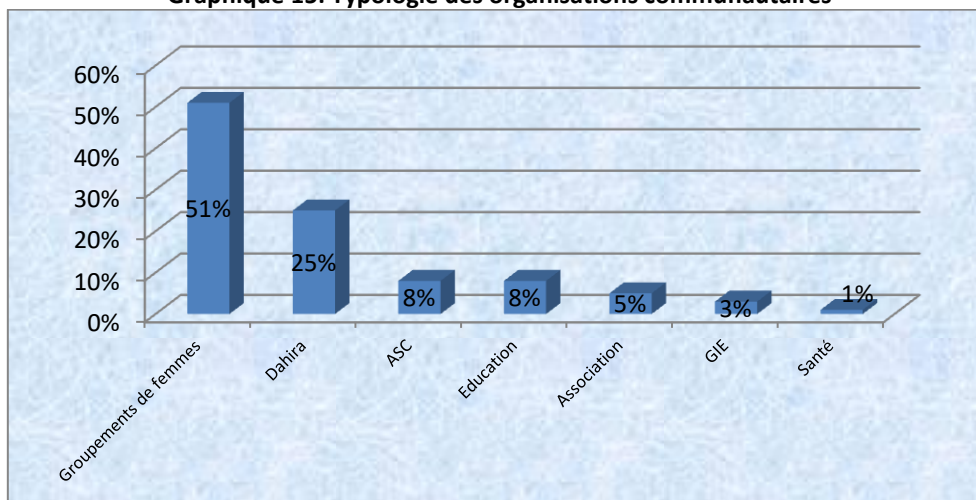
Le diagramme de Venn appliqué dans la commune a révélé que la vie associative est relativement vivante à Ndiamacouta. Au total 103 organisations locales ont été diagnostiquées dans la commune. La lecture du graphique ci-après montre que les organisations à caractère social sont les plus nombreuses et représentent 64% de l'effectif total. Il s'agit de : 08 ASC et 54 GPF. Les organisations religieuses viennent en deuxième position avec 25% de l'effectif total. Il s'agit de 27 fédérations des daaras et de plusieurs dahiras. Les organisations à but lucrative sont représentées par trois GIE même si les groupements de femmes en plus du caractère social mènent des activités économiques. Les organisations sectorielles qui interviennent dans le domaine de l'éducation et de la santé représentent 8%.

Graphique 14: Identification des organisations communautaires



Les groupements de promotion féminine (GPF) et les dahiras restent les plus représentatifs dans le tissu organisationnel de la commune de Ndiamacouta avec respectivement 51% et 25%. Le graphique ci-dessous permet de mieux identifier les organisations.

Graphique 15: Typologie des organisations communautaires



➤ Les GPF

Ils mènent des activités dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, du commerce, du micro crédit (tontines). Les GPF travaillent avec TOSTAN, ENDA action et le PNLP pour des actions de protection de l'enfant et de lutte contre le paludisme. Ils ont également bénéficié de l'appui de Word Education. La présence des GPF montre la bonne dynamique des femmes de la commune qui représentent un bon atout pour les projets de développement économique en perspective avec la mise en valeur des ressources en eau.

➤ Les Dahiras et Fédérations de daaras,

Ils sont assez représentatifs après les GPF. Il s'agit d'organisations religieuses et confessionnelles qui parfois interviennent dans des activités de prestation de services et de sensibilisations ainsi que dans l'agriculture. L'une des plus importantes est **l'Association Islamique pour le Développement, l'Enseignement Coranique, l'Education et la Formation Professionnelle** avec un effectif de 500 membres provenant de plusieurs localités: Ndiamacouta, Ndiamalatiel, Coboyé, Boudouk, Dator, Sélo français et anglais, Djiédinaet Sinthiou Darou Salam Fodé. En plus de l'enseignement Coranique et le récitation du coran, l'association organise des conférences pour sensibiliser la population sur l'enjeu de l'Islam, l'entraide, le soutien mutuel, les métiers ou formations des jeunes garçons et filles (couture, culture et maraichage, élevage, volaille).

➤ Les ASC,

Sans encadrement technique et sans vocation financière, leurs activités sont saisonnières et se passent pendant les grandes vacances scolaires. La pratique du sport constitue leur grand domaine d'activité. Toutefois ces jeunes, mieux organisés, peuvent former un atout considérable pour la commune.

➤ Les GIE

Ils interviennent dans divers domaines. Le GIE Goomu Jiilgol Ndiamacouta appuyé par l'ONG TOSTAN intervient dans le domaine de l'agriculture, le maraichage, l'élevage. Il mène également des activités d'IEC telles que : lutte contre l'excision, protection de l'enfant, sensibilisation sur le paludisme, sensibilisation sur la vaccination, sur la protection de l'enfant, set setal. Créé en 2005, il compte 36 membres dont un bureau de 8 personnes.

Le GIE Multiservice Kabada créée en 2009 intervient dans la maçonnerie et l'électricité. Il compte 10 membres et 4 membres du bureau. La cotisation des membres (1000 F) constitue leur principale source de financement. Il bénéficie parfois de l'appui du maire. Quant au GIE Ndental Langou Ndiougo, il s'active dans le petit commerce (tissu, teinture, friperie, alimentation).

➤ Les Associations

Elles mènent divers activités. L'une des plus grandes organisations de la commune l'ADAK (Association pour le développement de l'agriculture dans le Kabada), crée en 2007, regroupe près de 700 membres. Son objectif principal est d'avoir suffisamment de ressources pour assurer l'autosuffisance alimentaire du Kabada. Elle intervient dans le domaine de l'Agriculture, la redistribution de semence, de matériel agricole et d'intrants. En perspective, elle compte créer des activités secondaires créatrices de revenus dans le domaine de la pisciculture, le jardinage, la volaille, le bétail. Quant à l'Association Ndental et Ngogo, elle intervient dans la transformation du savon et bénéficie de l'appui et de prêts auprès des mutuelles ainsi que d'autres institutions financières telles que l'ONFP (office National pour la formation professionnelle) et TOSTAN. Ses objectifs sont le développement communautaire, la fin de l'immigration des enfants, le ravitaillement massive du kabada en savon.

➤ Les comités de gestion

Il s'agit des organisations qui s'occupent de la gestion des structures éducatives et sanitaires. On distingue les APE, les CGE et le comité de santé.

■ Existence légale et structuration des organisations

L'analyse de ce principe de bonne gouvernance se fonde sur l'obtention d'un agrément (reconnaissance juridique), l'existence d'organes exécutifs, le nombre de membres.

Tableau 22: Structuration des organisations de la commune

Dénomination	Date de création	Nombre de membres	Existence d'un règlement intérieur	Reconnaissance juridique
ASC KABADA	2008	200	Non	OUI
ASC NGOGA	2011 (reconnaissance 2015)	80 membres	Oui	OUI
Association Ndental et Ngogo (transformation savon)	2013	33	oui	oui
ADAK (Association pour le développement de l'agriculture dans le Kabada)	2007	700 environs	oui	oui
APEF	2011	plus de 50 Membres simples et 09 membres du bureau	oui	oui
GPF Ndental bantaré rewbé Ndiamicouta	2007(renouvellement 2015)	25	non	oui
Groupement Naforé Kaba (maraichage)	2015	35	oui	oui
Association mère des élèves	3 mois	332 et 7 membres bureau,	oui	oui
Comité de santé	juillet 2014 renouvellement en 2015	4 membres bureau+ cinq commissions (2/commission)	oui	
Pdt GIE multiservice Kabada	2009	10 membres et 4 membres au bureau	oui	oui
GIE Goomu Jiilgol Ndiamicouta	2005	36 membres et 8 membres du bureau	oui	oui
APE école 2	2012	5	non	oui
APE CEM	2010	11	non	oui
CGE CEM	2012	6	non	oui
CGE ECOLE 1	2014	9 dont 2 membres actifs	non	non
CGE école 2	2012	8	non	NON
APE ECOLE 1	1998, renouvellement 2014	06 membres et 2 commissaires au compte	non	non
Fédération Ndental Douda Ndiamicouta	2008	25 daara, 500 membres		non
GIE Ndental langou Ndiougo	mai-15	25	non	non

Le premier constat qui se dégage de la lecture du tableau est exception faite de l'APE de l'école 1, toutes les organisations communautaires ont été créées à partir des années 2000, en particulier entre 2005 et 2015. L'une des normes applicables à la bonne gouvernance se fonde sur la reconnaissance légale matérialisée par l'obtention d'un récépissé pour les associations ou d'un agrément pour une coopérative, ou mutuelle. L'intérêt de cette existence légale est de conférer aux organisations la personnalité morale qui leur permettrait de capter plus facilement des financements auprès des structures financières. C'est pourquoi, les organisations communautaires accordent une grande importance à la reconnaissance juridique qu'elles ont obtenue en majorité (72%).

La plupart des organisations rencontrées compte beaucoup de membres à l'exception des comités de gestion et APE qui ont des effectifs réduits (entre 5 et 9 membres). L'ADAK avec ses 700 membres, la Fédération Ndental Doua Ndiamacouta (500 membres) et l'Association mère des élèves (332) font partie des grandes OCB.

Un déficit d'effectif est noté au niveau de beaucoup de GPF dont certains ont à peine 5 personnes. Cela peut constituer un handicap notamment pour les organisations s'activant dans le domaine économique et/ou menant des activités agricoles qui nécessitent la mobilisation d'un important effectif.

■ Dynamique institutionnelle et gouvernance démocratique

L'étude de la dynamique institutionnelle et de la gouvernance démocratique s'appuie sur la tenue régulière de réunions, la production de procès-verbal (PV), le renouvellement des instances dirigeantes et l'organisation de comptes rendus.

Tableau 23: Dynamique institutionnelle et gestion démocratique

Dénomination	Réunion de bureau	Production PV	Renouvellement bureau	Comptes rendus aux membres
ASC KABADA	oui (en période hivernale)	oui	oui (2015)	oui
ASC NGOGA	2 réunions/mois en période hivernale	oui	oui (2014)	oui
Association Ndental et Ngogo (transformation savon)	Bimestrielle tous les 2 mois	non	non	oui
ADAK (Association pour le développement de l'agriculture dans le Kabada)	oui en période hivernale en moyenne 2 réunions	oui	oui (une fois / an)	oui
GIE Ndental langou Ndiougo	oui tous les 2 mois	oui	non	oui
GPF Ndental bantaré rewbé Ndiamacouta	2 fois /mois	oui	oui (2015)	oui
Commission Education	1 à 2 fois maximum	oui	non	oui
Groupement Naforé Kaba (maraichage)	tous les dimanches en temps normal ou tous les 15 j	oui	non	oui
Association mère des élèves	une fois dans le mois	oui	non	oui
Comité de santé	1fois par mois	oui	oui 2015	oui
GIE multiservice Kabada	rarement	non	oui en 2015	non
GIE GOOMU JIILGOL NDIAMACOUTA	1 fois /mois	oui	non	oui
APE école 2	2 à 1 /semaine	oui	non	oui
APE CEM	3 réunions dans l'année	oui	oui	oui
CGE CEM	1 à 2 fois dans le mois	oui	oui	oui
CGE ECOLE 1	tous les 2 mois	oui	non	oui
CGE école 2	3 fois dans l'année	non		oui
APE ECOLE 1	tous les 2 mois	oui	non	oui
Fédération Ndental Doua Ndiamacouta	tous les 3 mois, début de partenariat avec ENDA en 2008	non	non	oui
APEF	tous les 3 mois, réunion extraordinaire	oui	oui (chaque année)	oui

La tenue de réunion est une pratique très courante pour les OCB de la commune. En effet, l'ensemble des organisations recensées tient régulièrement des réunions de leurs bureaux. La périodicité des réunions varie, cependant, en fonction des organisations. La plupart des organisations tiennent des réunions mensuelles ou tous les 2 ou 3 mois. Pour les ASC qui ont des activités pendant les vacances scolaires, les réunions se tiennent à cette période. Les réunions sont des moments forts d'échanges sur la vie de l'organisation, en particulier la planification et la définition des stratégies de mise en œuvre des activités.

Cependant l'une des forces d'une structure reste la production des procès-verbaux après chaque réunion. Ce principe est respecté par la majorité des organisations rencontrées même si la Fédération Ndentel Doua Ndiamacouta et l'Association Ndentel et Ngogo (transformation savon) qui font partie des plus grandes OCB de la commune ne respectent pas ce principe. Il s'agit d'une grande insuffisance en termes de gestion organisationnelle car, l'association reste sans archive ni mémoire.

Concernant le renouvellement des instances dirigeantes, beaucoup d'organisations sacrifient à ce principe. Cependant il faut noter l'importance des structures qui ne renouvellent pas leur instance. Cette situation s'explique par la confiance que les membres d'association accordent à leurs mandants ; le changement de poste n'intervenant qu'en cas de décès ou de départ de la commune. Dans la conscience populaire, l'organisation d'une assemblée générale de renouvellement est vue comme un manque de confiance vis-à-vis de l'équipe en place. Cela est d'autant plus vrai que dans l'ensemble, les bureaux exécutifs tiennent régulièrement leurs réunions.

La bonne gouvernance notamment le principe de Participation citoyenne et d'imputabilité exige des responsables des organisations de rendre compte périodiquement à leurs mandants de la gestion. Ce principe est respecté pour l'ensemble des organisations à l'exception du GIE multiservice Kabada. C'est l'occasion pour les bureaux de faire la restitution des différentes activités menées ainsi que les dépenses effectuées. Il s'agit donc pour ces organes dirigeants de s'inscrire dans une démarche de transparence et de bonne gestion. Ainsi, les comptes rendus illustrent l'application par ces organisations communautaires du principe d'imputabilité ; c'est-à-dire le devoir de rendre compte aux membres.

■ Capacités financières et possibilités d'autofinancement

Pour atteindre leurs objectifs stratégiques, les organisations communautaires ont défini des stratégies. Celles-ci procèdent d'initiatives endogènes qui passent par la mutualisation des efforts, la construction des solidarités locales pour la création des richesses.

Le système de cotisation est généralement utilisé par les organisations pour le financement de leurs activités. Pour les organisations de base qui développent des activités génératrices de revenus leur financement provient principalement des recettes issues de ces activités. Les autorités locales également participent à l'émergence de la société civile locale avec l'appui que la mairie apporte sous forme de fonds de dotation.

Les initiatives économiques menées par les organisations de base relèvent d'une force endogène motivée par une volonté mutuelle de s'affranchir des contraintes vécues. Les activités menées contribuent au financement des organisations. La capacité d'autofinancement est, cependant, atténuée par le manque de moyens. Ce qui constitue une réelle limite amenant certaines organisations à développer un réseau de partenariat afin de mobiliser des ressources additionnelles extérieures nécessaires à la réalisation de leurs projets.

C'est pourquoi, dans l'ensemble, l'épargne est absente voire faible dans la quasi-totalité des organisations de base du village. Les organisations qui disposent d'une épargne acceptable sont celles qui bénéficient de l'appui des ONG ou de la mairie.

La pratique d'activités économiques est facilitée par le libre accès des organisations à la terre, principale facteur de production. En effet, seules les organisations (APE, CGE, comité de santé, GIE multiservices, ASC) qui ne mènent pas d'AGR ne disposent pas de terre.

Tableau 24: Capacités financières des organisations de base

Dénomination	Capital initial (F CFA)	Accès à la terre	Existence de cotisations	Montant en caisse	Sources de financement
ASC KABADA	200 000	-	oui	400 000	Cotisation
ASC NGOGA	40 000	-	oui	50 000	Mairie, Cotisation
Association Ndental et Ngogo (transformation savon)	450 000	-	oui		ENDA et Cotisation
ADAK (Association pour le développement de l'agriculture dans le Kabada)	0	oui	non	75 000	Partenaires et droit d'adhésion
GIE Ndental Langou Ndiougo	12500	oui	oui	90 000	Recettes issues des activités commerciales
GPF Ndental Bantaré Rewbé Ndiamacouta	100 000	oui	oui	110 000	Cotisation et appui financier du poste de santé
Groupement Naforé Kaba (maraichage)	8750	oui	oui	25 000	Cotisation
Association mère des élèves	-	-	-	-	Appui de l'Inspection départementale de l'éducation
Comité de santé	900 000		non	600 000	Fonds de dotation et appui bonne volonté
GIE multiservice Kabada					CNCA en 2015 (prêt) Intéressé 33%
GIE Goomu Jiilgol Ndiamacouta	400 000	non	oui		TOSTAN, prêt bancaire CMS
APE école 2	0	-	oui		Cotisation PARENT (500F/an), Fond de dotation
APE CEM	0	-	non (sauf cette année)	1 450 000	Cotisation, Fond de dotation et appui bonne volonté
APEF	200 000	oui	oui	350 000	Fonds propre

1.2 Vision stratégique et réseau de partenariat

La vision stratégique d'une organisation renvoie à la perspective de son développement. C'est la conception planifiée que les membres ont de leur organisation dans un futur plus ou moins proche. Elle se définit à partir des objectifs, des stratégies et des aspirations des membres de l'organisation. La mise en œuvre de la vision stratégique dépend aussi de la capacité de l'organisation à se construire un réseau partenarial dense et efficace.

Malgré la diversité des organisations, leur vision stratégique est de soutenir le développement de la commune par une amélioration des conditions de vie économique et sociale. Concrètement, il s'agit de promouvoir leurs membres en renforçant leurs moyens économiques et financiers. Par exemple, les ASC ambitionnent de créer des emplois et de promouvoir des activités génératrices de revenus. L'Association Ndental et Ngogo cherche à freiner l'immigration des jeunes et à appuyer le développement communautaire. Quant à l'ADAK elle a pour finalité d'avoir suffisamment de ressources pour assurer l'autosuffisance alimentaire du Kabada et la création d'activité secondaire : AGR, pisciculture, jardinage, volaille, bétail.

Enfin, en recherchant la promotion de l'accès facile aux soins médicaux et à l'amélioration des conditions en matière d'éducation, le comité de santé et les APE/CGE ne visent que la promotion sociale.

Tableau 25: Vision stratégique et réseau partenarial

Dénomination	Vision stratégique	Rapport avec les autres instances de la commune	Existence de partenaires	Contraintes
ASC KABADA	Participer au développement de la commune, créer des emplois pour les jeunes, intégrer des activités AGR (agriculture et élevage)	Partenarial (activité de théâtre, activité sport)	ULTRA ELTH (sensibilisation sur le paludisme)	Manque de financement, d'équipement sportif, vétusté terrain de foot
ASC NGOGA	Participer au développement de la commune, et initier des activités AGR (agriculture et élevage)	Activité de sport et Setal	non	Manque de financement, équipement,
Association Ndental et Ngogo (transformation savon)	Développement communautaire, mettre fin à l'immigration des enfants, ravitaillement massive du kabada en savon	Partenarial (cotisation,)	Enda Jeunesse Action	Absence de local, manque de moyens matériels et de sécurisation de travail, insuffisance de financement
ADAK (Association pour le développement de l'agriculture dans le Kabada)	Avoir suffisamment de ressources pour assurer l'autosuffisance alimentaire du Kabada, création d'activité secondaire : AGR pisciculture, jardinage, volaille, bétail	Partenarial, appuie aux paysans	USAID, Word Education, Service Régionaux	Manque de moyens financiers et matériels, de local, de personnel Permanent pour garder les matériaux,
GPF Ndental bantaré rewbé Ndiamecoua	Développement d'activités d'IEC pour lutter contre les maladies ex IST, SIDA,	Bonne relation de travail avec les autres présidents de groupement	Poste de santé	Manque de moyens financiers
Groupement Naforé Kaba (maraichage)	Développement de la zone de Kaba, Assurer l'approvisionnement en légume de la zone Kabada	-	mairie	Contrainte Eau : le puits est profond 33m,
Association mère des élèves	promouvoir l'éducation dans la commune	-	Inspection de l'enseignement	Manque de moyens financiers
Comité de santé	développement de la structure sanitaire	partenariale	mairie, bonne volonté	Manque de moyens financiers Ambulance
GIE Multiservice Kabada	développement de la commune, avoir des entreprises d'électricité	-	-	-
GIE Goomu Jiilgol Ndiamecoua	développement de l'entreprenariat féminin, avoir du travail	Partenariat	TOSTAN, CMS, BCI, bonne volonté	Perte des bœufs achetés, difficultés de déplacement qui réduit les activités des membres

Dénomination	Vision stratégique	Rapport avec les autres instances de la commune	Existence de partenaires	Contraintes
APE Ecole 2	Participer vivement à des démarches pour construction école	non	Etat mairie	Manque de rigueur des membres du bureau, Manque de local pour l'APE, Salle de classe, déficit enseignant
APE CEM	promouvoir l'enseignement français dans toute la zone kabada	non	mairie	déficit personnel administrative (que le principale)
CGE CEM	promouvoir un enseignement de qualité dans un cadre adéquat	non	Etat mairie	éloignement du CEM, absence de cantine scolaire
CGE ECOLE 1	promouvoir l'enseignement de qualité au niveau de l'école (respect du quantum horaire, perfectionnement du bâti)	non	ONG	Absence de clôture, manque de sécurité et de gardien
CGE école 2	promouvoir un enseignement de qualité	non	non	Manque de classe, table banc , matériel scolaire et pédagogique
APE ECOLE 1	promouvoir un enseignement de qualité	non		Manque de soutien
Fédération Ndentel Douda Ndiamicouta	Promotion de la jeunesse dans l'emploi et l'insertion sociale dans le milieu professionnel.	Partenariat	ENDA	Absence de financement, manque de matériels didactiques, d'abri et de salle d'apprentissage
APEF	Protection du couvert végétal, lutte contre la coupe abusive du bois, reboisement de la zone frontalière, minimiser les dégâts des feux de brousse	partenariat sur la protection du couvert végétal	Eaux et foret, Mairie (pépinières)	Manque de partenaires financiers, de moyens adéquat pour combattre les coupeurs, manque de clôture et haie vive pour protéger les pépinières, moyen de transport

Eléments de synthèse

Atouts :

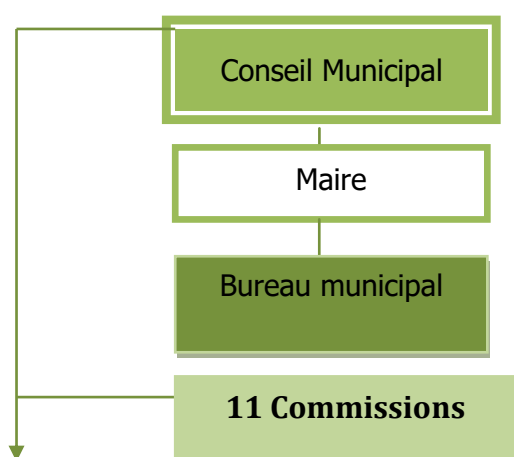
- l'existence d'un tissu associatif relativement dense ;
- Forte dynamisme des femmes

Contraintes

- Manque de partenaire et de financement
- Multiplicité des organisations informelles
- Manque de cohésion sociale (existence de clans, enjeux politique).
- Faiblesse du niveau d'instruction
- Manque de moyens

2. Le cadre institutionnel

L'organigramme suivant présente les structures de gestion de la commune nous avons le conseil municipal qui élit le maire appuyé par un bureau municipal. Le Conseil municipal a créé en son sein 11 commissions pour prendre en charge des domaines spécifiques.



2.1 L'organe exécutif : le maire

Le maire est l'organe exécutif de la commune. Il est responsable de la mise en œuvre dans sa commune de la politique de développement économique et social définie par le gouvernement. La Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code des collectivités locales fixe les attributions du maire. Il stipule que le maire est le représentant de la collectivité locale et à ce titre il est chargé de gérer les affaires de la commune.

Il a pour mission entre autres « de préparer et de proposer le budget, de veiller à l'exécution des programmes de développement intéressant la commune, de pourvoir aux mesures relatives à la voirie municipale, de veiller à la protection de l'environnement, de veiller à l'exécution des programmes de développement financés par la commune ou réalisés avec sa participation de nommer aux emplois communaux et d'une manière générale d'exécuter les décisions du conseil municipal.».

Ainsi le maire constitue le personnage central au sein de la commune. C'est à lui d'impulser un souffle à la commune et de favoriser un cadre de développement économique et social. A cet effet, il est assisté par les adjoints et ensemble ils constituent le bureau municipal.

Le maire doit donc autant que possible associer le bureau municipal ainsi que les différents services et commissions dans la gestion des affaires locales.

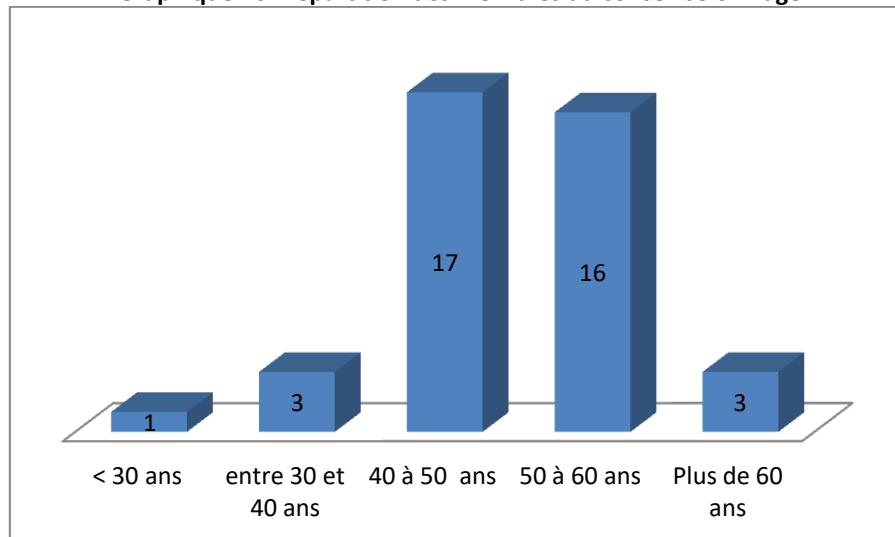
2.2 L'organe délibérant: le Conseil municipal

■ Présentation du Conseil Municipal

Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, c'est l'organe délibérant. Et selon l'article 82 de la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 : « Il doit assurer à l'ensemble de la population, sans discrimination, les meilleures conditions de vie. Le conseil municipal donne son avis toutes les fois que celui-ci est requis par les lois et règlements ou à la demande du représentant de l'Etat.» Parmi ses compétences : le plan général d'occupation des sols, les projets d'aménagement, de lotissement, d'équipement des périmètres affectés à l'habitation, ainsi que l'autorisation d'installation d'habitations ou de campements; l'affectation et la désaffectation des terres du domaine national ; le budget de la commune, les crédits supplémentaires ainsi que toutes modifications du budget ; les projets locaux et la participation de la commune à leur financement; les projets d'investissement humain; les acquisitions immobilières et mobilières, les projets, plans, devis et contrats de constructions neuves, de reconstructions, de grosses réparations ou de tous autres investissements etc.

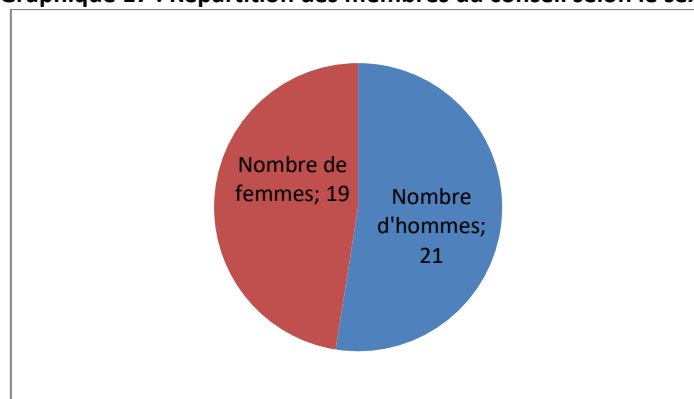
L'analyse de données socio-démographiques a montré les résultats suivants :

Graphique 16: Répartition des membres du conseil selon l'âge



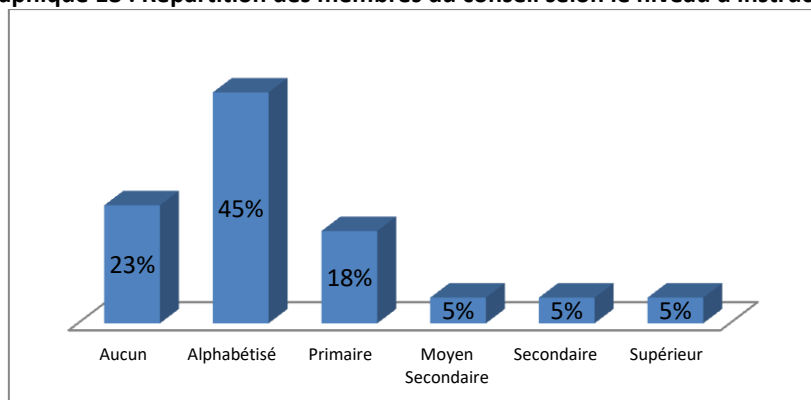
Le graphique de la répartition par âge montre un bon équilibre dans la composition des conseillers municipaux. Toutes les classes d'âges sont représentées des jeunes de moins de 30 ans aux personnes du troisième âge. Il en est de même de la représentation des femmes : avec la loi sur la parité la gente féminine est bien représentée.

Graphique 17 : Répartition des membres du conseil selon le sexe



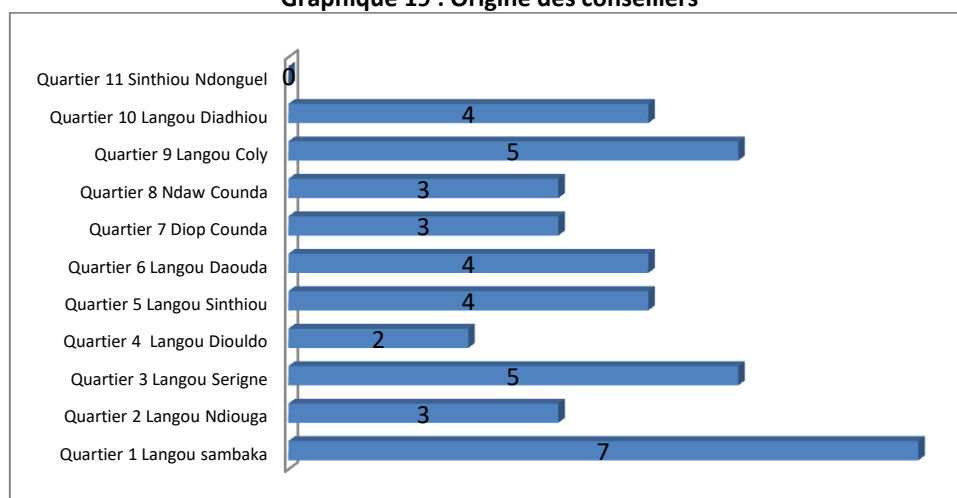
Cependant pour favoriser le développement économique et social des communes, il faut promouvoir l’instruction des dirigeants. Le niveau d’instruction des conseillers municipaux est acceptable, 33 % d’entre eux sont scolarisés. En effet ces derniers devant donner leurs avis sur toutes les questions intéressant la commune, un niveau d’instruction élevé serait un plus pour la commune.

Graphique 18 : Répartition des membres du conseil selon le niveau d’instruction



A l’exception du quartier de Sinthiou Ndonguel, presque tous les quartiers ont des conseillers municipaux, ce qui favorise une meilleure prise en charge des affaires locales.

Graphique 19 : Origine des conseillers



■ Les commissions

Les commissions sont des structures techniques dont la mission est d'apporter un éclairage précis sur des questions intéressant la commune. Pour cela, elles doivent procéder à une étude approfondie des projets et proposer des solutions au maire.

Les commissions interviennent dans des secteurs d'activités définis. C'est ainsi que la commune compte 11 commissions :

- la commission éducation (4 membres) ;
- la commission santé (4 membres) ;
- la commission culture (4 membres) ;
- la commission jeunesse (4 membres) ;
- la commission Finances (4 membres) ;
- la commission planification (4 membres) ;
- la commission coopération et décentralisation (4 membres) ;
- la commission environnement (4 membres) ;
- la commission sport (4 membres) ;
- la commission agriculture (2 membres) ;
- la commission élevage (2 membres) ;

2.3 Le personnel communal

La commune a un effectif de 9 agents composé :

- d'un secrétaire municipal ;
- d'un chef de cabinet du Maire ;
- d'un commis Etat civil ;
- de 2 collecteurs ;
- d'un agent chargé de l'entretien et du ménage ;
- de 3 ASP.

Le tableau ci-dessous présente les différentes activités du conseil communal au cours des trois dernières années.

Tableau 26 : Les activités du Conseil Communal

Activités	2013	2014	2015
Nombre de sessions du CC	0	3	4
Taux moyen de présence des élus (nombre d'élus présents/nombre total d'élus)	0	40(100%)	33(82,5%)
Nombre total de commissions de travail	0	6	5
Nombre de commissions de travail actives	0	4	4
Nombre moyen de dossiers traités par la commission en charge de l'économie et des finances	0	1	1
Nombre moyen de dossiers traités par la commission en charge de l'environnement	0	1	1
Nombre moyen de dossiers traités par la commission en charge des affaires sociales	0	1	1
Nombre total moyen de dossiers traités par l'ensemble des commissions communales	0	4	4

Le tableau met en évidence la dynamique institutionnelle de la commune qui reste très timide vue l'analyse effectuées sur les activités des conseillers au cours des trois dernières années. Le tableau met en relief :

- une faible participation des commissions aux activités du conseil communal : Faible effectif de dossiers traités par les commissions aux cours des 3 derniers années ;
- une régression timide du taux moyen de participation des élus aux différentes sessions organisées : 100% en 2014 à 82,5% en 2015

L'implication des conseillers dans le processus de prise de décision, s'apprécie aussi dans le rôle qu'ils jouent dans l'animation des commissions techniques mises en place par le conseil communal. Les commissions sont des structures techniques dont la mission est d'apporter un éclairage précis sur des questions intéressant la communauté. Pour cela elles doivent procéder à une analyse approfondie des problèmes par thématiques et proposer des solutions au maire.

La plupart des commissions ne fonctionne pas correctement. Seules les commissions suivantes se réunissent régulièrement :

- la commission éducation : pour l'inscription et le maintien des filles à l'école ;
- la commission santé pour l'identification des besoins du secteur de la santé et la répartition des fonds alloués à leur secteur à partir du fonds de dotation et la sensibilisation sur les IST et la consultation prénatale ;
- la commission jeunesse sport pour la préparation des activités sportives (Navétanes) et la répartition des subventions aux différentes équipes ;
- la commission environnement qui déroule chaque année des activités de set setal et de sensibilisation sur la préservation des ressources naturelles.

En dehors des conseillers, la participation citoyenne est assez faible, seule une vingtaine de personnes est dénombrée lors des différentes rencontres. En plus aucune demande d'information n'est formulée par les citoyens sur la gestion de la commune.

Tableau 27 : Participation citoyenne

	2013	2014	2015
Nbre de citoyens non élus ayant participé aux réunions du Conseil Communal	0	21	23
Nbre de demandes d'informations des citoyens sur la gestion de la commune	0	0	0

Participation des citoyens à la gestion des affaires communales

L'accès à l'information constitue un indicateur pertinent de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Cette partie du diagnostic met l'accent sur le rôle que joue l'information dans le débat sur la gouvernance. Quel est le processus de mise à disposition des citoyens des éléments nécessaires à la participation ? Les sources et les moyens de communication destinés à informer les citoyens sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 28 : Moyens de communication sociale habituellement utilisés

Moyens de communication sociale habituellement utilisés	2013	2014	2015
Radio locales / communautaires en langues locales		Poular	Poular
Journal municipal		Poular- Wolof	Poular- Wolof
Affichage des décisions du Conseil municipal et des informations au public		Français	Français
Crieurs publics		Grande place publique	Grande place publique
Convocation		Ecrire, SMS, Téléphone	Ecrire, SMS, Téléphone

Le tableau met en évidence différents moyens de communication, ce qui facilite l'accès à l'information d'une partie importante de la population analphabète. Des crieurs publics ainsi que des

diffusions radiophoniques en langues locales (Pular et wolof) sont communément utilisés par le conseil municipal pour s'adresser à la population locale. Des convocations par téléphone et souvent par sms sont aussi employées par le CC pour s'adresser aux publics. Les rencontres du conseil sont aussi des occasions de partage d'information.

Par ailleurs, la radio communautaire reste l'un des principaux outils de communication du CC. Des émissions très intéressantes allant dans le sens de la sensibilisation citoyenne y sont souvent diffusées.

Des exemplaires du budget et des comptes administratifs sont mise à la disposition des publics :

Tableau 29 : Documents à la disposition du public pour consultation

Documents	2013	2014	2015
Nombre d'exemplaires du budget tenus à la disposition permanente du public	0	3	3
Nombre d'exemplaires du compte administratif tenus à la disposition permanente du public	0	3	3
Nombre d'exemplaires de Plan de Développement Local tenus à la disposition permanente du public	0	0	0
Nombre total de documents de gestion de la Collectivité à la disposition du public	0	6	6

Le tableau ci-dessous présente la répartition par sexe des élus locaux. L'analyse du tableau permet de voir une présence des femmes assez limitée au niveau des postes de décisions même si la parité est respectée au niveau conseil bureau communal.

Tableau 30 : Répartition par sexe des élus locaux

Classe	Effectif total	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
Conseil Communal	40	21	19
Bureau Communal	3	3	0
Commissions Communales	9	6	3

2.4 L'état des ressources financières

En vue de garantir l'autonomie d'action des collectivités locales, il est important que les collectivités locales soient dotées de moyens financiers et humains adéquats.

Le financement des activités de la commune de Ndiamacouta est assuré soit à travers le budget de la commune soit par l'intervention directe des partenaires de la commune et des populations locales. Dans le premier cas on parle de financement budgétaire, dans le second cas de financement extrabudgétaire.

L'analyse différenciée des recettes de fonctionnement et d'investissement permet d'avoir une meilleure visibilité de la stratégie et du système de mobilisation des ressources actuellement mis en œuvre par la Commune.

Les subventions de l'Etat **sont la première composante des recettes** : Elle s'élève à 14 500 000 F CFA en 2015 soit 15% des recettes communales.

Les recettes diverses constituent la seconde composante :

Elles représentent 6%. Cette deuxième composante regroupe :

- Les produits des amendes correctionnelles ou S.P ;
- Les recettes éventuelles ou imprévues

Les recettes propres constituent un ensemble non négligeable

Cette troisième rubrique se décompose comme suit :

- Les actes d'Etat ;
- Les droits de place ;
- les produits des marchands ;
- Etc.

En 2015 les subventions de l'Etat représentent 23% des recettes d'investissement dont le montant total s'élève à 63 875 328 F CFA.

En structure, les interventions de la commune en investissement se résument :

- aux travaux d'installation et d'extension de réseaux électrique. Ces travaux se situent à 21% des dépenses d'investissement (13 397 000 F CFA)
- à la réalisation d'équipements d'éducation, de culture et de sport. Ces interventions se situent à 33 % des dépenses d'investissement en 2015. Il s'agit des travaux de construction, d'équipement et de réhabilitation ;
- à la réalisation d'équipements de santé, d'hygiène et d'action sociale (services à la collectivité) ;
- à la réalisation d'équipement administratif ;
- à l'opération financière ;

Eléments de synthèse**Atouts :**

- Dynamisme du maire
- Capacité de promotion partenariale du maire

Contraintes

- Enjeux et rivalités politiques
- Faible niveau d'étude de certains élus
- Manque de formation des agents municipaux
- Indisponibilité des conseillers et agents municipaux
- Absence de rémunération des agents municipaux qui sont des volontaires

IV- SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Synthèse des forces, faiblesses et des pistes de solutions

Le bilan territorial a permis de déceler les principales forces et faiblesses du territoire communal. Il apparaît, que la commune de Ndiamicouta regorge d'un potentiel naturel qui peut être valorisé dans le cadre de stratégies coordonnées de développement local. De plus, l'extrême jeunesse de la population et l'existence d'équipements structurants sont propices au développement socioéconomique.

Cependant, un certain nombre de contraintes grève la compétitivité de l'économie locale tandis que le sous-équipement handicape fortement le développement social. Le tableau ci-après fait la synthèse sectorielle de l'état des lieux, identifie les contraintes et présente les principales pistes de solutions.

Tableau 31 : AFOM

SECTEURS	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
CONDITIONS DE VIE ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	<ul style="list-style-type: none"> - Position géographique privilégiée sur la trans-gambienne qui en ferait une zone carrefour avec des infrastructures structurantes - Amélioration de l'habitat avec une prédominance des maisons en dures - Existence de l'électricité qui alimente 78% des ménages - Existence de deux écoles primaires publiques et d'une école primaire privée - Existence de poste de santé - Existence de marché permanent et hebdomadaire centre d'écoulement des produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Non raccordement des quartiers périphériques à l'électricité ; - Déficit noté dans le fonctionnement du réseau hydraulique (coupure d'eaux intempestives, faible capacité d'alimentation du forage). - Insuffisance des services sociaux de base - Insuffisance du matériel et du personnel médical - Absence d'un système d'assainissement - Insuffisance de commodités dans les écoles (eau, électricité, toilettes) - Niveau de revenus des ménages relativement faible - Insuffisance des équipements sportifs et socio-collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'énormes potentialités agricoles. - Existence de marché polarisant beaucoup de villages environnants - Proximité de la route nationale et de la Gambie 	<ul style="list-style-type: none"> - Impraticabilité des routes. - mobilité de la population (exode rurale)
ACTIVITES ECONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de forts potentiels agricoles et pastoraux face aux ressources naturelles - Disponibilité de terres fertiles - Existence d'une organisation de paysans structurée capable de booster le secteur agricole dans la zone du Kabada - Possibilité de diversification des cultures en toute saison - Population jeune constituant une main d'œuvre dotée d'un savoir-faire local 	<ul style="list-style-type: none"> - Un système de production traditionnel et précaire limitant la productivité - Inexistence d'infrastructures de stockage et de transformation des produits - Inexistence de mécanismes financiers adaptés et souples pour les producteurs et le secteur privé local - Manque d'encadrement des paysans - Dégradation des ressources environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> - Population jeune - Existence d'un savoir-faire en matière d'agriculture et d'élevage - Proximité de centres urbains - Existence de marché d'écoulement 	<ul style="list-style-type: none"> - Système de production agricole encore traditionnelle réduisant la productivité - Techniques agricoles archaïques limitant de manière quantitative et qualitative la production (brûlis, absence de la petite mécanisation et non utilisation des intrants) - Accès difficile aux bassins de production avec l'absence des pistes agricoles aménagées - Main d'œuvre familiale réduite à cause de l'émigration - Inexistence des mécanismes bancaires de proximité pour l'investissement privé et collectif - inexistence des infrastructures de conservation et de transformation des produits et de stockage
Environnement et gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un bassin de rétention aménagé - Présence de mares - Présence de différentes nappes 	<ul style="list-style-type: none"> - Cultures sur brûlis et réduction du temps de jachère - Baisse de la pluviométrie 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une strate arborée et arbustive pouvant favoriser la régénération naturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Ensablement des bas-fonds - Mares en voie de disparition - Tassement rapide de certaines mares - Pluviométrie faible et irrégulière

SECTEURS	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
			- Existence de ressources hydriques pouvant atténuer le stress	- Cultures sur brûlis et réduction du temps de jachère - Diminution du couvert végétal augmentant les risques du réchauffement climatique
Démocratie locale, bonne gouvernance et genre	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une volonté interne d'unité et de bonne cohésion sociale - Présence d'un tissu organisationnel assez fourni avec des stratégies bâties autour des champs collectifs - Création d'associations culturelles et sportives avec les jeunes - Présence des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance de certaines règles de fonctionnement institutionnel interne - Faibles capacités financières et techniques des organisations - Absence de partenaires au développement pour un appui technique et financier - Faible collaboration interne entre les organisations et les autorités villageoises - Absence d'encadrement et d'appui institutionnel pour les groupements - Absence de reconnaissance juridique pour une bonne partie des structures - Difficulté dans l'écoulement des productions - Faible représentativité des femmes dans l'administration municipale - Accès limité des femmes aux équipements d'allègement des travaux - Faible maîtrise technique des outils de production. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de projets de soutien à l'entreprenariat féminin ; - Bonne relations entre l'institution communale et les OCB - Existence de bonnes pratiques en matière de gouvernance dans certaines OCB 	<ul style="list-style-type: none"> - Pesanteurs socioculturels - Inexistence d'un cadre d'échange fonctionnel entre les différentes organisations

Commune de Ndiamacouta

DEUXIEME PARTIE



PROJET DE TERRITOIRE

Intitulé	PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NDIAMACOUTA
Période de mise en œuvre	2017 – 2021
Bailleurs de Fonds	ETAT DU SENEGAL, PARTENAIRES FINANCIERS
Maître d'œuvre	COMMUNE DE NDIAMACOUTA

Le projet de territoire est un outil qui doit permettre au territoire de Ndiamacouta de définir les axes de son développement pour les 5 ans à venir. Il s'agit d'un projet global de développement abordant l'ensemble des domaines social, économique et environnemental du territoire. Le projet de territoire est un document de référence pour la commune de Ndiamacouta. Il présente les grandes orientations stratégiques et les voies choisies pour atteindre les objectifs définis ainsi que le plan de mise en œuvre.

V- Présentation générale du projet de territoire

1. Contexte et problématique du projet de territoire

1.1 Contexte de mise en œuvre

Au Sénégal, la question du développement territorial est au cœur du discours politique. Le territoire en tant qu'objet doté d'une forte identité sociale et de ressources économiques spécifiques est de plus en plus vu comme un cadre pertinent de mise en œuvre des actions de développement. Il s'agit désormais de penser le développement dans une perspective territoriale à travers une territorialisation des politiques publiques.

Cette volonté est fortement exprimée par les plus hautes autorités à travers deux grandes orientations politiques que sont la réforme de l'Acte 3 de la décentralisation et la mise en œuvre du PSE (Plan Sénégal Emergent) dont les trois piliers (transformation structurelle de l'économie, capital social et gouvernance) concourent au développement des territoires du Sénégal.

■ **Une nécessité de construire des territoires compétitifs et viables à travers l'Acte 3**

L'Acte 3 de la décentralisation au Sénégal vise à « *construire à l'horizon 2022, des territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable* ». Il s'agit d'une réforme à forte dimension territoriale qui entend territorialiser le développement en soutenant fortement les collectivités territoriales. La mise en place de cette réforme a pris forme avec les élections locales de juin 2014 à l'issue desquelles les régions ont disparu et les premiers conseils départementaux mis en place. De plus, la communalisation intégrale a été adoptée, les communautés rurales et les communes d'arrondissement étant devenues des communes. Dans la même dynamique, des compétences économiques sont transférées aux collectivités locales (agriculture, élevage, pêche). Le nouveau cadre législatif et réglementaire de la décentralisation renforce le pouvoir des territoires et entend en faire le cadre pertinent de mise en œuvre des politiques publiques dans une perspective de développement territorial.

■ **Une nécessité de soutenir le développement des territoires ruraux**

L'adoption du PSE comme document de référence en matière de développement socioéconomique à long terme traduit également la détermination de développer le Sénégal dans une perspective territoriale en s'adossant notamment sur le secteur agricole (pêche, élevage, agriculture, foresterie, etc.). En effet, l'existence de ressources hydriques, de terres arables, d'un cheptel, etc. offrent de belles perspectives au développement des territoires ruraux. Cependant, les territoires ruraux souffrent de nombreuses contraintes relatives notamment aux difficultés d'accès aux facteurs de production et à des intrants de qualité, à l'absence d'équipements modernes de production, de conservation et de stockage, à l'appauvrissement des sols, à l'inadéquation de la politique foncière et à la non maîtrise de l'eau surtout dans un contexte de changements climatiques. C'est pourquoi le Gouvernement, appuyé par les partenaires techniques et financiers, a élaboré des programmes de

développement agricoles dont le PRODAC et le PRACAS, de modernisation de l'élevage, etc. A cela s'ajoute des politiques et programmes d'amélioration de l'accès des populations rurales aux services sociaux de base.

■ ***Une nécessité de mettre en place une intercommunalité avec la commune de Ndiamalathiéle***

La commune de Ndiamacouta est frontalière avec celle de Ndiamalathiéle avec qui elle formait une seule et même commune. Ces territoires sont liés par des liens historiques et sociaux très forts qu'il serait souhaitable de perpétuer par la mise place d'une intercommunalité entre ces deux entités. L'intercommunalité est la possibilité accordée aux collectivités locales d'entreprendre, au niveau interne, entre elles, des actions de coopération et de développement en vue de prendre en charge des problèmes communs, dans la limite de leurs domaines de compétence. De ce point de vue, l'intercommunalité se retrouve alors au cœur de l'action publique locale et modifie l'architecture traditionnelle du secteur public local.

Aujourd'hui, l'Acte III de la Décentralisation, fixe le cadre juridique de l'intercommunalité dans ses dispositions pertinentes, aux articles 16, 17 et 18, en tant que forme de coopération entre collectivités locales. Dès lors, l'intercommunalité, comme mode d'organisation basé sur un leadership fort des Exécutifs locaux, est non seulement une opportunité à saisir par celles-ci, mais mieux, elle constitue une approche solidaire et un mode de gestion durable des projets structurants et des ressources des territoires. Elle offre un modèle original de gouvernance territoriale à grande échelle en vue de permettre une prise en charge adéquate des problématiques rencontrées.

Ainsi les communes de Ndiamacouta et Ndiamalathiéle pourraient dans le cadre d'une intercommunalité mettre en œuvre des projets notamment dans en matière d'accès aux services sociaux de base et /ou dans le domaine agro-sylvo-pastoral.

1.2 Problématique

Le diagnostic territorial a montré que la commune de Ndiamacouta est marquée par une forte problématique de développement territorial. En dépit de ses potentialités économiques (cultures céréalières et maraîchères, disponibilité des terres, existence de cheptel, etc.), la zone reste confrontée à plusieurs défis relevant du développement territorial :

- Le principal problème de développement de la commune est celui de l'accès aux services sociaux de base. Le diagnostic a mis en évidence le faible niveau de couverture des besoins sociaux. Par exemple, la commune ne dispose que d'un seul forage de faible capacité et qui est incapable de couvrir les besoins de la population. Les quartiers périphériques n'ont pas accès à l'eau potable. En matière de santé et d'éducation, des déficits sont notés au niveau de la qualité de l'offre. En outre, la commune se singularise par l'absence voire la très faible présence d'équipements socio-collectifs.
- Le développement économique local est plombé par une série de contraintes qui entravent la valorisation du potentiel économique. Les blocages portent sur la pauvreté des sols, la vétusté du matériel agricole, les difficultés d'accès aux intrants, la cherté de l'aliment bétail, l'abreuvement du bétail, les épizooties. L'une des difficultés tient à la non souplesse des conditions d'accès, à l'insuffisance voire l'absence de lignes de garantie pour le financement agricole, au taux élevé des intérêts (jusqu'à 15% voire 24%/an dans certaines institutions), etc. A cela s'ajoutent de nombreux défis d'ordre environnementaux qui plombent le développement durable.

- Par ailleurs, alors que l'objectif de l'Acte 3 de la décentralisation de « construire des territoires viables, compétitifs et durables » est noble, sa mise en œuvre se heurte à la modicité des financements accordés aux collectivités locales dans le cadre des fonds de concours et de dotation. De ce fait, les collectivités locales sont dans l'impossibilité de jouer leur rôle de développement local (paiement des salaires des agents, élaboration d'outils de planification, financement de services sociaux et d'activités économiques) car son assise fiscale est faible et le potentiel existant n'est pas suffisamment valorisé.
- Enfin, il apparaît à travers le diagnostic que la commune est confrontée à plusieurs défis de gouvernance locale. Le manque de formation des acteurs locaux et la faible participation citoyenne constituent des contraintes non négligeables.

1.3 Localisation géographique et durée de mise en œuvre

Le projet de territoire concerne l'ensemble du territoire communal de Ndiamicouta. Il sera mis en œuvre sur une période de cinq (5) ans (2017-2021).

1.4 Objectifs du projet de territoire

a) Objectif global

L'objectif global est de promouvoir le développement local de la commune de Ndiamicouta à travers une amélioration des conditions de vie socio-économique des populations et un renforcement de la gouvernance locale.

b) Objectif spécifiques

- ↳ Améliorer l'accès aux services sociaux de base ;
- ↳ Développer une économie locale durable ;
- ↳ Promouvoir la gouvernance locale.

1.5 Axes stratégiques du projet de territoire

Le projet de territoire compte trois (3) axes stratégiques qui recourent les objectifs spécifiques ci-dessus :

Axe 1 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base par la mise en œuvre des actions suivantes :

✚ Dans le domaine du désenclavement

- Bitumage de l'axe Ndiamicouta- Djioffen (Gambie) 5 km
- Bitumage de l'axe Ndiamicouta – Kayaff (Gambie) 9 km
- Bitumage de l'axe Ndiamicouta- Saré Bakary 5 km
- Bitumage de l'axe Ndiamicouta- Saré Ndiga-Saré Ibrahima 18 km
- Bitumage de l'axe Ndiamicouta-Saré Samba 6 km

✚ Dans le domaine de l'hydraulique

- Extension du réseau hydraulique vers les quartiers périphériques ;
- Réhabilitation du forage ;
- Construction d'un nouveau forage.

Dans le domaine de l'éducation

- Construction école 3 ;
- Équipement des écoles ;
- Clôture des écoles (CEM, Ecole 1) ;
- Electrification et adduction d'eau ;
- Augmentation du personnel enseignant et documentation ;
- Cantine scolaire (3 écoles) ;
- Formation des enseignants ;
- Modernisation des Daras (équipement : matériels didactiques, hébergement des talibés, soins médicaux, nourritures, soutien des marabouts) ;
- Construction d'un centre de réinsertion social des talibés après les études (pour éviter le déplacement des talibés vers la Gambie).

Dans le domaine de la santé

- Construction d'un centre de santé qui polarise toute la zone du KABADA ;
- Recrutement de personnel qualifié pour le poste de santé ;
- Formation du personnel sanitaire ;
- Equipement du poste de santé ;
- Construction d'une morgue ;
- Achat d'une ambulance médicalisée ;
- Recrutement de gardiens.

Dans le domaine de l'assainissement

- Construction de latrines modernes dans les foyers ;
- Construction de fosses septiques.

Dans le domaine Sportif

- Clôture du terrain de sport ;
- Equipement des ASC (maillot, ballon ; achat de filets,).

Axe 2 : Développement durable de l'économie locale

Les actions pour cet axe concernent :

- Aménagement de ferme intégré (aquaculture, élevage, maraîchage)
- Construction d'un centre de métier (couture, menuiserie, tapisserie, plomberie, teinture, maçonnerie, coiffure)
- Réaménagement du bassin de rétention
- Construction de nouvelles cantines
- Equipement du marché en chambre froide
- Construction de gare routière
- Reboisement massif le long de la frontière gambienne
- Sensibilisation des populations sur la protection de l'environnement et des forêts

Axe 3 : Promouvoir la gouvernance locale

Les actions pour cet axe concernent :

- Organisation de sessions de formation en faveur des élus et du personnel de la Mairie ;

- Sensibilisation des jeunes et des femmes en vue d'une plus grande implication dans la gouvernance locale ;
- Développement de programmes d'alphabétisation en faveur des femmes ;
- Renforcement de capacités de l'APF
- Faciliter l'accès des femmes aux équipements d'allégement des travaux domestiques ;
- Organisation et encadrement des jeunes ;
- Mise en place et animation de cadres de concertation ;
- Mise en place des comités de gestion des équipements existants ;
- Construction d'un hôtel de ville.

1.6 Les parties prenantes

Les principales parties prenantes du projet de territoire sont :

- **Les bénéficiaires**
 - les populations de la commune de Ndiamicouta ;
 - les organisations féminines de la commune ;
 - les organisations de jeunes ;
 - les organisations de producteurs ;
 - le conseil municipal.

- **Partenaires institutionnels, techniques et financiers**
 - les administrations déconcentrées de l'Etat (Préfets, Sous-préfets) ;
 - les services techniques déconcentrés (CADL, SDDR, DREEC, SDE, SDDC, IDEF, Région médical, IEF) ;
 - les chambres consulaires (chambre des métiers, chambre de commerce) ;
 - les ONG/programmes intervenants dans la commune ;
 - les institutions de financement (FONGIP, CNCAS, IMF, etc.).

D'autres partenaires seront impliqués en fonction des besoins et des opportunités.

2.1.2. Financement du projet de territoire

Le coût global du projet de territoire de Ndiamicouta est estimé à **1 072 225 875 FCFA**. Le montant du programme est structuré de la manière qui suit :

Axe 1, le coût estimatif est de 544 625 875 FCFA;

Axe 2, bénéficiera de 450 000 000 FCFA ;

AXE 3, le coût estimatif est de 77 600 000 FCFA.

1.7 Structure de pilotage de la mise en œuvre

Le Conseil municipal de Ndiamicouta est le porteur du projet de territoire. Il devra veiller à la mise en œuvre du projet.

2. Faisabilité du projet de territoire

2.1 Moyens de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet de territoire nécessite la mobilisation de ressources financières et humaines ainsi que la prise en compte d'aspects techniques.

- **Ressources humaines**

Un comité local de suivi de la mise en œuvre du projet sera mis en place. Présidé par le Maire, il devra réunir les principaux acteurs du développement local (les services techniques compétents, les organisations de la société civile locale et les partenaires au développement). Son rôle sera de veiller à la réalisation des principales actions identifiées dans le cadre du projet de territoire.

Le Conseil municipal devra mener un plaidoyer à différents niveaux pour amener tous les acteurs à s'approprier le projet de territoire et à s'impliquer dans sa mise en œuvre.

- **Ressources financières**

Le coût global du projet de territoire est estimé à **1 072 225 875 FCFA**. Le financement sera assuré à travers :

- Les fonds propres de la commune constitués des recettes ordinaires (recettes fiscales, recettes non fiscales et fonds de dotation), des recettes d'investissements (fonds de concours de l'Etat, fonds d'équipement des Collectivités Locales) ;
- Le budget consolidé d'investissement (BCI Etat) ;
- Le Programme d'urgence de développement communautaire ;
- Les fonds octroyés par les partenaires au développement (projets et programmes) ;
- Les acquisitions de la commune dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- Le partenariat public-privé ;
- La contribution des populations à la réalisation des projets (contribution financière ou en nature sous la forme d'un investissement humain ou la mise à disposition d'intrants de base).

- **Aspects techniques**

La mise en œuvre du projet de territoire se fera conformément au cadre juridique et réglementaire en vigueur au Sénégal en matière de décentralisation et de développement territorial. Elle tâchera ainsi de se conformer aux dispositions en vigueur en matière de financement du développement local et d'accompagnement des collectivités locales et des organisations paysannes et féminines.

Par ailleurs, la mise en œuvre accordera une importance particulière à la dimension du développement durable. Ainsi, des actions sont prévues dans le domaine de la restauration des terres agricoles et de la préservation de l'environnement pour soutenir la résilience des exploitations familiales aux changements climatiques.

Aussi, une importance fondamentale sera accordée à la question du genre. D'importantes actions visant la prise en compte des groupes vulnérables comme les jeunes et les femmes seront entreprises. L'objectif est d'améliorer leurs conditions de vie en leur offrant des possibilités de développer des activités génératrices de revenus.

2.2 Maturité

Du fait de son contenu et de son contexte d'élaboration, le projet de territoire réunit des conditions optimales de réussite. En effet, il :

- cadre parfaitement avec la vision prospective de l'Acte 3 de la décentralisation ;
- s'inscrit dans le cadre du Plan Sénégal Emergent dont l'économie, le capital humain et la gouvernance constituent les piliers fondamentaux ;
- cadre avec les axes du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) ;
- cadre avec la volonté de la commune de travailler au développement du territoire communal ;
- s'inscrit dans la vision du Maire de travailler à l'émergence de Ndiamacouta ;
- rencontre la vision des structures de financement (FONGIP, CNCAS, IMF, etc.). Plusieurs offres de ces structures entrent dans le domaine de l'agriculture, de la promotion du genre et de l'appui à l'employabilité des jeunes.

2.3 Synergie avec d'autres interventions

Le projet de territoire est complémentaire de plusieurs projets et programmes en cours dans la région de Sédhiou. Il s'agit du :

- Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) ;
- Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) ;
- Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC) ;
- Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- Etc.

Ainsi, plusieurs synergies pourraient être développées avec ces différents programmes.

3. Résultats et plan de mise en œuvre du projet de territoire

3.1 Résultats attendus

Les résultats attendus du projet de territoire sont classés par objectif spécifique et se présentent comme suit :

❖ Résultats attendus pour l'objectif 1 " Améliorer l'accès aux services sociaux de base "

Les résultats attendus pour l'objectif 1 sont les suivants :

Résultat attendu 1.1	La Commune est désenclavée par le bitumage des grands axes
Résultat attendu 1.2	Les populations ont un meilleur accès à l'eau potable et à l'électricité
Résultat attendu 1.3	La qualité des soins de santé des populations est améliorée
Résultat attendu 1.4	Les conditions de l'enseignement scolaire sont considérablement améliorées

Résultat attendu 1.5	L'accès à l'assainissement individuel est facilité
Résultat attendu 1.6	Les conditions de pratique du sport dans la commune sont améliorées

Les résultats permettront une amélioration durable des conditions de vie des populations. L'accès aux soins de santé, à l'eau potable, à l'électricité, à l'assainissement et aux sports impacteront sur la situation des populations ; bref, il permettra un renforcement du capital humain de la commune.

❖ Résultats attendus pour l'objectif 2 " Développer une économie locale durable "

Les résultats attendus pour l'objectif 2 sont les suivants :

Résultat attendu 2.1 :	La production et la productivité agricoles sont améliorées et diversifiées
Résultat attendu 2.2 :	La résilience des exploitations familiales aux changements climatiques est renforcée durablement
Résultat attendu 2.3 :	Le niveau de revenu des producteurs est amélioré
Résultat attendu 2.4 :	L'offre de services économiques est renforcée

Les résultats permettront d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et la résilience des exploitations familiales par une augmentation et une diversification de la production agricole d'une part et d'autre part par l'augmentation du niveau de revenus des populations, des producteurs en particulier. En outre une économie locale durable prend en compte les aspects environnementaux avec le reboisement et la sensibilisation des populations sur la protection de l'environnement et des forêts. De plus l'offre de services est renforcée avec l'aménagement du marché et la construction d'une gare routière.

❖ Résultats attendus pour l'objectif 3 " Promouvoir la gouvernance locale "

Les résultats attendus pour l'objectif 3 sont les suivants :

Résultat attendu 3.1 :	Les capacités techniques des collectivités locales (agents et élus locaux) sont renforcées
Résultat attendu 3.2 :	Les jeunes et les femmes participent davantage aux processus de gouvernance locale
Résultat attendu 3.3 :	Des cadres de gouvernance locale sont mis en place et animés par les acteurs

L'idée est de renforcer la décentralisation dans une perspective de développement territorial à travers notamment une capacitation des élus locaux. Cela permettra aux collectivités locales de mieux remplir leurs missions. Dans la même dynamique, des conditions en vue d'une plus grande implication des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale sont mises en place.

Par ailleurs, il est attendu un renforcement et une amélioration de la gouvernance locale par la mise en place et l'animation de cadres inclusifs de gouvernance.

3.2 Alignement

Le projet de territoire de Ndiamicouta s'inscrit dans la politique de décentralisation en cours au Sénégal qui vise à « construire des territoires viables, compétitifs et durables ». Il cadre également parfaitement avec le Plan Sénégal Emergent dont l'économie, le capital humain et la gouvernance constituent les leviers fondamentaux.

Tableau 32: Cohérence entre le PDC de Ndiamicouta et le PSE

Axes du PDC	Axes PSE correspondants
A.1. Amélioration de l'accès aux services sociaux de base	A.2. <i>Capital humain, Protection sociale et Développement durable</i>
A.2. Développement durable de l'économie locale	A.1. <i>Transformation structurelle de l'économie et croissance</i>
	A.2. <i>Capital humain, Protection sociale et Développement durable</i>
A.3. Promouvoir la gouvernance locale	A.3. <i>Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité</i>

Source : Enquêtes GERAD, 2016 ; PSE, 2014

3.3 Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet de territoire se fera sur cinq (5) ans (2017-2021). Le conseil municipal responsable de la mise en œuvre travaillera en étroite collaboration avec les projets/programmes intervenant sur le territoire. Il bénéficiera également de l'appui des services techniques déconcentrés et des autorités administratives. Tous ces acteurs constitueront le comité de pilotage du projet de territoire qui veillera aux grandes orientations, à leur mise en œuvre ainsi que leur suivi. Le tableau ci-dessous présente le plan d'action de mise en œuvre du projet de territoire.

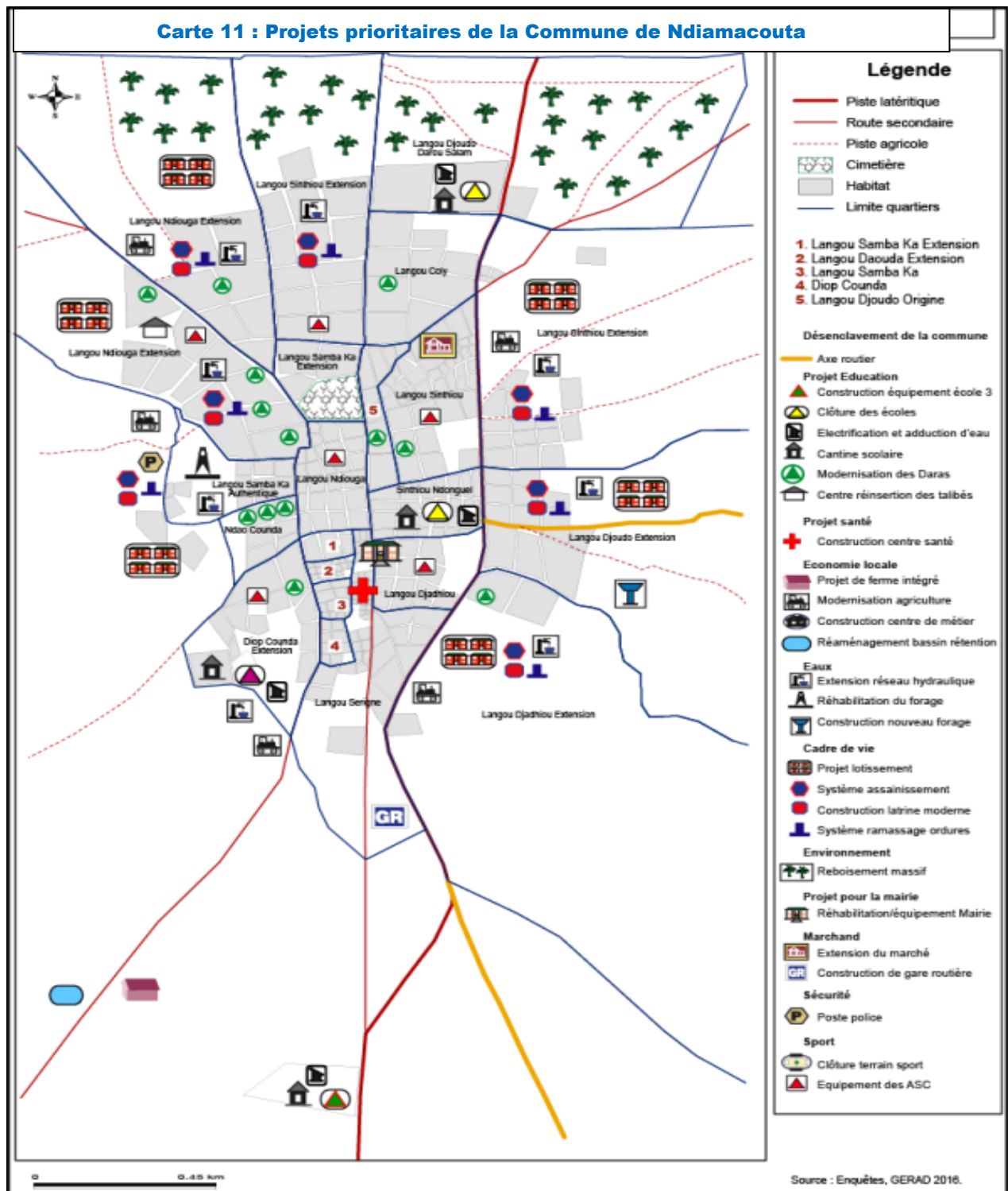
Tableau 33: Plan d'action du projet de territoire (2017-2021)

Axes d'intervention	Actions	Localisation	Budget (FCFA)	Source financement	Echéancier					Responsable	Structure associée
					2017	2018	2019	2020	2021		
Amélioration de l'accès aux services sociaux de base	Projet de désenclavement Bitumage 43 km	Axe Ndiamicouta- Djioffen (Gambie) 5km	100 000 000	Etat	X	X	X	X	X	Etat	commune
		Axe Ndiamicouta – Kayaff (Gambie) 9km									
		Axe Ndiamicouta- Saré Bakary 5km									
		Axe Ndiamicouta- Saré Ndiga-Saré ibrahima 18km									
		Ndiamicouta-Saré Samba 6km									
	Réhabilitation du forage	Langou Samba Ka extension	2 000 000	Commune/partenaire (projet ou ONG)	X					Commune	Commune
	Construction d'un nouveau forage	Extension langou dhioudo	75 000 000	Etat/PUDC		X				PUDC	Commune
	Extension du réseau hydraulique	quartiers périphériques	25 000 000	Commune/partenaire (projet ou ONG)	X	X	X	X	X	Commune	Partenaires
	Extension du réseau électricité	quartiers périphériques	30 000 000	PNDL	X	X	X	X	X	PNDL	Commune
	Installation de 150 compteurs	quartiers périphériques	3 000 000	Fonds de dotation et population	X	X	X			Commune	Commune
	Construction et équipements 5 salles de classe	Ecole 3	25 000 000	BCI	X					Commune	Commune
	Construction 2 salles de classe	Ecole	11 625 875	Commune/partenaire (projet ou ONG)		X				Commune	Partenaires
	Clôture des écoles	CEM, Ecole 1	45 000 000	Commune		X	X	X		Commune	Commune
	Cantine scolaire	3 Ecoles	15 000 000	Etat		X				Etat	commune
	Modernisation des Daras	Tous les daaras	50 000 000	Etat	X	X	X	X	X	Projet de modernisation des daaras	Commune et Daaras
	Construction d'un centre de réinsertion social des talibés	Extension Langou Ndiouga vers Djioffen	30 000 000	Etat, Commune et partenaires			X			Commune	Partenaires
	Construction d'un centre de santé	Extension et équipement Centre de Santé (Diop Counda Extension)	70 000 000	Etat, Commune et partenaires			X			Etat	commune
	Equipped du poste de santé	poste de sante	5 000 000	Etat, Commune et partenaires	X	X	X	X	X	Etat	commune
	Construction d'une morgue	poste de sante	10 000 000	Commune et partenaires		X				Commune	Partenaires
	Achat d'une ambulance médicalisée ;	poste de sante	18 000 000	Etat, Commune et partenaires			X			Commune	Partenaires
Construction de latrines modernes dans les foyers	Zones d'extension	5 000 000	Commune; population et partenaires	X	X	X	X	X	Commune	Partenaires	
Clôture du terrain de sport	Langou Djoudo extension	15 000 000	Commune		X				Commune	Partenaires	
Equipped des ASC (maillot, ballon ; achat	commune	10 000 000	Commune	X	X	X	X	X	Commune	Commune	

Axes	Actions	Localisation	Budget (FCFA)	Source financement	Echéancier					Responsable	Structure
	de filets,)										
Développement durable de l'économie locale	Aménagement de ferme intégré (aquaculture, élevage, maraîchage)	Zone digue	25 000 000	ANAT	X					ANAT	Commune
	Facilité l'accès aux intrants	Commune	50 000 000	Etat, Projets et programmes	X	X	X	X	X	Etat	Projets et programmes
	Améliorer la qualité des semences	Commune	30 000 000	Etat, Projets et programmes	X	X	X	X	X	Etat	Projets et programmes
	Renouveler le matériel agricole	Commune	50 000 000	Etat, Projets et programmes	X	X	X	X	X	Etat	Projets et programmes
	Former les paysans en technique de cultures modernes	Commune	15 000 000	Projets et programmes	X	X	X	X	X	Projets et programmes	Etat
	Aménager des périmètres maraîchers (3)	Commune	21 000 000	Projets et programmes, Commune	X	X	X			Projets et programmes	Commune
	Construction d'un centre de métier	Langou Serigne	30 000 000	Etat, Commune et partenaires				X		Commune	Partenaires
	Réaménagement du bassin de rétention	Vers la route de Ndiamalathiel	150 000 000	APRHN	X	X				APRHN	Commune
	Construction de nouvelles cantines	Extension marché	20 000 000	Commune et partenaires	X	X	X			Commune	Partenaires
	Equiper le marché en chambre froide	Marché	7 000 000	Commune et partenaires		x				Commune	Partenaires
	Construction de gare routière	Axe route principal	50 000 000	Etat /Commune			x			Etat	Commune
	Reboisement	Frontière Gambienne	500 000	Eaux et forêt	X	X	X	X	X	Eaux et forêt	Commune
	Sensibilisation des populations sur la protection de l'environnement et des forêts	commune	1 500 000	Eaux et forêt	X	X	X	X	X	Eaux et forêt	Commune
Promouvoir la gouvernance locale	Organisation de sessions de formation en faveur des élus et du personnel de la Mairie	Mairie	5 000 000	Etat, Projets et programmes	X	X	X	X	X	Projets/programmes	Etat
	Développement de programmes d'alphabétisation en faveur des femmes	commune	6 600 000	Etat, Projets et programmes	X	X	X	X	X	Projets/programmes	Etat
	Faciliter l'accès des femmes aux équipements d'allègement des travaux domestiques	commune	20 000 000	PUDC	X	X				PUDC	Commune
	Mise en place et animation de cadres de concertation	commune	5 000 000	Commune	X	X	X	X	X	Commune	Organisations locales
	Mise en place des comités de gestion des équipements existants	commune	6 000 000	Commune et partenaires	X	X	X	X	X	Commune	Organisations locales
	Construction d'un hôtel de ville	commune	35 000 000	AGETIP		X				AGETIP	Commune
		TOTAL	1 072 225 875								

Source : Enquêtes de terrain, GERAD_ Ndiamecoua, Juin 2016

Il faut souligner que parmi cette diversité d'actions, le Conseil municipal compte déjà un portefeuille de projets prioritaires. Ils portent sur l'aménagement, la réalisation d'équipements sociaux de base, la construction d'équipements socio-éducatifs, l'agriculture, la voirie et l'électricité. La carte n°11 ci-dessous présente lesdits projets.



Le comité local présidé par le Maire se chargera du suivi régulier de la mise en œuvre des différentes actions identifiées dans le projet de territoire. Une évaluation à mi-parcours du plan sera faite en juin 2019 et à la fin en 2021, une évaluation finale sera effectuée.

3.4 Durabilité

Le projet de territoire de Ndiamacouta présente de bonnes dispositions quant à la durabilité des résultats. La démarche participative qui a soutenu son élaboration et qui sera reconduite lors de la mise en œuvre faciliteront l'appropriation des actions réalisées. Les instances de gouvernance territoriale qui seront mises en place et l'implication des organisations de la société civile locale sont un gage probable de succès en terme d'appropriation et de gestion durable des investissements réalisés.

Par ailleurs, l'implication des services techniques de l'Etat permettra une meilleure appropriation et une consolidation des résultats.

3.5 Risques

Les risques qui s'exposent à l'atteinte des résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 34: Présentation des risques

N°	Enoncé de risques	Manifestations	Conséquences
1	Le Conseil municipal et ses partenaires financiers ne mettent pas en place le fonds nécessaire	Les budgets ne sont pas disponibles	Le projet de territoire est bloqué
2	Le Conseil municipal ne développe pas de stratégies pour mobiliser les fonds nécessaires	Les mécanismes opérationnels ne sont pas activés	Les ressources financières ne sont pas disponibles
3	Manque d'adhésion des élus et de l'administration municipale	Les élus et l'administration municipale ne participent pas à la dynamique locale	L'appropriation du programme est hypothéquée
4	Manque d'adhésion et d'implication des populations	Les populations ne s'approprient pas et ne participent pas à la mise en œuvre du projet de territoire	Les résultats ne sont pas atteints

Source : Enquêtes de terrain, GERAD_ Ndiamacouta, Juin 2016

L'analyse a permis de présenter le profil ci-dessous :

Tableau 35: Analyse du profil des risques

Enoncé des risques	Probabilité	Incidence	Cote
Le Conseil municipal et ses partenaires financiers ne mettent pas en place le fonds nécessaire	1	3	3
Le Conseil municipal ne développe pas de stratégies pour mobiliser les fonds nécessaires	2	3	6
Manque d'adhésion des élus et de l'administration municipale	1	2	2
Manque d'adhésion et d'implication des populations	2	2	4

Source : Enquêtes de terrain, GERAD_ Ndiamacouta, Juin 2016

L'analyse du profil montre que les cotes liées aux stratégies de mobilisation des fonds par le conseil municipal et l'adhésion des populations méritent une attention particulière. Ainsi, pour pallier à ces différents risques, il est important de développer des mesures de mitigation.

Tableau 36: Mesures de mitigation des risques

Enoncé des risques	Stratégies d'atténuation	Activités MO
Le Conseil municipal et ses partenaires financiers ne mettent pas en place le fonds nécessaire	Mobiliser les financements à temps	Rencontrer les partenaires financiers et développer des synergies
Le Conseil municipal ne développe pas de synergies pour mobiliser les fonds nécessaires	Mettre en place des mécanismes de mobilisation des fonds	Amener l'Etat et les partenaires à contribuer aux financements
Manque d'adhésion des élus et de l'administration municipale	Développer la communication sur le projet de territoire auprès de ces acteurs	Mettre en place des plateformes d'information au niveau de la Mairie
Manque d'adhésion et d'implication des populations	Mettre en place une démarche participative	Informier, sensibiliser et impliquer les populations

Source : Enquêtes de terrain, GERAD_ Ndiamacouta, Juin 2016